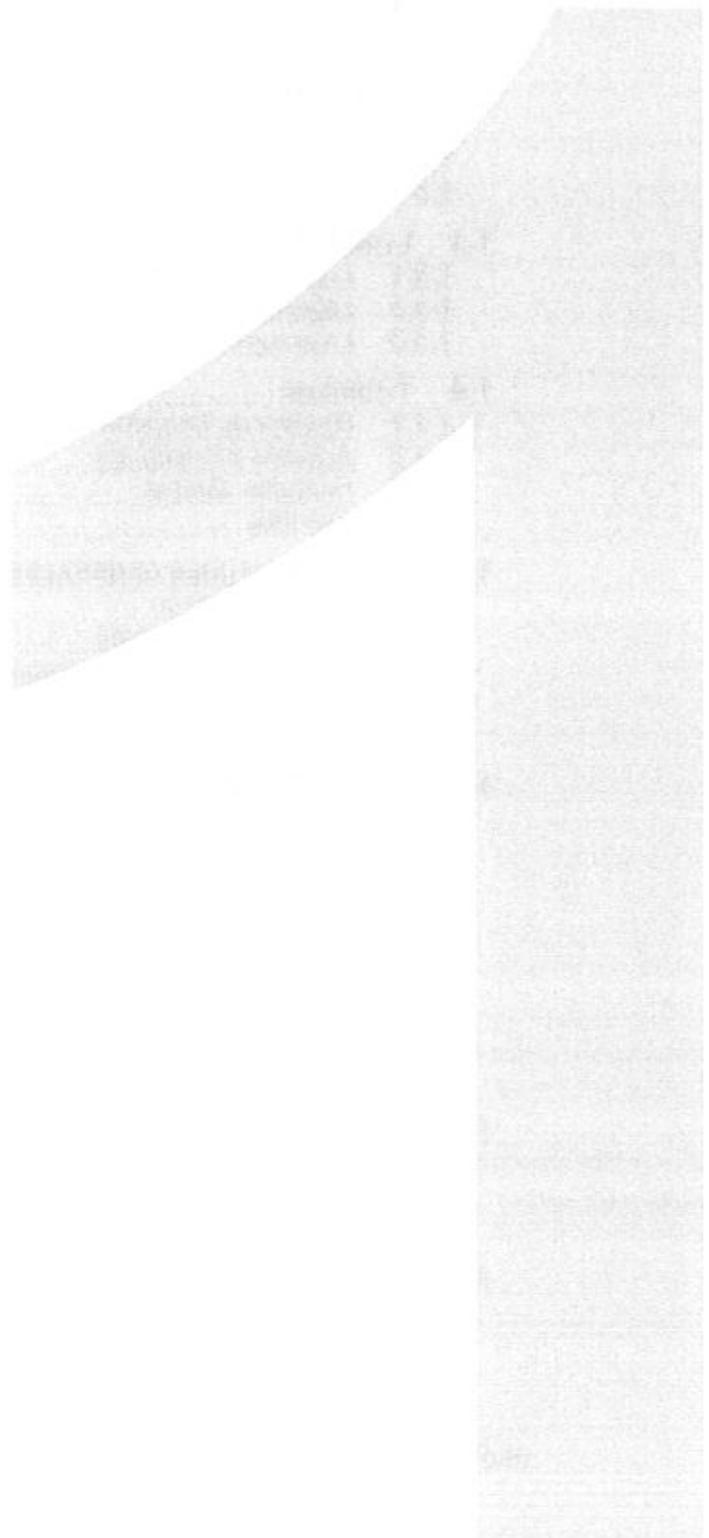


# **1 . ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT**



<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

<b>1 . ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>8</b>
<b>1.1 CONTEXTE GENERAL.....</b>	<b>10</b>
1.1.1 Situation géographique.....	10
1.1.2 Découpage administratif.....	11
1.1.3 Accès.....	15
1.1.4 Contexte général.....	17
1.1.5 Contexte historique.....	18
<b>1.2 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.....</b>	<b>19</b>
1.2.1 Démographie.....	19
1.2.2 Population active et emploi.....	21
1.2.3 Activités locales.....	22
<b>1.3 LOGEMENT.....</b>	<b>28</b>
1.3.1 Logements permanents.....	28
1.3.2 Logements saisonniers.....	30
1.3.3 Logements touristiques.....	31
<b>1.4 TOURISME.....</b>	<b>40</b>
1.4.1 Gestion du tourisme.....	40
1.4.2 Activités touristiques.....	42
1.4.3 Domaine skiable.....	47
1.4.4 Clientèle.....	56
<b>1.5 INFRASTRUCTURES GENERALES.....</b>	<b>59</b>
1.5.1 Gestion de l'eau.....	59
1.5.2 Gestion des déchets.....	62
1.5.3 Déplacements et stationnements.....	63
1.5.4 Fonctionnement urbain de la commune, forces et faiblesses.....	71
1.5.5 Réseaux.....	73
<b>1.6 ELEMENTS D'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>74</b>
1.6.1 Cadre géologique.....	74
1.6.2 Cadre hydrographique.....	77
1.6.3 Facteurs climatiques.....	79
1.6.4 Patrimoine humain.....	86
1.6.5 Zonage de connaissance, de gestion et de conservation des espaces naturels	88
1.6.6 Habitats naturels, flore et faune.....	100
1.6.7 Continuités écologiques.....	114
1.6.8 Paysage.....	116
<b>1.7 CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....</b>	<b>121</b>
1.7.1 Documents d'urbanisme opposables.....	121
1.7.2 Loi montagne.....	124
1.7.3 Servitudes d'utilité publique.....	125
<b>1.8 CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>127</b>

## 1.1 CONTEXTE GENERAL

### 1.1.1 Situation géographique

La commune de Bourg Saint Maurice est située dans la vallée de la Tarentaise, dans le département de la Savoie en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Bourg Saint Maurice est située à environ 100 km de Chambéry (préfecture de la Savoie) et 55 km d'Albertville (sous-préfecture).



Localisation de Bourg Saint Maurice à l'échelle nationale et départementale.  
(Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Bourg\\_Saint\\_Maurice](https://fr.wikipedia.org/wiki/Bourg_Saint_Maurice))

Le territoire de la commune s'étend sur 179,1 km<sup>2</sup>, étagé sur les deux rives de l'Isère. La ville se situe en bordure des berges de l'Isère vers 840 mètres d'altitude. La commune s'étale jusqu'à l'Aiguille des Glaciers, point haut de la commune, culminant à 3 816 m.

Une partie du territoire de la commune est occupé par la station de sports d'hiver des Arcs. La station est reliée depuis 2003 à celle de la Grande Plagne via le téléphérique « Vanoise Express », formant ainsi le second plus grand domaine skiable relié au monde. La station s'étend sur le versant nord du massif de la Vanoise.



Etendu du territoire communal de Bourg Saint Maurice.

(Source : <https://www.google.fr/maps>)

### 1.1.2 Découpage administratif

La commune de Bourg Saint Maurice appartient à l'intercommunalité Maison de l'intercommunalité de Haute Tarentaise, est le chef-lieu du canton de Bourg Saint Maurice et fait partie de l'arrondissement d'Albertville.

La commune appartient également au syndicat mixte Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise.

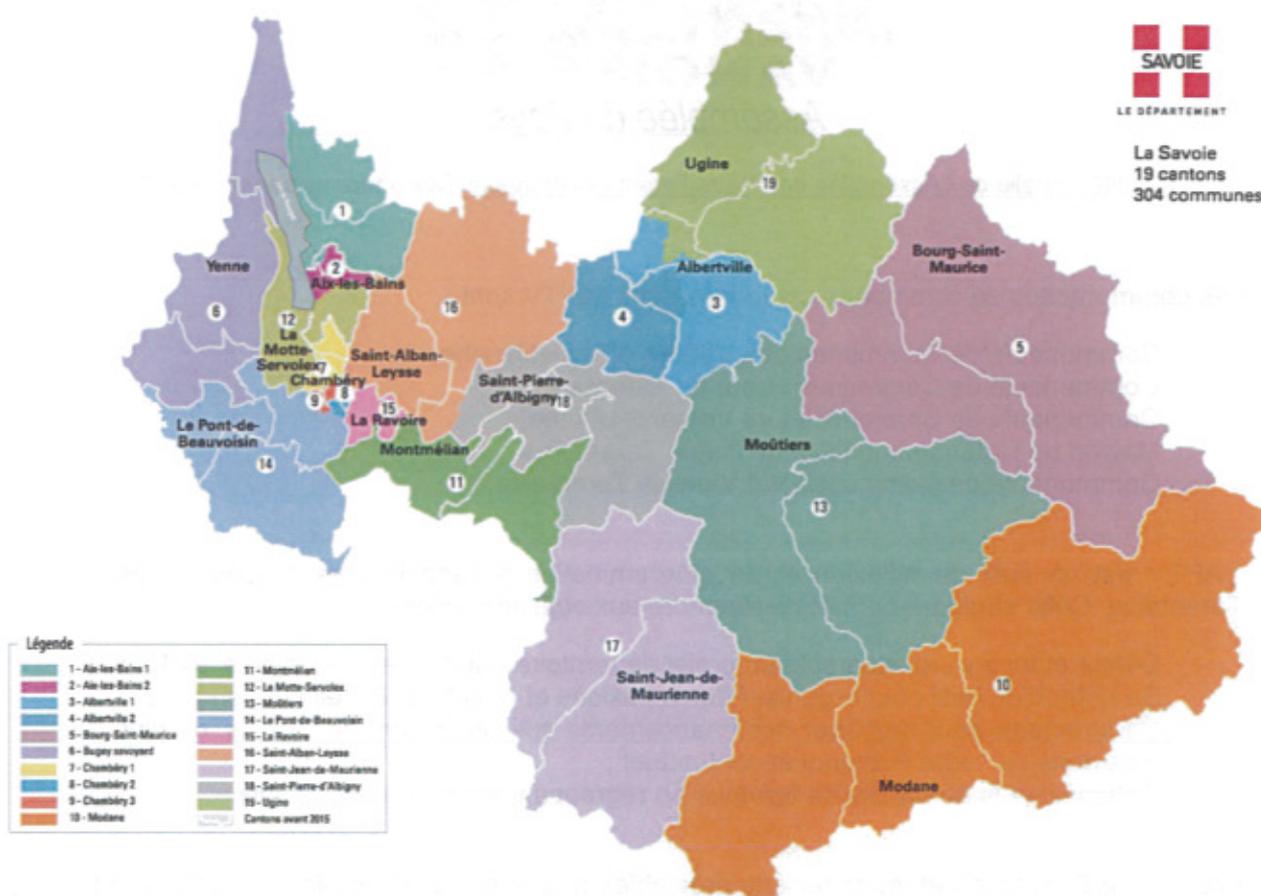
#### 1.1.2.1 Canton de Bourg Saint Maurice

Source : INSEE, Conseil départementale de la Savoie

Bourg Saint Maurice est le chef-lieu du canton n°5 du département de la Savoie. Suite à la réforme territoriale de 2015 (dite loi NOTRe), les périmètres des cantons savoyards ont été

modifiés (voir carte suivante). Le nouveau canton de Bourg Saint Maurice s'étend sur 841,15 km<sup>2</sup> et regroupe 17 communes (contre 8 avant la refonte) :

- Aime,
- Bellentre,
- Bourg Saint Maurice,
- Les Chapelles,
- La Côte-d'Aime,
- Granier,
- Landry,
- Macôt-la-Plagne,
- Montgirod,
- Montvalezan,
- Peisey-Nancroix,
- Sainte-Foy-Tarentaise,
- Sééz,
- Tignes,
- Val d'Isère,
- Valezan,
- Villaroger.



Cartographie des cantons de Savoie. (Source : [www.savoie.fr](http://www.savoie.fr))

Le canton de Bourg Saint Maurice appartient à l'arrondissement d'Albertville, tout comme les cantons d'Albertville-1, d'Albertville-2, de Moûtiers et d'Ugine.

### 1.1.2.2 Assemblée des Pays Tarentaise-Vanoise (APTV)

Source : [www.tarentaise-vanoise.fr](http://www.tarentaise-vanoise.fr)

L'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise est un syndicat mixte ouvert à la carte créé en 2005. Cette intercommunalité de projet rassemble les communautés de communes de Tarentaise ainsi que le Conseil Général de la Savoie. L'APTV remplace depuis sa création, l'Association des Maires de Tarentaise-Vanoise.



Identité visuelle de l'Assemblée des Pays Tarentaise-Vanoise. ([www.tarentaise-vanoise.fr](http://www.tarentaise-vanoise.fr))

Les communautés de communes comprises dans l'APTV sont :

- Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche,
- Communauté de Communes Cœur de Tarentaise,
- Communauté de Communes Les Versants d'Aime,
- Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise,
- Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise.

L'APTV est un outil de réflexion et de programmation à l'échelle des 43 communes de Tarentaise. Cette structure permet de répondre aux objectifs suivants :

- Définir et faire vivre ensemble un projet de territoire qui donne une vision à 10/15 ans ;
- Se doter d'un outil pour organiser des réflexions et projets à l'échelle du territoire ;
- Se structurer pour mobiliser des financements qui s'inscrivent désormais, de plus en plus dans un cadre territorial et contractuel ;
- Rationaliser la démarche de territoire en regroupant les moyens existants.

Elle assure l'animation et les réflexions préalables à la définition du projet de territoire. Elle s'organise en commissions et groupes de travail autour de grandes thématiques :

- Tourisme estival
- Culture & Patrimoine
- Santé et Services à la population
- Eau et Environnement
- Transport et déplacements
- Commerce et développement économique
- Immobilier touristique
- Habitat Foncier Urbanisme
- Coordination et Administration.

### 1.1.2.3 Maison de l'intercommunalité de Haute-Tarentaise (MIHT)

Source : [www.hautetarentaise.fr](http://www.hautetarentaise.fr)

La Maison de l'intercommunalité de Haute Tarentaise est une structure intercommunale créée le 27 décembre 2006 par la transformation du SIVOM de Haute Tarentaise. Elle regroupe les 8 communes de Haute Tarentaise que sont Bourg Saint Maurice, Les Chapelles, Montvalezan, Sainte-Foy-Tarentaise, Séez, Tignes, Val d'Isère et Villaroger.



Identité visuelle de la Maison de l'intercommunalité de Haute Tarentaise. ([www.hautetarentaise.fr](http://www.hautetarentaise.fr))

La Maison de l'intercommunalité de Haute Tarentaise a pour compétences :

- L'aménagement de l'espace,
- La protection et la mise en valeur de l'environnement,
- Les actions de développement économique et touristique,
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et l'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire,
- L'action sociale d'intérêt communautaire,
- Autres compétences : installation et maintenance des relais de télévision ainsi que la construction, la gestion et l'entretien de la chambre funéraire.

Elle est organisée autour de plusieurs commissions :

- Rayonnement touristique
- Actions culturelles
- Actions en faveur de la jeunesse
- Actions en faveur des seniors et handicapés
- Environnement et cadre de vie
- Développement Territorial et nouveaux projets structurants
- Aménagement et stratégie territoriale.

***La commune de Bourg Saint Maurice s'inscrit dans un territoire dynamique et riche en intercommunalités actrices de son développement.***

### 1.1.3 Accès

La commune de Bourg Saint Maurice est située dans un territoire montagnard. Elle est néanmoins desservie par de nombreuses infrastructures de transports collectifs et voies de communication.

#### 1.1.3.1 Voies routières

Bourg Saint Maurice est desservie par l'A43 jusqu'à Albertville puis par la RN 90. Il faut environ 2h30 en voiture pour relier Lyon à Bourg Saint Maurice.

En période estivale, la commune est également accessible par trois cols de renommées :

- Le Cormet de Roselend (1 968 m) qui relie la Tarentaise au Beaufortain,
- Le Col de l'Iseran (2 188 m) qui relie la Tarentaise à la Maurienne,
- Le Col du Petit Saint Bernard (2 764 m) qui relie Bourg Saint Maurice au Val d'Aoste en Italie. Il est alors possible de venir depuis Aoste en moins de 2h.

Ces cols sont ouverts, de manière générale de mai à octobre, périodes d'ouverture pouvant varier en fonction d'un col à l'autre et d'une année à l'autre suivant l'altitude et l'enneigement.

#### 1.1.3.2 Transport ferroviaire

La gare de Bourg Saint Maurice est le terminus de la ligne ferroviaire reliant la Tarentaise aux grandes capitales européennes, ligne desservant l'une des plus grosses concentrations de stations de sports d'hiver du monde. Elle est parcourue par de nombreux TGV et TER.

Quelques exemples de temps nécessaires pour relier Bourg Saint Maurice :

- 5h30 depuis Paris,
- 8h depuis Londres (via l'Eurostar),
- 7 à 9h de Belgique et des Pays Bas (via le Thalys).

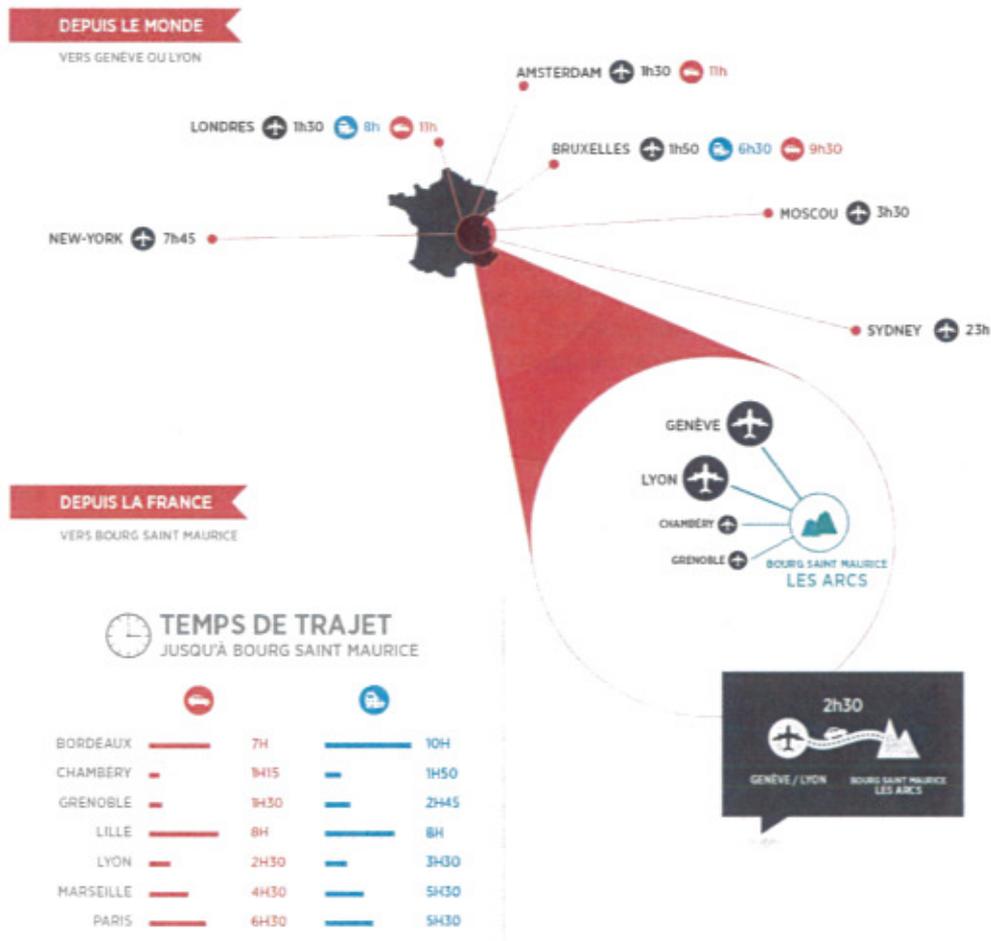
#### 1.1.3.3 Transport aérien

Plusieurs aéroports permettent de desservir Bourg Saint Maurice depuis des destinations internationales :

- L'Aéroport Lyon Saint-Exupéry, à moins de 200 km ;
- L'Aéroport Grenoble-Isère, à moins de 200 km ;
- L'Aéroport International de Genève, à environ 145 km ;
- L'Aéroport Chambéry Savoie : situé à 110 km de Bourg Saint Maurice, cet aéroport accueille régulièrement des vols en provenance d'Europe ;
- L'Aéroport d'Annecy – Mont Blanc : situé à environ 100 km, il permet uniquement la liaison avec Paris Orly.

***Bourg Saint Maurice est touristiquement « hyper accessible » grâce à des voies et des modes de transports modernes et dimensionnés hérités des Jeux Olympiques d'Albertville de 1992 (TGV, accès routiers performants, aéroports à moins de 100 km).***

**Il est par ailleurs important de noter que la commune est dotée d'un important réseau de transports collectifs et notamment d'une liaison funiculaire qui relie directement la gare SNCF à la station des Arcs.**



Accessibilité de Bourg Saint Maurice depuis le Monde et la France selon les différents moyens de transport. (Source : www.lesarcs.com)

### 1.1.4 Contexte général

Source : [www.bourgsaintmaurice.fr](http://www.bourgsaintmaurice.fr)

La vallée de la Haute Tarentaise et sa ville centre, Bourg Saint Maurice, sont un haut lieu du tourisme et des sports de montagne.



Bourg Saint Maurice, commune de près de 8 000 âmes, bénéficie d'une renommée mondiale grâce à la présence sur son territoire des stations des Arcs, qui forment, avec la Grande Plagne, le 2<sup>ème</sup> plus grand domaine skiable relié du monde. Sa notoriété est également renforcée par la base internationale d'eaux vives où se déroulent des compétitions de très haut niveau notamment en canoë-kayak. La ville a déjà accueillie à trois reprises les championnats du monde de slalom de canoë-kayak et régulièrement les championnats de France de la même discipline.

La ville, en tant que pôle d'attraction de toute la haute vallée de l'Isère, offre de nombreux services publics : écoles, collège, lycée, hôpital, multi-accueil, relais assistantes maternelles, ludothèque, médiathèque, cinéma, maison de retraite, espace saisonniers, etc. Sa vie associative locale, avec plus de 120 structures sportives, culturelles comme sociales, permet de dynamiser la ville, tout en lui offrant cette richesse sportive, culturelle et sociale.

L'hôpital de Bourg Saint Maurice est en cours d'extension. Ces travaux permettront une augmentation de sa capacité d'accueil et particulièrement une augmentation du nombre de lits en chirurgie.

Avec ses plus de 45 000 lits touristiques, la « Capitale de Haute-Tarentaise », offre un large panel d'activités été comme hiver : ski alpin, snowboard, ski de fond et de randonnée, raquettes... en hiver et golf, piscine, cyclotourisme, tennis, VTT, tir à l'arc, canoë-kayak, rafting, hydrospeed... en été. Sans oublier les événements sportifs et culturels qui animent tout au long de l'année le chef-lieu, ses hameaux et stations.

La ville accueille également de nombreux événements sportifs et culturels, avec notamment la coupe du monde de ski en 2001, les championnats de France de Kilomètre Lancé, les championnats de France de ski joëring. La ville est par ailleurs ville-étape de l'Ultra-Trail du Mont-Blanc® (UTMB) et de la Trace des Ducs de Savoie (TDS). Le territoire communal accueille également fréquemment le tour de France. Bourg Saint Maurice a été à 3 reprises ville étape, dont le plus récemment en 2009.

Grâce à sa base internationale d'eaux vives, où se déroulent des compétitions de très haut niveau notamment en canoë-kayak, Bourg Saint Maurice attire également les amoureux des sports d'eau.

Ancienne ville militaire, Bourg Saint Maurice a accueilli pendant de très nombreuses années le 7ème Bataillon de Chasseurs Alpains (BCA).

**La commune de Bourg Saint Maurice possède de nombreux atouts qui lui confèrent une position stratégique indéniable sur le marché touristique de la montagne (été comme hiver) à l'échelle nationale et internationale : la station internationale des Arcs, son offre touristique, sa proximité avec le Parc national de la Vanoise, sa position de « capitale de la Haute Tarentaise »...**

### 1.1.5 Contexte historique

Source : [www.patrimoine.rhonealpes.fr](http://www.patrimoine.rhonealpes.fr)

La ville de Bourg Saint Maurice se tient sur le site de l'antique Bergintrum, datée de l'époque gallo-romaine. A cette époque, la ville se situait sur la voie romaine menant de Turin à Lyon, en passant par le col du Petit Saint Bernard. La ville prend le nom de Saint Maurice, dont le culte s'est massivement répandu dans les Alpes à la suite de son martyr, à la fin de l'époque romaine. Le terme de Bourg n'apparaîtra qu'au XV<sup>e</sup> siècle.

Après une courte période révolutionnaire, la ville prend son nom définitif au XIX<sup>e</sup> siècle. Pendant la Révolution française, les révolutionnaires français passèrent la frontière entre la Savoie et la France. Ils renommèrent la ville Nargue-Sarde en 1794, qui garda ce nom jusqu'à la fin de la première annexion en 1815.

Convoitée, conquise à de multiples reprises, ce n'est qu'en 1860 que Bourg Saint Maurice est définitivement rattachée à la France.

Bourg Saint Maurice a toujours été une région d'élevage. En l'espace de 150 ans, le bourg rural de fond de vallée est devenu la petite capitale de la haute vallée de la Tarentaise à l'économie touristique florissante.

Après l'annexion de la Savoie à la France, lorsque surgissent à partir de 1870 les difficultés avec l'Italie, le site de Bourg Saint Maurice devient une place militaire stratégique équipée du système de fortification Séré de Rivière qui ne cessera d'être complété jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

À la fin des années 50, l'idée d'une station de ski sur les montagnes de l'Arc s'impose, considérée comme une alternative aux grands chantiers hydroélectriques à l'achèvement programmé et encouragé par le "plan neige" lancé par la C.I.A.M. Le projet d'une station de sports d'hiver est imaginé à partir de 1960 par le promoteur Roger Godino qui prévoit la création des Arcs en aménageant trois sites (Arc 1600, Arc 1800 et Arc 2000), réunis autour d'un domaine skiable unique, selon le principe de la "station intégrée". Le site est devenu une référence internationale en matière d'aménagement de site touristique, renommée confirmée par l'attribution du "label 20<sup>e</sup> siècle" aux stations d'Arc 1600 et d'Arc 1800 en 2003 par le Ministère de la Culture. Le dernier site de la station, Arc 1950 a été inauguré en 2003.

La ville a gardé des traces de son passé militaire, avec notamment les nombreux forts alentours. Elle a également été, de 1962 à 2012, le territoire de résidence du « 7<sup>ème</sup> BCA » (Bataillon de Chasseurs Alpains). Ce bataillon comptait en 2008 pas moins de 1 128 militaires. Il a été transféré à l'automne 2012 à Varcès.

**Ville de passage et de vie, Bourg St Maurice a connu de nombreuses phases de développement liées à sa position proche de l'Italie et de la Suisse, sa place aux portes des deux Savoie, l'avènement du tourisme dans sa station des Arcs et plus récemment son passé militaire. Toutes ces dimensions conjuguées, lui confèrent un intérêt historique et patrimonial, véritable plus-value touristique.**

## 1.2 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

### 1.2.1 Démographie

Source : INSEE

#### 1.2.1.1 Le Canton de Bourg Saint Maurice

Bourg Saint Maurice est le chef du canton du même nom. Depuis 2015 et la réforme territoriale, le canton de Bourg Saint Maurice regroupe 12 communes, soit 26 459 habitants selon le dernier recensement (1<sup>er</sup> janvier 2012).

Recensements	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	15 589	16 549	18 613	21 006	22 913	25 530	26 459
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	18,7	18,6	20,4	23,9	27,0	30,6	32,7

Le nombre d'habitants du canton est en augmentation constante depuis 1968. La population a plus que doublé en moins de 50 ans. Cette importante évolution traduit la transformation du territoire au cours de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Ce phénomène est lié au développement touristique des vallées alpines et l'implantation des stations de sports d'hiver.

Le tableau suivant donne le détail de la population des communes constitutives du canton :

Commune	Code postal	Code INSEE	Population municipale en 2012	Pourcentage (%)
Aime-La-Plagne *	73210	73006	4 382	16,6
Bourg Saint Maurice	73700	73054	7 741	29,3
La Plagne Tarentaise *	73210	73150	3 859	14,6
Landry	73210	73142	852	3,2
Les Chapelles	73700	73077	532	2,0
Montvalezan	73700	73176	661	2,5
Peisey Nancroix	73210	73197	652	2,5
Séiez	73700	73285	2 453	9,3
Sainte Foy Tarentaise	73640	73232	809	3,1
Tignes	73320	73296	2 494	9,4
Val d'Isère	73150	73304	1 637	6,2
Villaroger	73640	73323	387	1,5
<b>Total Canton</b>			<b>26 459</b>	<b>100</b>

\* Regroupement communes au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- Aime-La-Plagne : Aime, Granier et Montgirod
- La Plagne Tarentaise : Macôt-la-Plagne, Bellentre, La Côte-d'Aime, Valezan

La moitié des communes du canton possèdent moins de 1 000 habitants. La plus d'entre elles, Villaroger, n'en comptait que 387 en 2012. Bourg Saint Maurice possède 29,3% de la population du canton. Avec ses 7 741 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2012, Bourg Saint Maurice est la plus grosse commune du canton et de Haute Tarentaise et donc naturellement son chef-lieu.

### 1.2.1.2 La commune de Bourg Saint Maurice

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, date de la dernière mise à jour consolidée, la population légale de Bourg Saint Maurice est de 7 741 habitants. Il est important de noter que ces chiffres font état de la situation avant le départ du 7<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseurs Alpins (BCA), entraînant la perte d'environ 1 430 habitants.

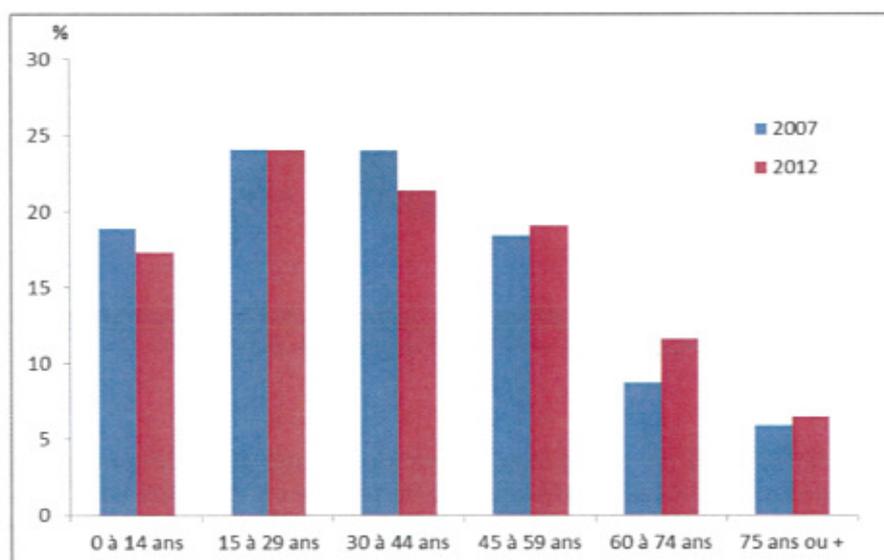
Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la population entre 1968 et 2012 :

Recensements	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	3 931	4 748	5 839	6 056	6 747	7 681	7 741
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	22,0	26,5	32,6	33,8	37,7	42,9	43,2

(Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales)

Tout comme pour la population du canton, le nombre d'habitants est en constante augmentation depuis 1968. Cette situation met là encore en évidence l'attractivité du territoire et de la commune.

La comparaison de la répartition de la population en fonction des tranches d'âges entre 2007 et 2012 permet d'avoir un aperçu de la dynamique démographique :



Comparaison de la population communale entre 2007 et 2012, en fonction des tranches d'âges.

(Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales)

Entre 2007 et 2012, une augmentation de la population de plus de 45 ans est notable. Dans le même temps, les catégories comprises entre 0 – 14 ans et 30 – 44 ans ont tendance à diminuer. La population de jeunes actifs (15 – 29 ans) reste stable. On peut donc conclure à un vieillissement de la population communale. Rappelons que ces chiffres ne prennent pas en compte le départ du 7<sup>ème</sup> BCA, qui affecte particulièrement la catégorie des 15 – 29 ans.

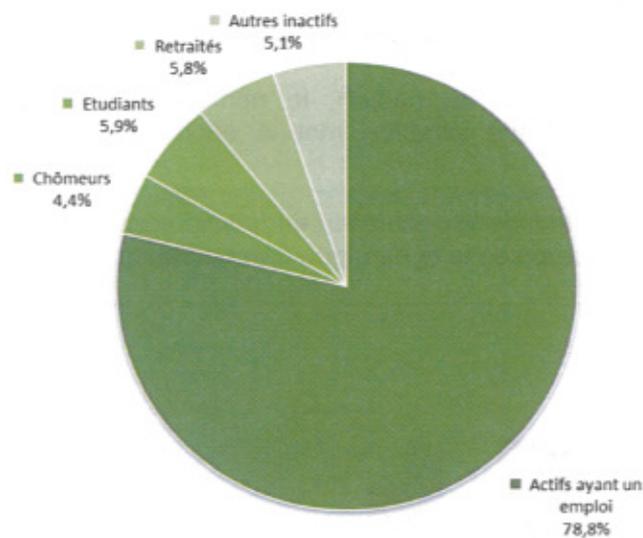
La population générale de la commune est croissante et plutôt vieillissante. Cependant, le départ du 7<sup>ème</sup> BCA est un facteur mécanique à l'origine d'une perte importante de population et d'un vieillissement soudain de cette dernière. Notons que la commune a lancé un vaste programme de reprise et réaménagement du site, créant la « ZAC du quartier des Alpes » (reconversion du quartier Bulle), qui devrait à terme générer de l'emploi et l'installation de nouveaux foyers.

### 1.2.2 Population active et emploi

Source : INSEE

En 2012, Bourg Saint Maurice possédait 5 409 personnes dans la tranche d'âge comprise entre 15 et 64 ans (personnes en âge de travailler). 83,2% de cette population est active dont 78,8% ont un emploi. Le taux de chômage est de 4,4%, ce qui est bien inférieur à la moyenne nationale (environ 10% en 2012).

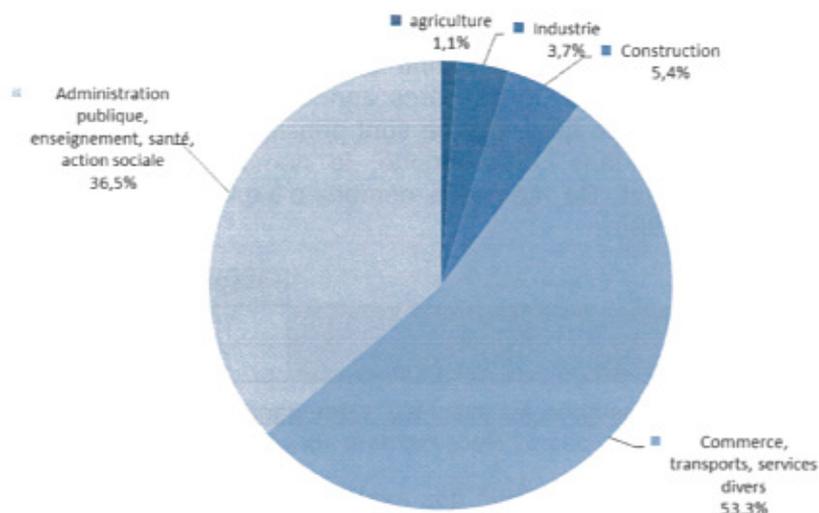
Notons par ailleurs que 81,1% de la population active de Bourg Saint Maurice travaille dans la commune.



Répartition de la population active de la commune de Bourg Saint Maurice.  
 (Sources : Insee et RP2012 exploitation principale)

En 2012, plus de 60% de la population active de Bourg Saint Maurice appartient aux catégories socioprofessionnelles : professions intermédiaires et employés. Ces catégories sont largement représentées dans des secteurs d'activité tels que le commerce, les transports et les services divers, qui représentent plus de 53% des emplois de la commune. L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale arrivent en seconde place et regroupent 36% des emplois. Ces activités sont directement liées à l'influence touristique de la ville et à son rôle de chef-lieu du canton (regroupement des services et commerces).

Il est important de noter le très fort déséquilibre entre ces secteurs d'activités et l'agriculture et l'industrie qui ne représente, respectivement que 1,1 et 3,7% des emplois de la commune.



Répartition des emplois de la commune en fonction des secteurs d'activité.  
(Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire lieu de travail).

La commune de Bourg Saint Maurice présente un contexte économique et social favorable. Les activités de la commune s'organisent essentiellement autour du tourisme et des services à la population du canton (principale ville de Haute Tarentaise).

### 1.2.3 Activités locales

L'activité locale est dominée par le secteur tertiaire et plus particulièrement par les activités liées au tourisme. Cet aspect sera traité dans une partie à part dans ce dossier.

#### 1.2.3.1 Agriculture

Sources : Etude agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture en 2011, dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme de Bourg Saint Maurice.

Recensement agricole 2010, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

L'activité agricole représente encore une dimension importante pour la commune mais également à l'échelle de la Tarentaise. Elle participe à la sauvegarde du paysage de la vallée et de son cadre de vie privilégié pour les habitants et l'activité touristique.

La Tarentaise compte 200 exploitations agricoles professionnelles. 40% des agriculteurs sont pluriactifs et dont la seconde activité est liée au tourisme hivernal. L'élevage est à 85% bovins avec les races Tarine et Abondance. L'ensemble de la vallée de la Tarentaise est comprise dans le périmètre de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Beaufort. Cette filière Beaufort est en grande partie à l'origine du dynamisme agricole du territoire. A noter que la moitié de la production de Beaufort est réalisée sur le territoire de la vallée.

### ⇒ Evolution de l'agriculture à Bourg Saint Maurice

La commune de Bourg Saint Maurice a connu une perte de plus de la moitié de ses exploitations agricoles au cours des 30 dernières années. En comparant les chiffres entre 1988 et 2010, il est intéressant de noter que ce sont principalement les petites exploitations qui ont disparues. En effet, dans cette période, le nombre de moyennes et grandes exploitations est resté constant. De même, le nombre d'exploitations professionnelles n'a que très peu évolué depuis 1988.

	1988	2000	2010
<b>Nombre d'exploitations</b>	107	70	49
<b>Nombre de moyennes et grandes exploitations</b>	23	24	23

Evolution du nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège dans Bourg Saint Maurice, entre 1988 et 2010 (Source : Recensement agricole 2010)

Dans la situation actuelle, plus de la moitié des exploitations sont de grande taille, contre à peine plus de 20% en 1988.

Environ 60% des exploitations de la commune sont des systèmes professionnels, soit 32 structures. Pour les autres exploitants, l'activité agricole vient en complément de leur activité principale ou sont des exploitants patrimoniaux qui entretiennent généralement leur propriété. Sur la commune de Bourg Saint Maurice, l'activité agricole concerne directement près de 70 personnes.

Le second constat qui peut être fait, c'est que la superficie agricole utilisée a augmentée depuis 1988.

	1988	2000	2010
<b>Superficies agricoles (ha)</b>	4 193	5 074	5 767
<b>Superficies agricoles des moyennes et grandes exploitations (ha)</b>	3 001	4 061	5 182

Evolution de la superficie des exploitations agricoles ayant leur siège dans Bourg Saint Maurice, entre 1988 et 2010 (Source : Recensement agricole 2010)

En 2010, 89,9% des superficies agricoles sont occupées par les grandes exploitations.

Les structures agricoles de la commune sont exclusivement orientées vers l'élevage, et pour une majorité vers l'élevage bovin pour de la production laitière. Aucune des exploitations de la commune ne possède de cultures céréalières ou de type tournesol et colza.

	Nombre d'exploitations			Nombre de têtes		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010
<b>Vaches laitières</b>	54	41	32	781	926	1 305
<b>Vaches nourrices</b>	12	5	3	52	25	16
<b>Chèvres</b>	21	10	12	254	137	187
<b>Brebis laitières</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Brebis nourrices</b>	23	16	14	1 371	1 465	2 078
<b>Poulets de chair et coqs</b>	3	15	-	3	31	-

Evolution de la composition des cheptels des exploitations agricoles ayant leur siège dans Bourg Saint Maurice, entre 1988 et 2010 (Source : Recensement agricole 2010)

La proportion de vaches laitières est grandissante, de même que celle des brebis nourricières. Ces cheptels représentent l'écrasante majorité des troupeaux de la commune.

Le lait issu des exploitations laitières est, pour la majorité des structures, livré à la coopérative de Haute-Tarentaise. En 2009, les élevages du territoire communal de Bourg Saint Maurice ont produits 3 133 800 litres de lait, sur les 6 568 000 litres totaux collectés par la coopérative. La production laitière représente donc près de la moitié du volume transformé.

En plus de l'activité des exploitations situées sur le territoire communal, la transhumance y est fortement pratiquée, faisant augmenter très significativement le cheptel en période estivale.

#### ⇒ Utilisation des surfaces agricoles

Les surfaces agricoles occupent environ 10 300 hectares sur l'ensemble de la commune.

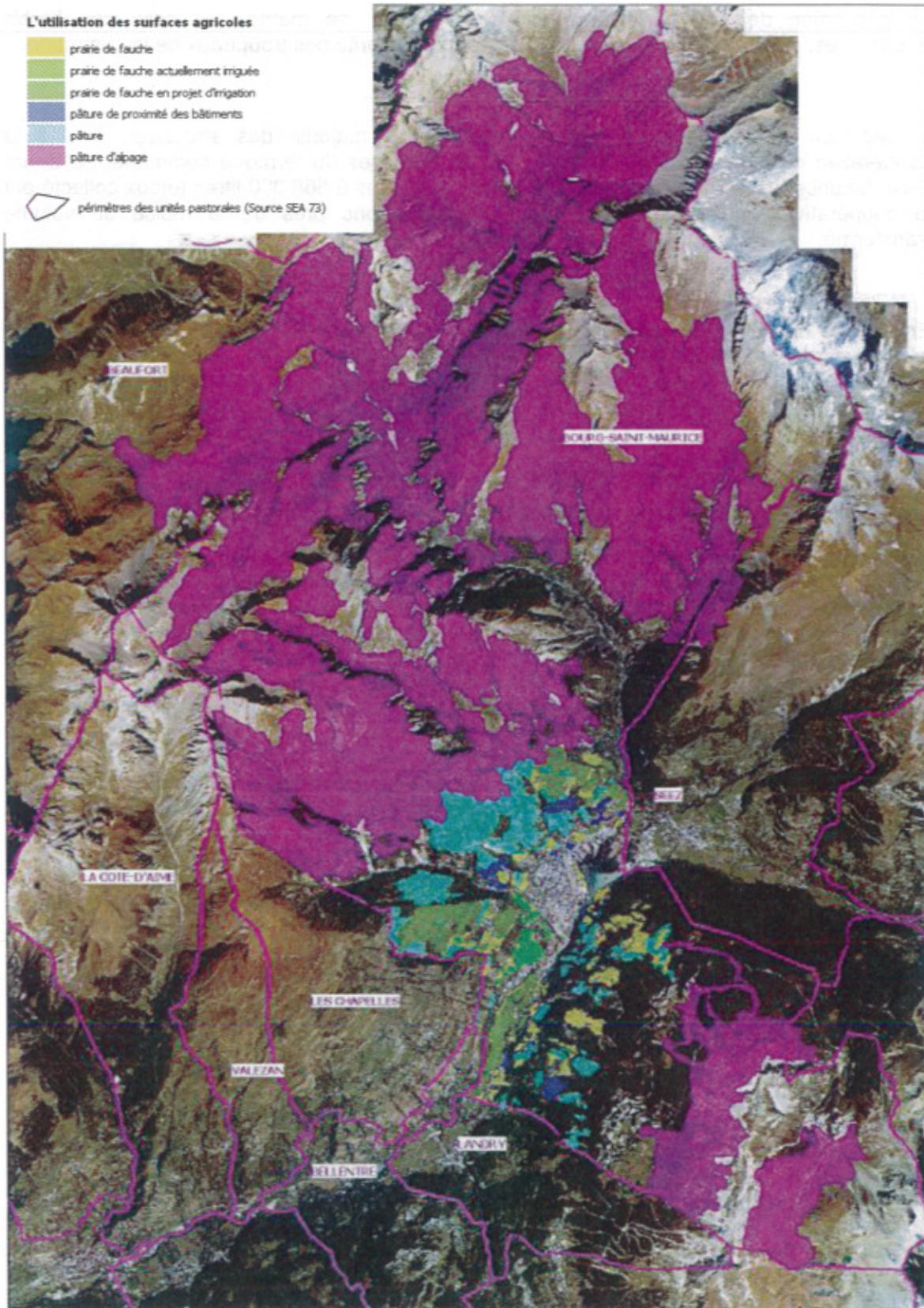
Environ 8 300 ha, soit plus de 80% de la surface agricole communale, est constitué par les alpages. Ces prairies permanentes sont destinées au pâturage des troupeaux en période estivale. Ces surfaces sont situées en altitude et sont réparties en 47 unités pastorales dont la gestion est assurée par des exploitants individuels ou des structures collectives (cf. carte page suivante).

Les 2 000 hectares restant sont situés en vallée. Ce sont pour partie des prairies de fauches, indispensables à la production de fourrage pour le nourrissage des troupeaux en période hivernale. Le reste des surfaces agricoles sont des prairies destinées au pâturage de proximité. Elles sont utilisées au printemps lors de la sortie des bâtiments et avant la montée en alpages et à l'automne à la redescente, avant le retour à l'intérieur pour passer l'hiver. Elles sont également utilisées l'été par les animaux ne se rendant pas en alpage. Ces pâturages sont souvent des zones difficilement mécanisables.

Les prairies de fauche sont en les zones mécanisables. Il est important de rappeler que la commune de Bourg Saint Maurice fait partie intégrante de la zone d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Beaufort. Pour répondre au cahier des charges très strict de l'appellation, les exploitants doivent produire la majorité de leur fourrage (l'achat de fourrages extérieurs à la zone AOC doit être fortement limité). Il est donc particulièrement important de préserver ces surfaces de fauche.

L'activité agricole représente une activité économique à part entière sur la commune. L'état d'entretien du parcellaire agricole est globalement bon, ce qui traduit une pression agricole relativement forte et une bonne utilisation des surfaces agricoles sur la commune, assurant un cadre de vie agréable.

Ces surfaces sont indispensables au bon fonctionnement des exploitations, il est impératif de les préserver et de ne pas les rendre constructibles.



Utilisation des surfaces agricoles de la commune de Bourg Saint Maurice (Source : PLU)

**L'agriculture et en particulier l'élevage de bovin laitier est une activité importante et emblématique pour la commune et plus largement à l'échelle de la Tarentaise.**

**Ce secteur a connu une évolution importante avec notamment la disparition des petites exploitations non professionnelles et le développement d'exploitations de plus grande taille. La perte de surfaces agricoles au profit de l'urbanisation est la principale menace qui pèse sur ce secteur.**

**L'activité agricole fait partie intégrante de l'identité du territoire et participe grandement à la préservation des paysages et du cadre de vie, indispensable à l'attrait touristique.**

### 1.2.3.2 Vie associative

Source : [www.bourgsaintmaurice.fr](http://www.bourgsaintmaurice.fr)

La commune de Bourg Saint Maurice possède un tissu associatif important. Elles se répartissent en quatre principales catégories : associations sportive, culturelles, sociales ou les associations de villages et quartiers.

#### ⇒ Associations sportives

- Aïkikaï de Haute Tarentaise
- Aime Country
- Arc MTB Club
- Association de Danse Sportive en Tarentaise (ADST)
- Association du Golf des Arcs et de Bourg-Saint-Maurice (AGABSM)
- Badminton – Les Fous du Volant
- Bambin'eau
- Basket-Ball Borain
- Boule Boraine (Amicale)
- Bouquetins Traileurs de Bourg St Maurice
- Boxe Française de Bourg Saint Maurice – Les Arcs
- Bridance
- BSM GYM
- Canoë-Kayak de Haute Isère
- Club Alpin Français de Moutier et Haute Tarentaise
- Club Tarentaise Modélisme (CTM)
- Comité d'Organisation de Manifestations Sportives (COMS)
- Darenta Kite
- Dirty Sanchez Crüe
- Escalade (Club de Haute Tarentaise)
- Football Club de Haute Tarentaise
- Football Vétérans (Les Bourdons)
- Forme – Loisirs – Vitalité
- Les Frontaliers
- Les Gaz'elles
- Gymnastique Volontaire
- Haute Tarentaise Athétique Club
- Haute Tarentaise Montagne Sports
- Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Haute Tarentaise
- Karaté Do Shito Ryu Tarentaise
- La Rueda du Cuba
- L.A. Skicamp
- Lacs et Torrents
- Templiers de Rochefort
- Orphée Danse
- Panne d'Air Circus – Plongée
- Parapente Club de Haute Tarentaise
- Pétolettes à campons – moto et quad cross
- Les Requins Bleus
- Rugby Club Haute-Tarentaise
- Rokudaï Dojo Haute Tarentaise
- Ski Club Les Arcs – Bourg-Saint-Maurice
- Ski de Fond
- Taï Chi Chuan Haute Tarentaise
- Tarentaise Judo Section de Bourg-Saint-Maurice
- Tennis Club de Bourg St Maurice
- Tir à l'arc : Les Archers de l'Edelweiss
- Vélo Club
- Vital'Gym Bourg-Saint-Maurice
- Volley Club de Bourg Saint Maurice
- Yoga Club
- Yoga « Un temps pour soi »

⇒ **Associations culturelles**

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| - Alumait  | - Danse contemporaine et Jazz     |
| - Alt Tarenteza Espéranto  | - « Echo du St-Bernard »          |
| - Arts et Traditions Populaires les Frontières de Haute-Tarentaise | - GamePlay Tarentaise             |
| - Association pour la protection des Animaux Sauvages              | - La Phare                        |
| - Bande Rouge  | - Minilangues                     |
| - La Chicha, musique des Andes                                     | - Mosaïque                        |
| - Les Cinglés du Cinéma  | - Nature Expression et Création   |
| - Comité d'Animation de Bourg-St-Maurice                           | - Tradition et Patrimoine Borains |
| - Comité des Fêtes d'Hauteville-Gondon                             | - Théâtre Expressions             |
| - Compagnie comme tes pieds  | - La Théâtrie                     |
|  | - Trans'Danse Cie                 |
|  | - Troc Planète                    |

 ⇒ **Associations sociales**

- |  |   |
|--|---|
| - ADMR   | - Le Chat sans Toit – Association de protection animale         |
| - Accueil de Jour Alzheimer Savoie   | - Confédération Nationale du Logement                           |
| - AFDOC Savoie : Association Française Des Opérés du Cœur et maladies cardiaques | - Coup de Pouce   |
| - Club des Aînés Ruraux : « Loisirs et Amitiés »                                 | - Croix Rouge Française   |
| - Amicale des Anciens Combattants de Bourg-Saint-Maurice (UFAC)                  | - Cyclo Cœur  |
| - Amicale des Sapeurs-Pompiers   | - Différent et alors  |
| - Amicale Nationale du 7 <sup>e</sup> BCA – Section Tarentaise                   | - Eglise Protestante Evangélique                                |
| - Amicale pour le don du sang  | - France Alzheimer Savoie                                       |
| - Amnesty International  | - INTI : Savoie avec les Peuples d'Amérique Centrale – Caraïbes |
| - Association culturelle et sociale  | - Les Amis d'un Coin de l'Inde et du Monde (LACIM)              |
| - Association des paralysés de France  | - « Les Eterlous » : Accueil de loisirs et éducation            |
| - Association des Parents d'élèves   | - Rotary Club   |
| - Association Garderie 2000  | - (Association) Saint Michel                                    |
| - Association Uma Casa Portugesa   | - Secours Catholique  |
|  | - Trolls : Structure multi accueil                              |

 ⇒ **Associations de villages et quartiers**

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
| - Avenir et Animation des Arcs (les 3A)      | - Mieux vivre aux Arcs          |
| - Association du Village de Montvenix        | - Mieux vivre dans son quartier |
| - Bien vivre au Villaret et à la Chenalettaz | - Quartier des Epines           |
| - La Berdeil                                 | - Vivre au Villaret             |
| - La Thuile village                          | - Vulmix notre village          |

**Bourg Saint Maurice possède un tissu associatif important, témoin du dynamisme sportif, culturel et social de la commune.**

## 1.3 LOGEMENT

### 1.3.1 Logements permanents

Source : Plan Local d'Urbanisme de Bourg Saint Maurice

#### 1.3.1.1 Evolution du parc immobilier

A partir de de 1968, date de création de la station des Arcs, Bourg Saint Maurice connaît une explosion de son nombre de logements. Les nouvelles constructions sont essentiellement des résidences secondaires.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
<b>Ensemble</b>	<b>1 525</b>	<b>2 776</b>	<b>5 897</b>	<b>8 635</b>	<b>9 529</b>	<b>11 123</b>	<b>12 178</b>
Résidences principales	1 165	1 501	2 248	2 400	2 841	3 105	3 228
Pourcentage résidences principales	76%	54%	28%	28%	30%	28%	26%
Logements vacants	237	316	171	319	187	164	570
Pourcentage de logements vacants	16%	11%	2,9%	3,7%	1,9%	1,4%	4,7%

#### Evolution du logement de la commune entre 1968 et 2012

(Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales)

Jusqu'en 1975, la commune était pourvue d'une majorité de résidences principales. La tendance s'est radicalement inversée. Aujourd'hui, les logements secondaires sont, en quantité, plus de trois fois supérieurs aux logements principaux.

Le taux de vacances des logements a fortement diminué depuis 1975, ne dépassant plus le seuil des 5%.

La majorité des logements sont en collectif, et près de la moitié sont en régime de location. Le parc immobilier est relativement récent (près de 70% des logements ont moins de 35 ans).

	Nombre	%
<b>Résidences principales construites avant 2010</b>	<b>3 130</b>	<b>100</b>
Résidences principales construites avant 1946	315	10,1
Résidences principales construites entre 1946 et 1990	2 014	64,3
Résidences principales construites entre 1991 et 2009	801	25,6

#### Date de construction des résidences principales de la commune

(Sources : Insee, RP2012 exploitation principale)

Le rythme de construction, après avoir connu une explosion entre 1975 et 1990 sous l'impulsion touristique des Arcs, s'est ralenti à partir de 1990. Cette diminution peut être expliquée par la pénurie de terrain dont souffre la commune ainsi que par le prix élevé du foncier. Il est important de noter que le départ du 7<sup>ème</sup> BCA (Bataillon de Chasseurs Alpains) a pour effet de libérer de nouvelles réserves foncières. Un projet de reprise du quartier Bulle est en cours de réalisation par la commune. Par ailleurs, plusieurs projets de lotissements sont en cours, avec une livraison prévue pour 2018.

### 1.3.1.2 Typologie du logement permanent

La taille des résidences principales de Bourg Saint Maurice est relativement élevée, avec une majorité de logements comprenant 3 pièces et plus (74,4% de l'ensemble des logements permanents de la commune). La construction de logements de grande taille est justifiée par la composition des ménages de la commune : la majorité est supérieure à 2 personnes.

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>3 228</b>	<b>100</b>	<b>3 105</b>	<b>100</b>
1 pièce	305	9,4	295	9,5
2 pièces	544	16,9	502	16,2
3 pièces	870	27	814	26,2
4 pièces	785	24,3	750	24,2
5 pièces ou plus	724	22,4	744	24

Comparaison des résidences principales selon le nombre de pièces entre 2007 et 2012.  
 (Source : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales)

L'offre de logements d'une pièce a diminué entre 1999 et 2012, alors que la proportion de ménages à 1 personne est en augmentation. Il y a donc une pénurie en offre de petits logements.

Du fait de la présence de constructions relativement récentes, le niveau de confort des logements est relativement élevé.

	Nombre	%	Nombre de personnes
<b>Ensemble</b>	<b>3 228</b>	<b>100</b>	<b>7 033</b>
Propriétaire	1 379	42,7	3 070
Locataire	1 669	51,7	3 591
<i>dont locataire en HLM</i>	<i>659</i>	<i>20,4</i>	<i>1 383</i>
Logé gratuitement	180	5,6	372

Résidences principales selon le statut d'occupation en 2012.  
 Source : Insee, RP2012 exploitation principale

En 2012, plus de 50% de la population de la commune est locataire. Le parc locatif privé a augmenté de +42% entre 1999 et 2007. En 2012, 659 logements HLM ont été recensés, ce qui fait de Bourg Saint Maurice la commune ayant le taux de logements sociaux le plus important de Tarentaise. Aucun logement n'est vacant.

Malgré la baisse du rythme de construction, Bourg St Maurice reste la commune de Tarentaise qui réalise le plus de logements neufs, avec principalement des logements collectifs et des résidences. Cependant, face à la raréfaction du foncier constructible, un des enjeux de la commune est la réhabilitation urbaine. Certains projets sont d'ores et déjà en cours : requalification du quartier de l'hôpital et de l'îlot de l'ancien office de tourisme.

### 1.3.2 Logements saisonniers

Source : Mairie BSM

L'importance du site touristique des Arcs nécessite une main d'œuvre importante pour faire fonctionner la station. De fait, la question du logement saisonnier fait partie des enjeux importants dans le développement de la station des Arcs et de la commune dans son ensemble. En effet, en proposant une offre adaptée à leurs besoins, on encourage la fidélisation d'une main d'œuvre de qualité sur plusieurs années.

Le parc de logements des Arcs, potentiellement disponible pour les actifs saisonniers, est le plus important de la Tarentaise, il correspond petit à petit aux besoins. En 2007, 198 logements saisonniers étaient disponibles à Arc 1800 et 21 à Arc 2000, avec un taux d'occupation de 100%.

Le funiculaire, dont le fonctionnement est assuré entre 7h30 et 19h30, renforcé par un système de navettes gratuites, permet de relier facilement Bourg Saint Maurice aux Arcs. Cet atout essentiel réduit considérablement le temps de transport et facilite ainsi l'hébergement des saisonniers en vallée. Cependant, la réalisation de logements sur chacune des stations permet de renforcer leur activité économique et leur animation.

La commune a récemment multiplié les initiatives pour le développement de logements saisonniers en lançant plusieurs opérations sur chacun des niveaux de la station. Depuis plus de 10 ans, les opérations touristiques nouvelles intègrent l'hébergement du personnel, ce qui permet d'atteindre un équilibre entre l'offre et la demande.

Les partenaires sociaux du département de la Savoie se sont ainsi engagés à promouvoir, par un Accord Interprofessionnel, le développement d'une offre de logements dédiés aux travailleurs saisonniers employés notamment dans les entreprises liées aux activités touristique. Cet accord s'applique aux opérations de constructions de logements neufs bénéficiant du financement du 1% logement mais aussi des opérations de rénovation et de réhabilitation des logements anciens.

Des opérations d'aide à l'amélioration du confort et de l'efficacité d'énergétique des logements saisonniers diffus sont engagées depuis 2013.

Voici la liste des programmes récents et en cours sur la commune :

- + 88 logements à Arc 2000 (Aiguille noire)
- + 72 logements à Arc 1800 (Val Sapioux)
- + 100 logements à Arc 2000 (Génépi) livraison 2017
- + 100 logements à Arc 2000 (Gentianes)

A cela, il faut ajouter des nouveaux lits diffus sur les Arcs et Bourg Saint Maurice et la création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Bourg Saint Maurice, équipée de sanitaires et d'électricité permettant d'accueillir les camions de certains saisonniers. Il est également à noter que depuis 10 ans, des logements saisonniers sont intégrés dans tous les nouveaux programmes de construction.

**La commune de Bourg Saint Maurice, de par son importante activité touristique emploie un grand nombre de travailleurs saisonniers. Pour répondre au besoin de logements saisonniers, la commune met en œuvre depuis plusieurs années de nombreuses actions en ce sens. Cette question fait partie intégrante de la stratégie de développement communale.**

### 1.3.3 Logements touristiques

Le parc d'hébergements touristiques, son volume, sa composition, ses mutations ainsi que ses modes de gestion conditionnent l'activité commerciale et les équilibres économiques des stations. Aussi, la problématique du logement touristique est une des priorités pour une commune telle que Bourg Saint Maurice qui compte sur son territoire une des plus grandes stations des Alpes.

#### 1.3.3.1 Offre de lits touristiques sur le territoire communal

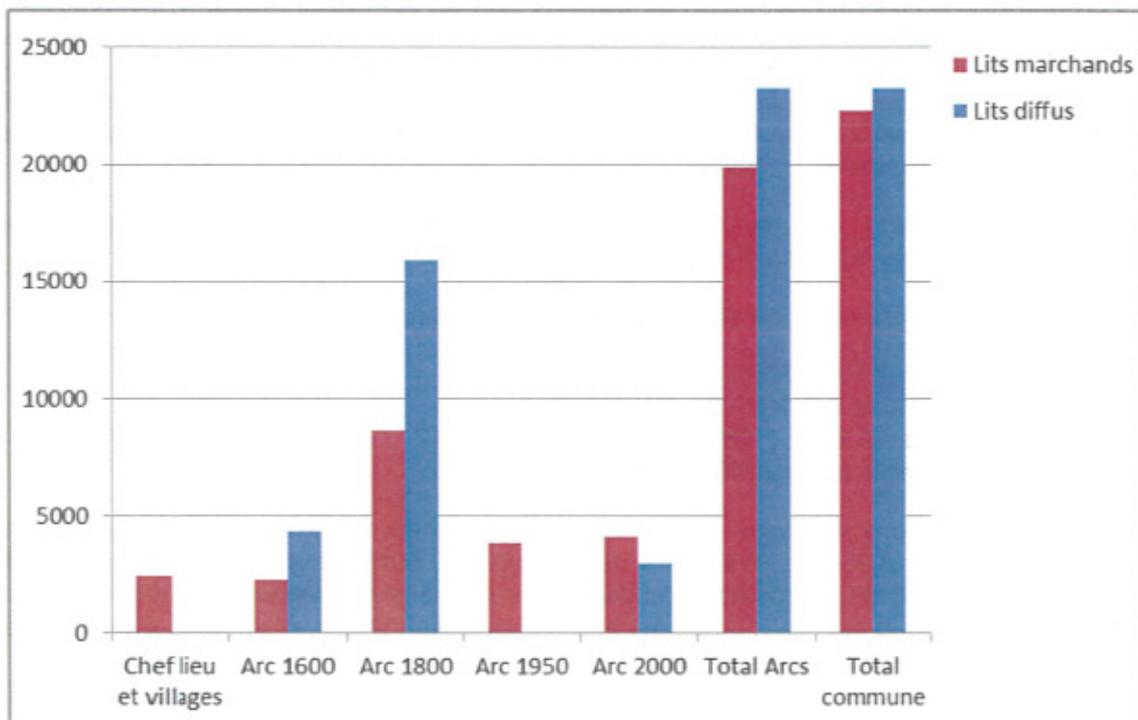
Source : Recensement des lits touristiques de la commune - Mairie de Bourg Saint Maurice  
Plan Local d'Urbanisme

Selon le dernier recensement mené par la commune en 2013, Bourg Saint Maurice compte 45 563 lits touristiques, dont :

- 22 318 lits marchands
- 23 245 lits diffus et locations non gérés par des professionnels.

Ainsi, moins de la moitié des lits touristiques de la commune sont des lits marchands. Cette tendance est également observée dans les autres stations d'altitude de Tarentaise.

Les lits touristiques ne sont pas répartis équitablement sur l'ensemble du territoire de la commune. De même, la proportion lits marchands / lits diffus est très variable selon les sites :



Répartition des lits marchands et diffus selon les sites de la commune  
(Source : Recensement des lits touristiques - Mairie Bourg Saint Maurice)

Le site d'Arc 1800 possède 56,9% des lits touristiques de la commune de Bourg Saint Maurice. On observe une forte disparité entre les différents pôles de la commune. Sur les

sites d'Arc 1600 et Arc 1800, près de 65% des lits touristiques sont des lits non marchands. A l'inverse, les sites d'altitude (Arc 1950 et Arc 2000) gardent une forte part de logements marchands (respectivement 100% et 58%).

Le déséquilibre constaté entre la structuration des lits entre les sites d'altitude et ceux de moyenne montagne influe directement sur la vitalité des lieux touristiques (ambiance, commerce, vie collective, performance économique). Il est la traduction du vieillissement des sites d'Arc 1600 et Arc 1800 et de la nécessité d'insuffler une nouvelle dynamique.

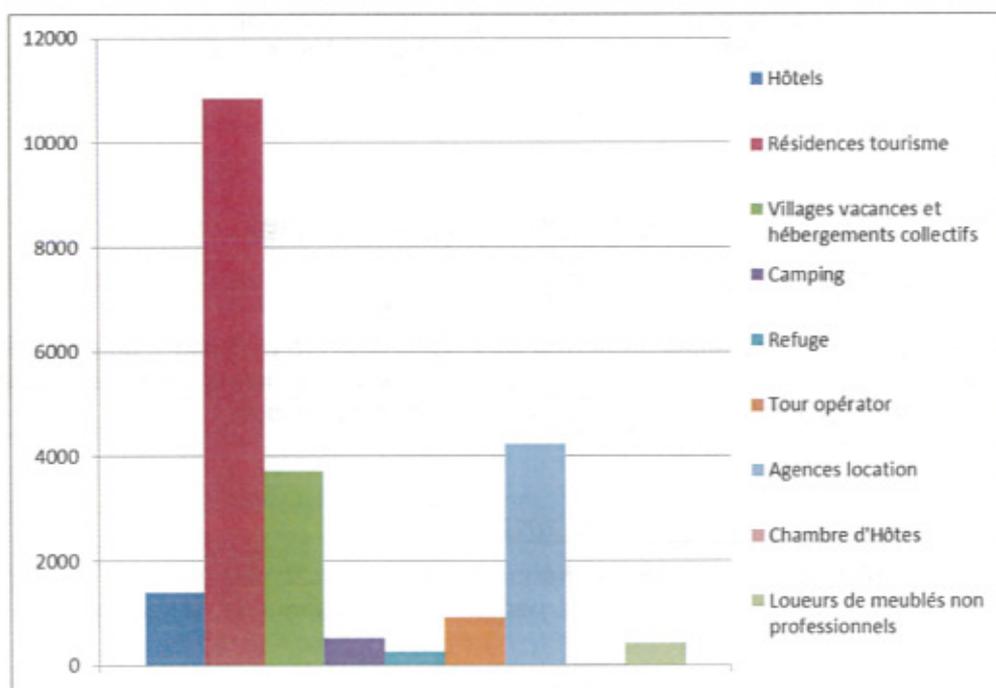
Il est intéressant de noter que le chef-lieu et les hameaux alentours sont pauvres en hébergements touristiques. Cependant, de nombreux projets sont en cours sur le chef-lieu : hôtel 4\*, auberge de jeunesse, résidence de tourisme... En plus de cela, la requalification du Quartier des Alpines permettra, entre autre, la création de 22 000 m<sup>2</sup> d'hôtellerie et d'équipements touristiques de loisirs à l'année, 12 000 m<sup>2</sup> d'hébergements touristiques ainsi que 14 000m<sup>2</sup> d'équipements d'enseignement touristique de loisir « camp de base ».

La commune de Bourg Saint Maurice connaît un déficit en lits marchands, particulièrement marqué au niveau des sites d'Arc 1600 et Arc 1800.

### 1.3.3.2 Typologie des lits touristiques

Source : Mairie de Bourg Saint Maurice

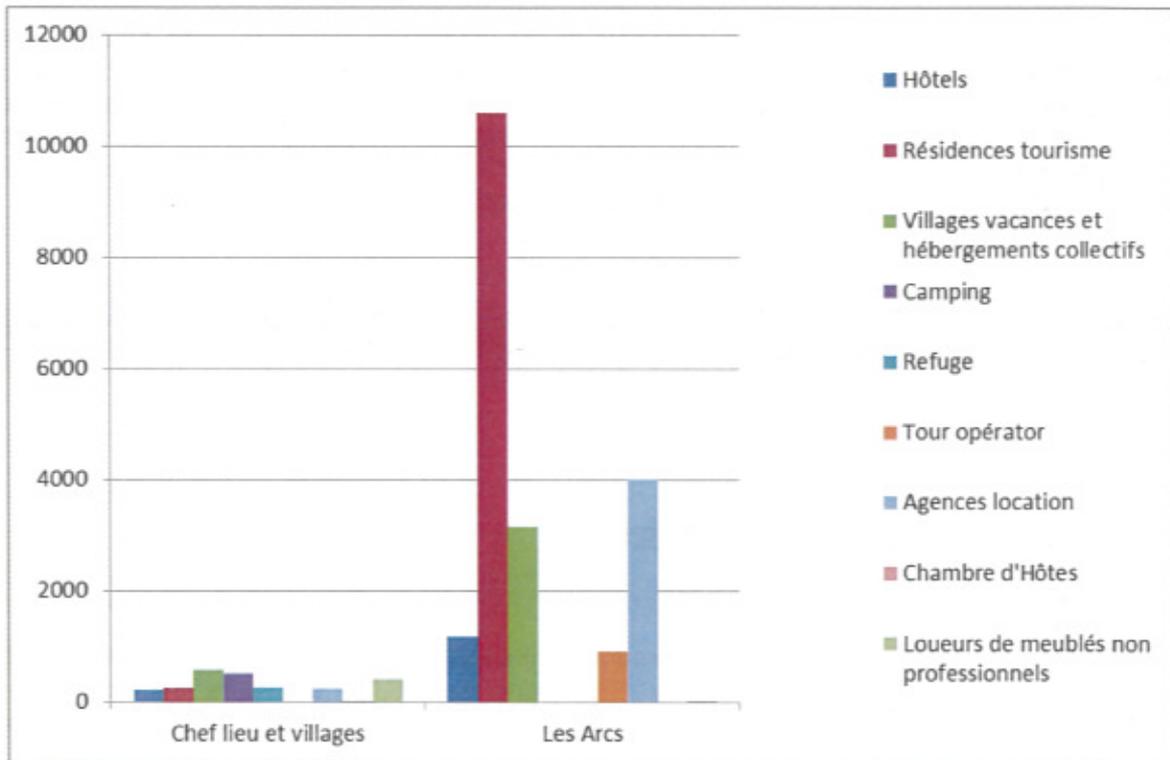
La majorité des lits touristiques de la commune sont situés dans des résidences hôtelières et de tourisme. En effet, ce type de structures constitue 48,6% de l'offre de logements touristiques de Bourg Saint Maurice. Cette répartition est également observée à l'échelle de la Tarentaise.



Typologie des lits touristiques

(Source : Recensement des lits touristiques – Mairie de BSM)

La quasi-totalité des hébergements touristiques sont situés dans les stations des Arcs et sont très peu présent dans le chef-lieu et les hameaux, qui totalisent à peine plus de 10% de l'offre globale.



Typologie des lits touristiques et répartition géographique  
(Source : Recensement des lits touristiques – Mairie de BSM)

### 1.3.3.3 Performance de l'offre de logements touristiques

Source : Plan Local d'Urbanisme de Bourg Saint Maurice

La performance des lits touristiques est très variable entre l'été et l'hiver d'une part et entre les différents sites de la commune d'autre part. La performance des lits touristiques s'apprécie par leur fréquentation et leur pourcentage de remplissage.

#### ⇒ Performances des lits pour l'année 2012

Pour la saison hivernale, les taux de fréquentation sont calculés sur les 18 semaines centrales de la saison, sachant que la période d'exploitation de la station est de 21 semaines.

	Taux de remplissage hiver	Taux de remplissage été
Arc 1600	40,9%	22,7%
Arc 1800	40,5%	20,9%
Arcs 1950 et 2000	58,6%	30,1%
Total les Arcs	46,2%	29,9%

Taux de remplissage des lits touristiques au cours de l'hiver et de l'été 2012

(Source : Plan Local d'Urbanisme de Bourg Saint Maurice, à partir de données Comète)

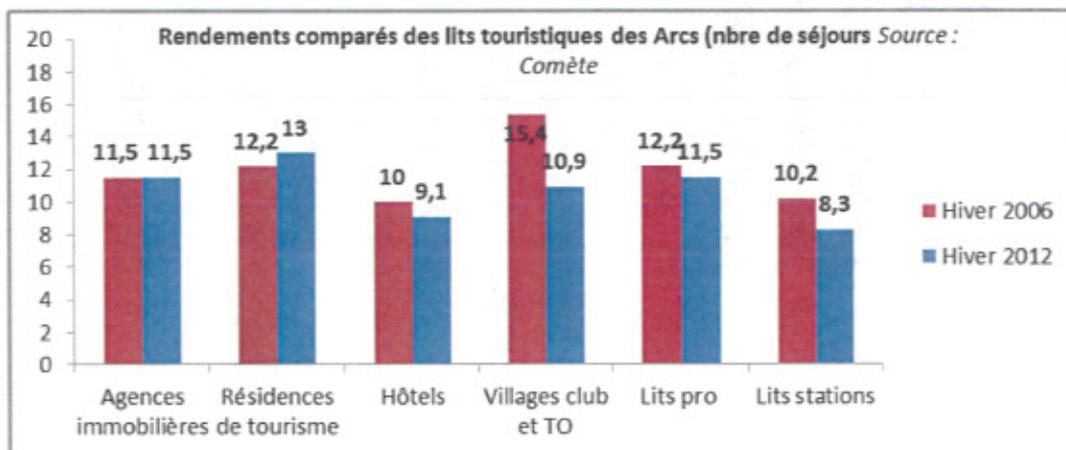
Pour la saison d'hiver 2012, le taux de fréquentation des lits touristiques des Arcs était de 46,2%. Il est intéressant de noter que les sites d'Arc 1600 et Arc 1800 présentent des taux de remplissage quasi identiques mais nettement plus faibles que les sites d'altitude. Ce phénomène s'explique par l'attrait renforcé des stations d'altitude par rapport aux autres : organisation touristique récente, garantie neige...

Pour la saison d'été, seul 84% des lits touristiques de la station sont ouverts, certaines structures étant fermées. Les taux de remplissages renseignés dans le tableau précédent sont calculés uniquement sur les lits ouverts. Tout comme pour l'hiver, les lits des sites d'altitude (Arc 1950 et Arc 2000) sont plus performants que ceux d'Arc 1600 et Arc 1800.

L'écart des performances entre Arc 1600/Arc 1800 et les sites d'altitude révèle le déficit de lits professionnels dans les stations d'Arc 1600 et Arc 1800.

⇒ Evolution des performances des lits touristiques

Le graphique suivant compare les rendements entre 2006 et 2012 des lits touristiques, selon les secteurs, des Arcs. Les rendements sont exprimés en nombre de séjours et ne concernent que la période hivernale.



Comparaison des rendements des lits touristiques, selon les secteurs, des Arcs entre 2006 et 2012.  
(Source : Plan Local d'Urbanisme, d'après données Comète)

La station souffre d'un léger recul des rendements globaux des lits touristiques entre 2006 et 2012. L'explication réside essentiellement dans la conjoncture macro-économique qui a limité les taux d'émission de clientèles durant cette période, notamment les clientèles étrangères.

Les catégories de lits qui ont réussi à résister voire même à améliorer leurs performances sont les lits marchands en résidence de tourisme (+ 6,6 %) et les agences immobilières (stabilité des rendements).

A titre de comparaison, les rendements moyens de lits professionnels en Tarentaise pour l'année 2010 sont de 11,9. Pour l'ensemble des lits de la station des Arcs, le rendement en 2010 est de 9 séjours par saison, confirmant le vieillissement du parc de la station et sa baisse de pertinence.

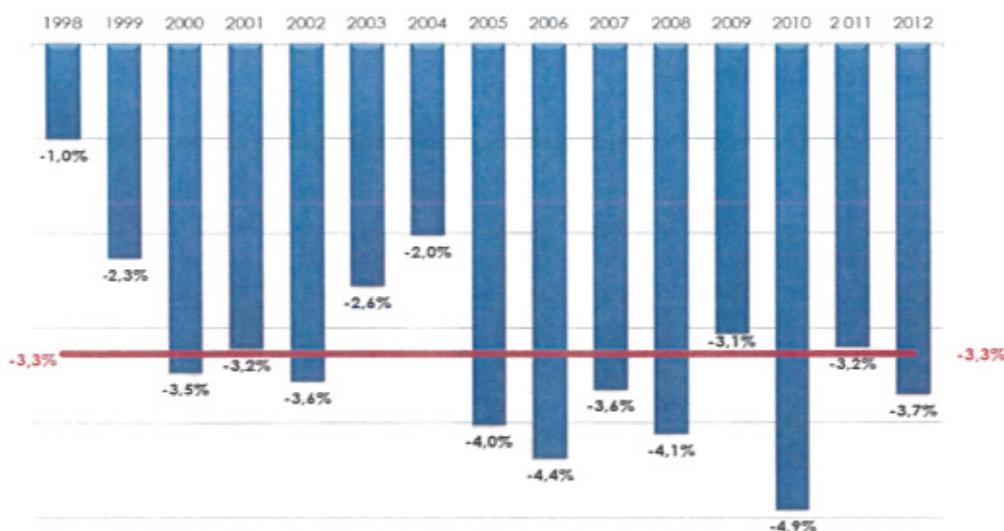
Le recul du taux d'occupation moyen est d'environ -2,1% sur la période 2006 – 2012. L'écart des performances entre Arcs 1600/1800 et Arcs 1950/2000 a tendance à s'accroître. Sur la période 2006-2012, le taux d'occupation a reculé de 16% sur Arcs 1600/1800 contre une baisse de 13% sur Arc 1950/2000.

Selon l'étude Comète, le nombre de nuitées hivernales sur l'ensemble de la station des Arcs s'élevé à 1 862 400 en 2006. En 2012, le nombre de nuitées hivernales étaient de 1 776 000. L'évolution est donc de -4,6%, soit une évolution de -0,8% par an.

### 1.3.3.4 Evolution de l'offre de logements touristiques

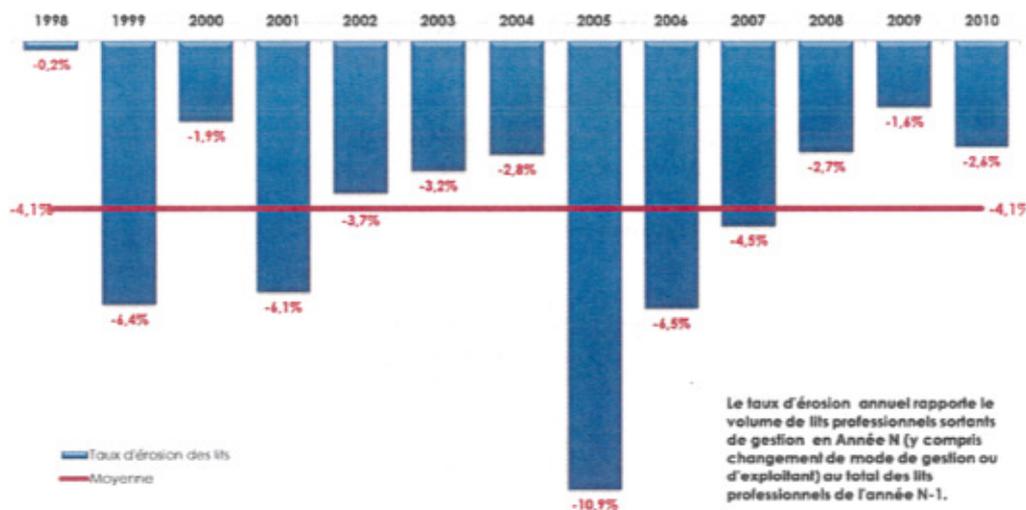
Sources : Prospective 2010 – 2020 – Lits touristiques Bourg Saint Maurice – APTV, SCoT Tarentaise – Janvier 2013  
 Plan Local d'Urbanisme Bourg Saint Maurice  
 Mairie de Bourg Saint Maurice  
 www.lesarcs.com

Les lits professionnels connaissent une érosion permanente (cessation d'activité, fin de bail, sortie de mandat de gestion,...) qui suscite chaque année, à l'échelle de la Tarentaise, la sortie d'en moyenne 3,3% des lits de leur secteur d'activité.



Evolution annuelle du parc de lits touristiques professionnels en Tarentaise entre 1998 et 2012.  
 (Source : Prospective 2010 – 2020 Lits touristiques Bourg Saint Maurice – APTV)

A l'échelle des Arcs, pour la même période, le taux d'érosion des lits professionnels est plus élevé. En moyenne, 4,1% des lits marchands passent dans le secteur diffus chaque année.



Evolution annuelle du parc de lits touristiques professionnels aux Arcs entre 1998 et 2012.  
(Source : Plan Local d'Urbanisme de Bourg Saint Maurice)

Le passage de lits professionnels dans le secteur diffus conduit à une perte de fréquentation liée à la baisse de leur rendement (durée d'occupation sur une saison). En moyenne, pour une saison d'hiver de 18 semaines, un lit professionnel est occupé pendant 11,8 semaines alors qu'un lit dit diffus est occupé seulement pendant 4,8 semaines. Ainsi, en moyenne, un lit marchand a un rendement 2,5 fois plus élevé qu'un lit non professionnel.

Ainsi, chaque année, à l'échelle de la Tarentaise, en moyenne 6 000 lits quittent le secteur marchand et voient leur rendement divisé par 2,5.

L'érosion des lits marchands vers le secteur diffus répond au cycle de vie d'un lit touristique. Les lits diffus correspondent soit à :

- des hébergements considérés comme non commercialisables car vétustes ou inappropriés
- des logements neufs ou rénovés répondant aux exigences du marché et pouvant intégrer un circuit de commercialisation à plus ou moins long terme. Ces logements peuvent également rester dans le secteur diffus et répondre à la jouissance de son propriétaire, par son occupation propre, le prêt à des amis ou encore la commercialisation de particulier à particulier.

La commercialisation professionnelle des logements peut s'effectuer soit par mandat de gestion (via agence immobilière par exemple) soit par baux via une résidence de tourisme (RT) ou un village de résidences de tourisme.

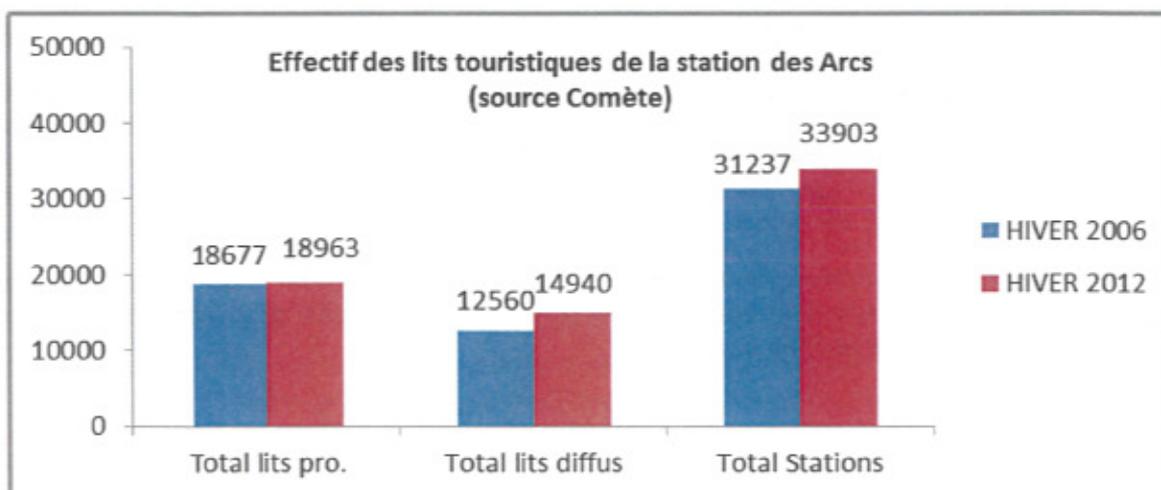
### LE MECANISME DE RECYCLAGE D'UN LIT DIFFUS



Cycle de vie d'un lit diffus  
(Source : Plan Local d'Urbanisme de Bourg Saint Maurice)

Il est important de noter, qu'avec le développement du web, la commercialisation des hébergements hors circuit professionnel ne cesse de progresser. Ce sont souvent des offres soignées et atypiques (capacité d'hébergement, ambiance...). C'est donc généralement un parc apte à intégrer le marché professionnel.

Une étude Comète menée entre 2006 et 2012 décrit l'évolution de l'hébergement touristique au niveau de la station des Arcs. Le premier constat fait est que dans cette période, la capacité d'accueil de la station a augmenté de 7,9% (2 666 lits touristiques), avec un rythme annuel de +1,3%. Dans le détail, sur la même période, le nombre de lits marchands a progressé de 1,5% (+286 lits) alors que le nombre de lits diffus a bondi de 15,9% (2 380 lits).



Evolution des lits touristiques, marchands et diffus, entre 2006 et 2012  
(Source : Plan Local d'Urbanisme de Bourg Saint Maurice)

Ensuite, chaque secteur évolue de façon différente. Ainsi, entre 2006 et 2012, ce sont les agences immobilières et le secteur hôtelier qui connaissent les plus importantes pertes de lits. Les Résidences de tourisme et les village-clubs et centre de vacances tirent leur épingle du jeu en augmentant leur capacité d'accueil.

Les villages-clubs et autres centres de vacances sont considérés comme des hébergements à bon rendement productif. Ils contribuent fortement à la stabilité de la performance globale de la station.

Les difficultés du secteur hôtelier sont principalement liées aux mises aux normes et aux successions difficiles qui ont conduit à la fermeture d'un certain nombre d'établissements. Depuis 2012, plusieurs programmes hôteliers ont été lancés pour inverser la tendance. Les deux derniers en date concernent l'ouverture d'un hôtel 5 étoiles d'une capacité de 120 lits à Arc 2000, et à l'horizon 2018, l'ouverture de 244 lits hôteliers au cœur du Quartier des Alpines.

### 1.3.3.5 Mesures d'incitation à la remise sur le marché de logements diffus

La commune de Bourg Saint Maurice s'investit dans la démarche de remise sur le marché de logements du secteur diffus. Elle intervient auprès des propriétaires et des copropriétés pour inciter à la réhabilitation des logements touristiques et leur remise sur le marché. Elle prend, dans ce cadre, part à différents programmes (RENOVARC, RETIL de l'APTIV, Référence les Arcs).

#### ⇒ RETEL

La RETIL, pour Remise En Tourisme de l'Immobilier de Loisir, permet l'accompagnement des propriétaires pour une rénovation globale des copropriétés et leur remise en tourisme. Une telle démarche a pour but de valoriser l'offre existante, de la remettre sur le marché et ainsi pérenniser son occupation touristique.

Une copropriété de la commune devrait intégrer le programme en 2016-2017.

#### ⇒ Rénovarc

La Société d'Economie Mixte Locale Foncière « Rénovarc », a été créée en décembre 2012, sous l'impulsion de la Compagnie des Alpes, afin de pallier l'arrêt de création de lits touristiques. Cette structure permet de réaliser le portage d'opérations de réhabilitation et de remise sur le marché locatif de logements « diffus ». La commune apporte sa contribution financière à l'opération. Les appartements rénovés sont pris en baux commerciaux de 12 ans par une société filiale à 100% des remontées mécaniques (ADSI). Le produit des ventes est réinvesti dans l'achat de nouveaux appartements à réhabiliter. L'objectif étant la réhabilitation de 400 à 500 logements en 12 ans. En 2016, 102 appartements ont été acquis par la foncière, plus trois sous compromis de vente. 100 seront rénovés en fin d'automne pour une mise en location via Alpeva avec bail commercial.

#### ⇒ Référence Les Arcs

Dans ce même but de dynamiser la remise et le maintien sur le marché de lits diffus, la commune a créé la structure « Référence Les Arcs ». Elle traduit l'ambition d'offrir une offre d'hébergement de qualité, moderne et fonctionnelle répondant aux attentes de la clientèle en vacances aux sports d'hiver. Référence Les Arcs invite les propriétaires à être acteur du

développement de la qualité des Arcs et propose un accompagnement et des conseils pour améliorer le confort de leurs biens. Les objectifs sont multiples :

- Apporter de la transparence et de la visibilité aux clients sur le niveau d'hébergement proposé,
- Suscité et accompagner la rénovation,
- Valoriser les biens de qualité.

Référence les Arcs a pour mission le classement des meublés touristiques (1 à 5 étoiles), l'attribution des « Cristaux Paradiski » (1 à 4 cristaux), le conseil en rénovation d'intérieurs et la distinction des hébergements de qualité.

Référence Les Arcs a créé le label « Signature Les Arcs ». Il fait la promotion d'intérieurs stylés, inventifs et fonctionnels afin de cultiver, préserver et encourager le style architectural différenciant des Arcs. Cette distinction permet la valorisation des biens de qualité.

Référence des Arcs a permis le classement de 420 appartements. A ce jour, 7 logements ont obtenus le label « Signature des Arcs ». 5 sont en compétition cette année.

La commune de Bourg Saint Maurice compte 45 568 lits touristiques, dont plus de la moitié sont dans le secteur diffus. La station des Arcs regroupe près de 95% des lits touristiques de la commune. La répartition des lits entre diffus et professionnels, en évolution sous l'effet de l'augmentation de la part des lits diffus, marque une distinction entre les différents pôles de la commune. Sur les sites d'altitude (Arc 1950 et Arc 2000), il y a un maintien relatif d'une forte proportion des lits professionnels. A l'inverse, les sites d'Arc 1600 et Arc 1800 connaissent une forte proportion de lits diffus.

Le nombre de nuitées sur la station se contracte, d'environ -0,8% par an en moyenne. L'apport de nouveaux programmes immobiliers a permis de résister à l'érosion des taux d'occupation.

L'enjeu majeur est donc le maintien de la qualité et des performances en incitant d'une part les propriétaires de lits diffus d'augmenter le rendement de leurs hébergements et d'autre part de poursuivre la réalisation de lits professionnels, les villages club constituant l'option la plus efficace à long terme. La commune est dynamique et pionnière dans la gestion et l'incitation de la remise sur le marché de logements diffus.

## 1.4 TOURISME

### 1.4.1 Gestion du tourisme

Source : UTN pour le réaménagement du Quartier des Alpines – MDP Consulting – Février 2014

La gestion du tourisme de la commune est organisée par deux entités : l'Office du Tourisme et la Communauté des Communes.

#### 1.4.1.1 Communauté des Communes

Née de la transformation du SIVOM le 1<sup>er</sup> janvier 2007, elle est dénommée « Maison de L'intercommunalité de Haute Tarentaise ». Elle comprend les communes de :

- |                         |               |
|-------------------------|---------------|
| - Bourg-Saint Maurice   | - Séez        |
| - Les Chapelle          | - Tignes      |
| - Montvalezan           | - Val d'Isère |
| - Sainte-Foy-Tarentaise | - Villaroger  |

Au titre des compétences obligatoires, la Maison de L'intercommunalité de Haute Tarentaise exerce la compétence « Actions de développement économique et touristique », avec en particulier l'animation et l'élaboration des études préalables à la définition d'un projet de territoire de l'APTIV (Assemblées du Pays de Tarentaise Vanoise) en vue de la signature des procédures contractuelles proposées notamment par la Région, le Département, l'Etat ou l'Europe dans les domaines suivants :

- Action de mise en valeur de patrimoine et de savoir-faire traditionnels
- Développement des techniques de l'information et de la communication

Au titre des compétences optionnelles, elle est compétente pour :

- L'organisation de manifestations culturelles ou sportives d'intérêt communautaire (qui concernent les 8 communes).
- La mise en œuvre du dispositif d'accueil de nuit temporaire des saisonniers en recherche d'emploi.

Le rôle de la Communauté de Communes vis-à-vis de la stratégie touristique est à ce jour relativement limité et se pose plutôt en support complémentaire des stations et communes. Le principal organe de développement touristique de la commune de Bourg Saint Maurice est l'Office du Tourisme.

### 1.4.1.2 Office du Tourisme

L'Office de Tourisme de BSM, initialement Association Loi 1901, s'est constitué en EPIC sous le nom « Les Arcs Bourg-Saint-Maurice Tourisme » (ABT) en mars 2012. Ses attributions sont notamment les suivantes :

- Développer la fréquentation touristique de la commune de Bourg-Saint-Maurice Les Arcs, en coordination avec le Comité Départemental du Tourisme et le Comité Régional du Tourisme,
- Assurer l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion de la commune,
- Favoriser l'adaptation de l'offre touristique aux exigences de la clientèle française et étrangère, en particulier par la création de nouveaux produits,
- Réaliser la communication touristique, incluant celle relative aux grands événements organisés par la commune. Apporter son concours à la réalisation d'événements,
- Contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local,
- Commercialiser s'il y a lieu des prestations de services touristiques et la gestion de la centrale de réservation, chose qu'elle fait aujourd'hui. « Les Arcs Réservation » propose ainsi des packages (dont une rubrique dédiée aux courts séjours), des promotions, la possibilité de réservation de cours de ski à tarif préférentiel, etc...,
- Gérer et être consulté pour les projets d'équipements collectifs touristiques.

Il est administré par un Président (le Maire), et un Comité de Direction composé de :

- 19 membres (9 conseillers municipaux titulaires et 10 conseillers municipaux suppléants)
- 9 membres titulaires et 9 membres suppléants représentant des Catégories Socio-Professionnelles et associations, dont 2+2 parmi les exploitants de remontées mécaniques, 2+2 parmi les hébergeurs, etc...

Les membres sont élus par le Conseil Municipal. En cours de classement selon les nouvelles normes, son personnel trilingue (anglais / espagnol / italien) est réparti sur les 5 sites : BSM, Arcs 1600, Arcs 1800, Arcs 1950, Arcs 2000. Un chalet d'information dans la vallée des Chapieux complète le dispositif l'été.

A destination des propriétaires, en collaboration avec ADS, ABT a créé un nouveau service en charge du pilotage du programme de Classement, Rénovation et Labellisation des lits touristiques « Référence Les Arcs ». Ce programme invite le propriétaire à être acteur du développement de la qualité des Arcs et lui propose un accompagnement et des conseils pour améliorer le confort selon 3 leviers avec pour objectif la remise sur le marché des lits diffus :

- Le classement selon la norme nationale des meublés de tourisme, pour assurer transparence et clarté sur le niveau de confort (1 à 5 étoiles)
- La rénovation/réhabilitation de son intérieur : pour garder l'image avant-gardiste de la station, mise à disposition d'une liste d'artisans recommandés, de propositions d'élèves architectes (cohérentes avec l'image voulue par la station), d'un accompagnement du projet du propriétaire.
- Le label « Référence Les Arcs » comme certification de la qualité et conditions privilégiées pour la commercialisation du logement.

Activité sur le net :

- Site web : [www.lesarcs.com](http://www.lesarcs.com)
- Facebook : <https://www.facebook.com/lesarcs> : 84 900 "J'aime"
- Twitter : <https://twitter.com/LesArcs> : 2 411 abonnés
- YouTube : <http://www.youtube.com/lesarcstv> : 840 abonnés

La station positionne ses différents pôles en les qualifiant de la manière suivante :

- « Bourg-Saint-Maurice, capitale de Haute Tarentaise
- Arc 1600, la familiale
- Arc 1800, la sportive
- Arc 1950, la voluptueuse
- Arc 2000, la contemplative »

L'animation et l'accueil touristique locale est orchestrée par l'Office de Tourisme, qui vient soutenir la municipalité dans ses choix stratégiques.

## 1.4.2 Activités touristiques

Sources : Mairie et Office du Tourisme de Bourg Saint Maurice

### 1.4.2.1 Activités touristiques estivales

La commune de Bourg Saint Maurice offre un large panel d'activités estivales :

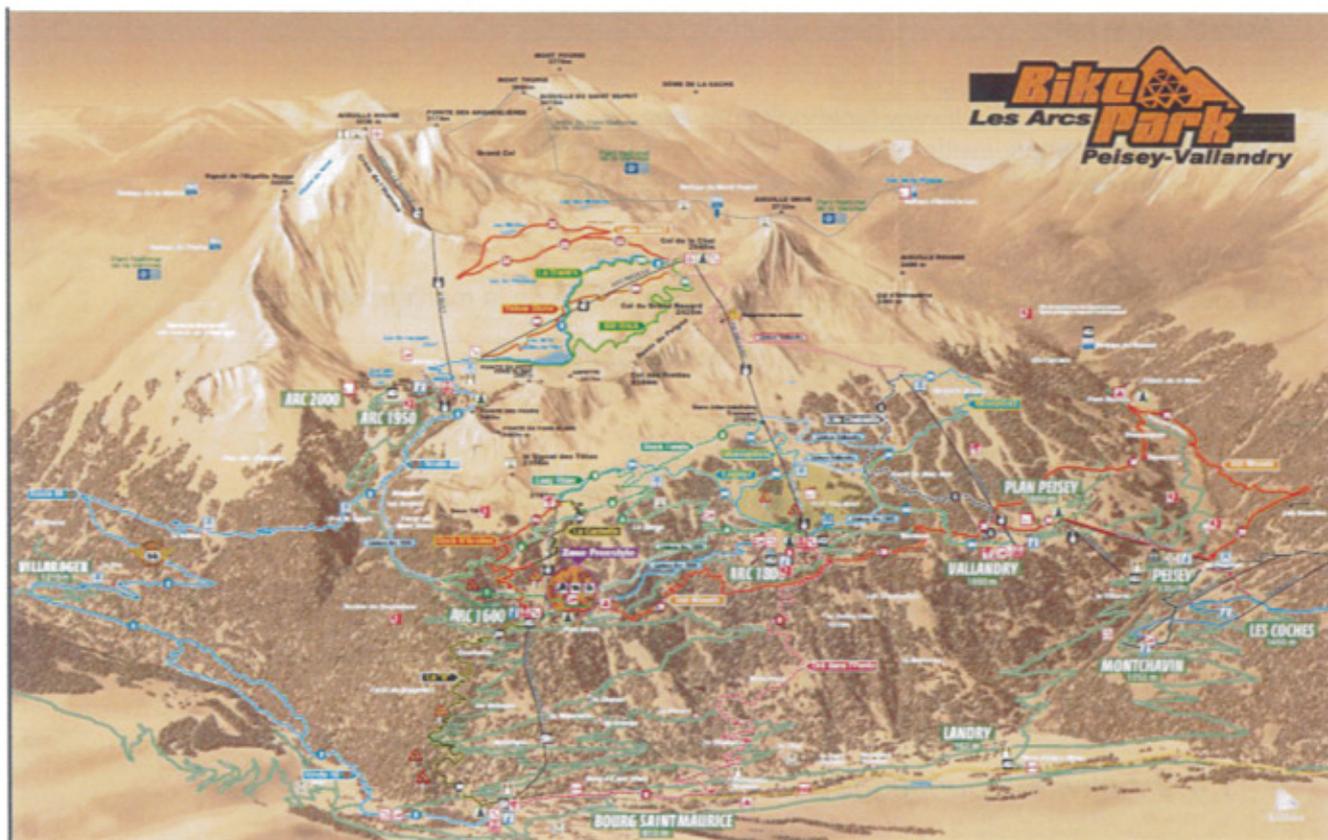
VTT : grâce à la présence du domaine skiable des Arcs sur son territoire, Bourg Saint Maurice possède un immense terrain de jeu pour les amateurs de VTT. Le bike-Parc des Arcs compte :

- 23 pistes, représentant pas moins de 180 km d'itinéraires balisés dont :
  - o 9 pistes de DH (2 vertes, 3 bleues, 2 rouges, 2 noires ;
  - o 5 itinéraires d'Enduro (2 verts, 1 bleu, 1 rouge, 1 noir ;
  - o 2 circuits de Cross-country (rouges).
- Zone freestyle à Arc 1600
- Piste ludique d'initiation au VTT sur Mille 8 à Arc 1800

Piscine :

- Le tout nouveau centre aqualudique de 3 800 m<sup>2</sup> de Mille 8 à Arc 1800, avec bassins intérieurs et extérieurs, espace bien être et espace forme
- Les piscines arc 1600 et Bourg Saint Maurice

Sports d'eaux vives : grâce à la présence sur son territoire de sa base internationale, Bourg Saint Maurice propose des activités d'eaux-vives telles que le canoë-kayak, le rafting, la nage en eau vive ou encore le canyoning.



Plan du bike Park des Arcs (Source : Office du Tourisme, 2016)

Activités de pleine nature : grâce à sa position de proximité des montagnes et notamment du Parc national de la Vanoise, la commune offre la possibilité de pratiquer une multitude d'activités de pleine nature : randonnées (plus de 700 km de sentiers et chemins), trail, escalade, via-ferrata, alpinisme. Un grand nombre de guides et accompagnateurs en montagne proposent leurs services dans la commune.

Cyclotourisme : Une voie verte est aménagée entre Bourg Saint Maurice et Aime, permettant aux familles de circuler librement sur 15km. La très grande proximité avec quelques-uns des cols mythiques des Alpes font de Bourg Saint Maurice un départ idéal.

Parapente

Golf : un terrain à Arc 1800

Parcours aventures : structures à Arc 1800 et 2000

Centre équestre

Pêche : nombreux cours d'eau et lacs d'altitude

Tennis : près de 20 courts de tennis



Ville des Glaciers (Source : www.lesarcs.com)



Le domaine skiable des Arcs ouvre en été 12 remontées mécaniques pour les piétons, VTTistes et autres parapentistes.

Notons également la présence sur le territoire d'infrastructures multi-activités : gymnases, terrains de sports...

#### 1.4.2.2 Activités culturelles

La commune propose de nombreuses activités basées sur la découverte de son patrimoine et son histoire riches :

##### Circuits touristiques :

- « Les Chapieux, une saison en alpage » à la découverte de la vie dans les Alpes ;
- « Aoste sur les pas d'Hannibal » ;

##### Visites guidées :

- « Une bande dessinée médiévale », découverte du village de Vulmix et de sa Chapelle ;
- « De pierres, de lauze et de bois », découverte de l'architecture et des savoirs-faires locaux ;
- « Les Arcs, une signature d'architecture » pour découvrir et comprendre l'architecture singulière de la station ;
- « Arc 1800, une station balcon », un autre regard sur l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle.

Les chemins du baroque : itinéraire permettant de découvrir au fil du chemin l'architecture baroque de la commune, héritée de sa riche histoire.

##### A visiter :

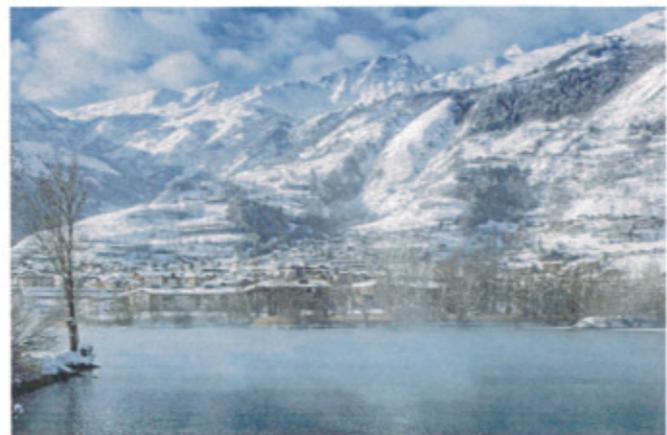
- Musée des minéraux, pour connaître l'activité ancestrale des cristalliers ;
- Maison de la pomme, pour mettre en évidence l'importance des vergers dans la vallée ;
- Atelier de torréfaction les Cafés Lorvert
- Coopérative laitière de Haute-Tarentaise, pour tout savoir sur la fabrication du Beaufort, dégustations incluses.

#### 1.4.2.3 Activités touristiques hivernales

Le tourisme hivernal est principalement tourné vers les sports de glisse, que ce soit sur le domaine skiable des Arcs qu'en montagne (raquettes à neige, ski de randonnée).

Le domaine skiable des Arcs est traité dans la partie suivante.

Les infrastructures sportives (gymnases, piscines...) sont également accessibles, de même que les infrastructures culturelles. La découverte du patrimoine et de l'histoire de la commune est aussi possible en hiver.



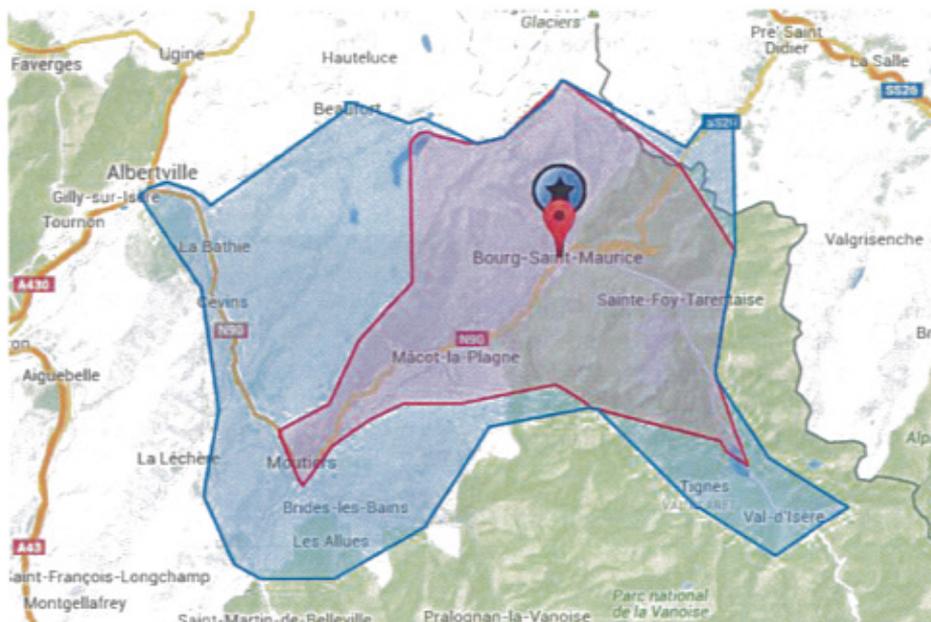
#### 1.4.2.4 Zones isochrones

Source : Dossier UTN pour le réaménagement du Quarter des Alpes – MDP Consulting – Février 2014

Les zones isochrones définies montrent les zones accessibles en voiture, situées :

- à maximum 30 minutes (en rouge) ou
- à maximum 45 minutes (en bleu) du centre de Bourg-Saint-Maurice.

Nous voyons que Bourg-Saint-Maurice se situe proche d'autres territoires particulièrement attractifs et riches en termes d'activité, qui peuvent donc être considérés notamment l'été comme des compléments de l'offre de Bourg Saint Maurice-Les Arcs, et qui peuvent donc être inclus dans une logique de rayonnement en étoile à partir d'un « camp de base » Bourg-Saint-Maurice.



Zones isochrones définies autour de Bourg Saint Maurice (en rouge la zone située à moins de 30min de voiture et en bleu à moins de 45 min)

(Source : <http://www.owlapps.net/application-geomarketing>)

L'activité touristique représente le principal moteur de l'économie de Bourg Saint Maurice. La commune, riche de ses nombreuses infrastructures sportives et culturelles, offre un large panel d'activités touristiques en été comme en hiver. La position de bourg à la montagne de Bourg Saint Maurice en fait une destination touristique de plus en plus prisée. Sa notoriété à l'échelle nationale et internationale est appuyée par la présence sur son territoire de la base internationale d'eaux-vives ainsi que la station des Arcs.

### 1.4.3 Domaine skiable

Sources : Plan Local d'Urbanisme de Bourg Saint Maurice  
ADS  
Diagnostic touristique – ASADAC – Juin 2013

#### 1.4.3.1 Les Arcs : 4 stations pour un domaine skiable

La station des Arcs est composée de quatre pôles distincts que sont : Arc 1600, Arc 1800, Arc 1950 et Arc 2000. Ces différents pôles offrent des services et ambiances différentes, permettant de répondre aux attentes d'un large panel de clientèle.



Arc 1600 (initialement appelé Arc Pierre Blanche), site pionnier des Arcs, se caractérise par sa liaison directe avec la vallée grâce au funiculaire qui le relie à Bourg Saint Maurice. Cette station intégrée skis aux pieds se veut conviviale.



Arc 1800 a été développé à partir de 1974. Il correspond au point de convergence du domaine skiable. Il accueille depuis la saison dernière le nouvel espace de loisirs « Mille 8 ».



Ces deux stations, situées en lisière de forêt, composent un ensemble de moyenne montagne. Les sites d'Arc 1950 et Arc 2000, plus récents, correspondent à des sites de haute altitude.

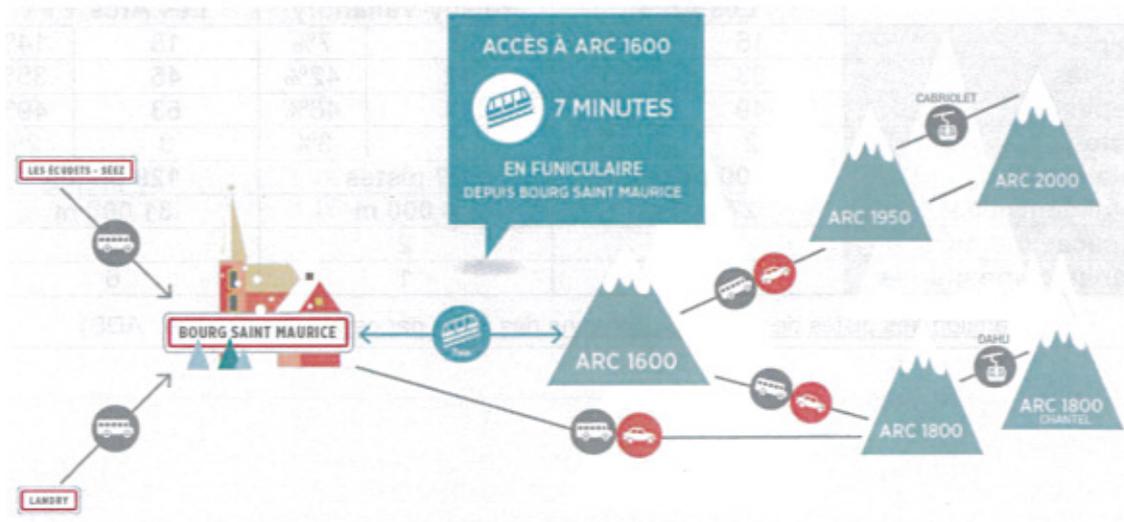
Arc 2000 est le site le plus haut de la station. Il a été édifié sur le modèle du village vacances avec pour opérateur originel le Club Méditerranée. Sa position en altitude offre une garantie neige tout au long de la saison.



Arc 1950, inauguré en 2003, est conçu sur le concept du « Resort à la montagne ». Ce quartier revisite les standards de l'architecture traditionnelle des Alpes tout en proposant un niveau de services élevé et de nombreux commerces.



Les quatre pôles sont reliés entre eux par des liaisons latérales et sommitales fortes, skis aux pieds. Le domaine est relié à Bourg Saint Maurice via le funiculaire ou via les infrastructures routières et les navettes de la commune.



Relation entre Bourg Saint Maurice et les différentes stations des Arcs. (Source : [www.lesarcs.com](http://www.lesarcs.com))

L'aménagement de la partie du domaine skiable située sur le territoire de Bourg-Saint-Maurice a débuté voici près de 50 ans, son développement accompagnant celui des capacités d'accueil de la station selon le modèle économique classique du « plan neige ».

Ce modèle, qui a fait le succès des grandes stations de Tarentaise, est fondé sur des doctrines bien établies : notion de grenouillère avec accès skis aux pieds aux pistes et la prédominance du ski facile en front de neige, ski plus soutenu en altitude, façades des immeubles ouvertes au soleil, donnant vue sur les pistes, automobiles stockées à l'arrière des immeubles, ...

### 1.4.3.1 Présentation du domaine skiable

Le domaine skiable des Arcs associe les stations de Peisey-Vallendry et de Villaroger. Depuis 2003 et la construction du téléphérique « Vanoise Express », les Arcs est relié à la Grande Plagne, formant ainsi l'un des plus grands domaines skiables du monde : Paradiski.

Paradiski offre 435 km de pistes s'étageant entre 1 200 et 3 250 mètre d'altitude, reliées par 131 remontées mécaniques.

Le domaine skiable concédé des Arcs s'étend sur 4 390 hectares dont :

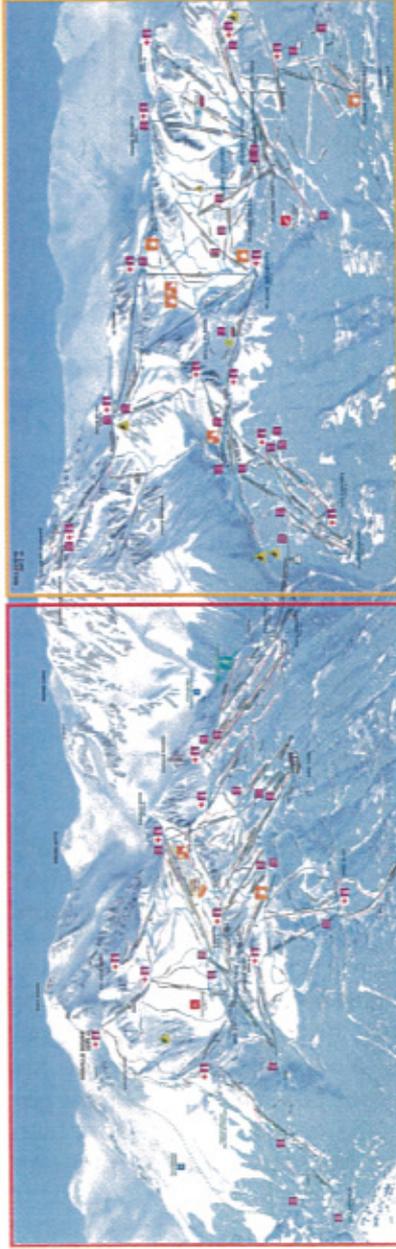
- 513 ha de pistes balisées et entretenues (dont 10 ha sur glacier),
- 2 065 ha de hors-piste, attrait incontestable de la station,
- 1 820 ha de forêts et barres rocheuses / éboulis donc 1 040 sont situés en réserve naturelle.

92% du domaine skiable est situé au-dessus de 1 500 mètres d'altitude, dont 36% au-dessus de 2 200 mètres. Cette position en altitude permet de garantir de la neige tout au long de la saison.

Le domaine des Arcs compte 100 pistes, situées entre 3 226 et 1 200 mètres d'altitude, auxquelles il faut ajouter les 29 pistes de Peisey-Vallandry. Parmi les pistes remarquables du domaine, celle de l'Aiguille Rouge : 2 026 mètres de dénivelée pour une longueur de 7 km. La station possède 28 chenillettes pour le damage et l'entretien du domaine.

	Les Arcs		Peisey-Vallandry		Les Arcs + PV	
<b>Noires</b>	16	16%	2	7%	18	14%
<b>Rouges</b>	33	33%	12	42%	45	35%
<b>Bleues</b>	49	49%	14	48%	63	49%
<b>Vertes</b>	2	2%	1	3%	3	2%
<b>Total</b>	<b>100 pistes</b>		<b>29 pistes</b>		<b>129 pistes</b>	
<b>Total dénivelée</b>	<b>27 000 m</b>		<b>4 000 m</b>		<b>31 000 m</b>	
<b>Espaces ludiques</b>	7		2		9	
<b>Stades compétitions</b>	5		1		6	

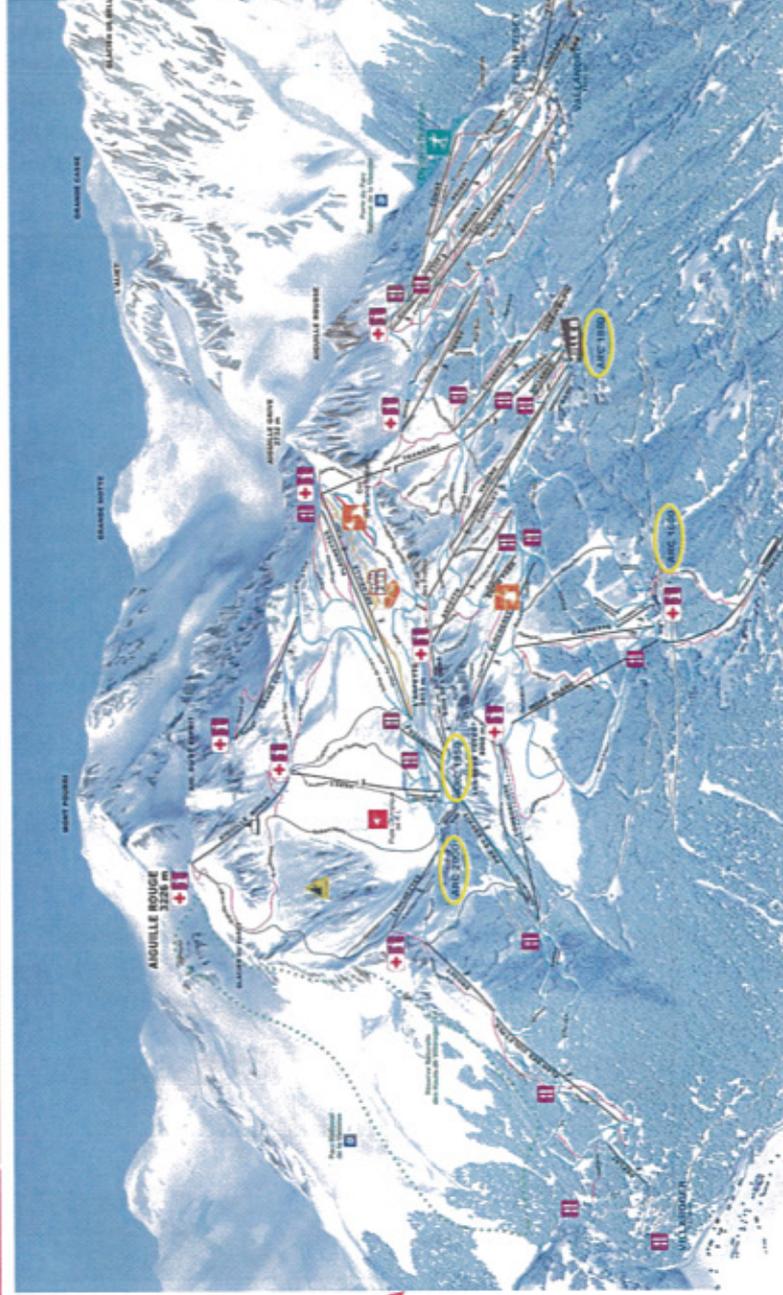
Répartition des pistes de ski par du domaine des Arcs, par catégories (Source : ADS)



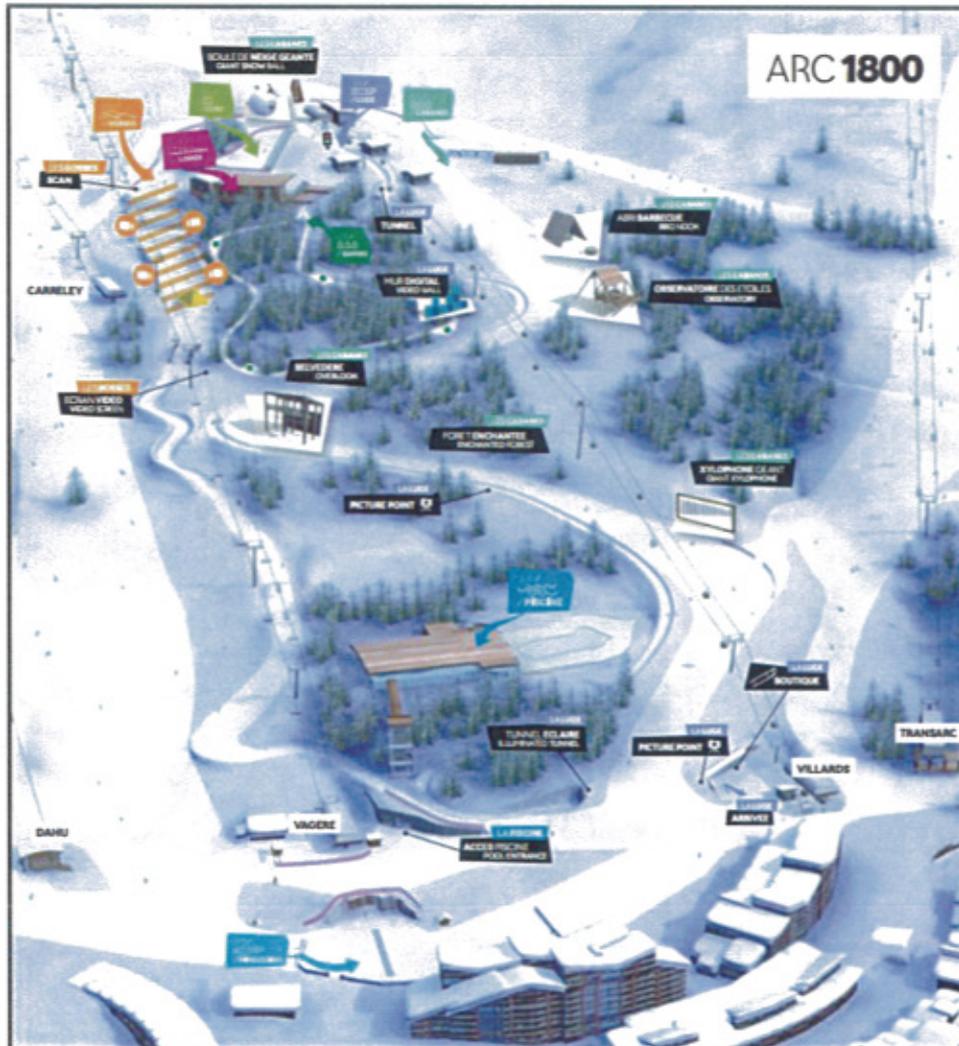
Ci-contre : Plan des pistes du domaine skiable Paradiski. (En rouge le domaine des Arcs – Peisey-Vallandry, en orange le domaine de la Grande Plagne).

Ci-dessous : Plan des pistes des Arcs – Peisey-Vallandry. (En jaune les 4 pôles de la station des Arcs).

(Source : [www.lesarcs.com](http://www.lesarcs.com))



Le domaine compte également 5 stades de compétitions (+1 sur Peisey-Vallandry) et 7 espaces ludiques (+2 sur Peisey-Vallandry) dont le tout nouvel espace « Mille 8 » ouvert cette année à Arc 1800. Avec ce nouveau concept, la station des Arcs innove en matière d'espace ludique animé et récréatif intégré au domaine skiable. Accessible été comme hiver, jusque tard le soir, il offre une multitude d'activités : espace de glisses nouvelle génération, centre aqualudique, pistes de luge, espace débutant, Lodge... le tout accessible depuis les remontées mécaniques. Cette structure permet également l'accueil d'évènements musicaux, festivals, etc...



Le nouvel espace d'expériences inédites « Mille 8 » d'Arc 1800 (Source : [www.lesarcs.com](http://www.lesarcs.com))

Le domaine des Arcs comporte 73 km de pistes de ski de fond, dont 15 au niveau de Bourg Saint Maurice et 43 dans la station de Peisey-Vallandry. Peisey-Vallandry possède également un pas de tir pour la pratique du biathlon. 34 km d'itinéraires piétons sont également proposés.

La station a inauguré, le 23 décembre 2015, l'ouverture d'une des pistes emblématiques de la station : le stade de la Cachette. Après de nombreux travaux techniques, cette piste est désormais en cours de ré-homologation pour recevoir des entraînements d'équipes de ski internationales, et à terme, des compétitions de même envergure. Les Arcs complètent par la même occasion son offre de piste d'entraînement pour les différents ski-clubs, dont bien entendu celui des Arcs, ainsi que le ski études de Bourg Saint Maurice qui a vu naître de

grands champions. Cette piste est située sur le domaine d'Arc 1600, à proximité immédiate du projet de Village Club.

Notons également que pour répondre à l'évolution croissante de la pratique du ski de randonnée, la station propose, au départ d'Arc 1600, un parcours entièrement balisé et dédié aux pratiquants de ski de randonnée. La « Trace des Arcs » offre un itinéraire de montée en forêt, de 2,5 km pour 440 m de dénivelée, avec une descente par les pistes du domaine.

### 1.4.3.2 Equipement du domaine skiable

#### ⇒ Remontées mécaniques

Le domaine skiable est équipé de 54 remontées mécaniques (dont 10 pour la station de Peisey-Vallandry).

Parmi les remontées les plus emblématiques des Arcs, le funiculaire « Arcs-en-Ciel » ou « Arcs'express ». Construit à partir de 1986 et mis en service, il permet de relier Bourg Saint Maurice à Arc 1600 en à peine 7 minutes.

	Les Arcs	Peisey-Vallandry	Les Arcs + PV
Funiculaires	1	0	1
Téléphériques	2	0	2
Télébennes	1	1	2
Tronçons de télécabine	4	0	4
Télesièges débrayables	9	4	13
Télesièges à pinces fixes	12	2	14
Téléskis + télécordes	8+3	3+0	11+3
Tapis roulants	4	0	4
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>10</b>	<b>54</b>
Dénivelée totale (m)	11 375	3 051	14 426
Débit max des RM (pers/h)	75 766	16 226	91 992

Remontées mécaniques du domaine skiable des Arcs (Source : ADS)

13 des 54 remontées du domaine sont accessibles aux piétons et 14 (dont 4 tapis roulants) sont accessibles gratuitement.

#### ⇒ Neige de culture

Plus de 20% des pistes de ski du domaine des Arcs sont enneigées avec au total 475 enneigeurs.

	Les Arcs	Peisey-Vallandry	Les Arcs + PV
Surface enneigée	68 ha	37 ha	105 ha
Enneigeurs	30 « basse pression » 308 perches « bi fluides » 20 perches « autonomes »	117 perches « bi fluides »	475 enneigeurs et perches

Installations neige de culture du domaine skiable des Arcs (Source : ADS)

Le réseau de neige de culture est pour partie alimenté par la retenue d'altitude de l'Adret dont la construction s'est achevée à l'automne 2008. Son volume est de 400 000m<sup>3</sup> d'eau ce qui en fait l'une des plus importantes retenues de ce genre en Europe.

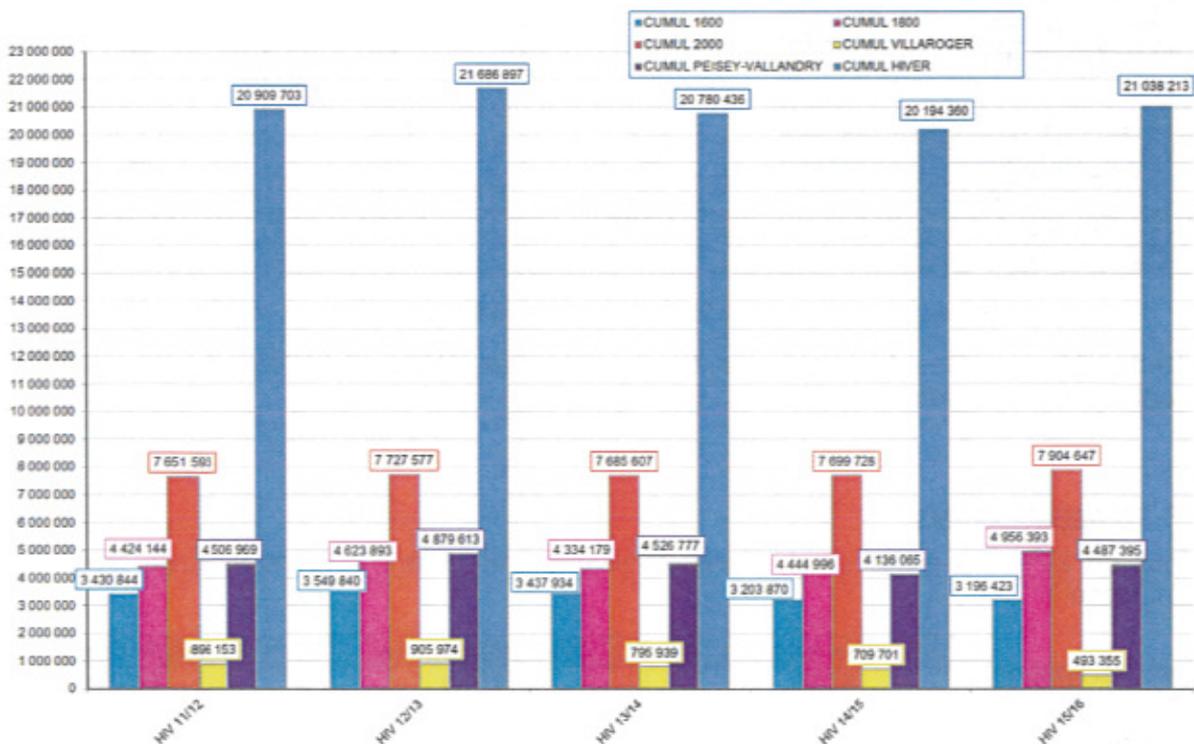
### ⇒ Prévention avalanches

Pour se prémunir contre le risque avalancheux, la station des Arcs est dotée d'un PIDA (Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches). Ce plan, défini à l'échelle du domaine skiable, prend en compte tous les enjeux du domaine (à savoir les pistes, bâtiments...) et tous les aléas (secteurs à risque). Il définit alors les zones et les modalités d'intervention.

Pour ce déclenchement préventif des avalanches, la station des Arcs est dotée de 15 CATEX (câble transporteur d'explosifs), de 11 GAZEX (gaz explosif) et de 3 avalancheurs (+1 pour Peisey-Vallandry). Ces dispositifs permettent le déclenchement automatique. Il faut donc y ajouter les déclenchements manuels et à ski. Toutes ces opérations sont réalisées par les pisteurs artificiers de la station.

#### 1.4.3.3 Capacité et fréquentation du domaine skiable

Sur le domaine, deux pôles se différencient : les sites émetteurs d'un côté avec Arc 1600 et Arc 1800 et un secteur récepteur, Arc 2000. En effet, le voisinage et la complémentarité des sites engendrent des transferts importants entre les différents secteurs, avec un « appel vers le haut » : Arc 2000 réalise 35 à 40% des passages alors qu'il ne compte que 20 à 25% des lits. Le domaine d'Arc 2000 étant situé en altitude est plus attractif car bien enneigé et dispose des remontées les plus efficaces.



Nombre de passages aux remontées mécaniques par secteur et par année sur les 5 dernières saisons d'hiver (Source : ADS)

La fréquentation moyenne instantanée du domaine skiable lors des 4 semaines les plus chargées est d'environ 19 000 skieurs (voir tableau ci-dessous). En considérant les 513 ha de pistes et en prenant en compte le critère de densité / confort, la capacité des pistes du domaine est de 20 500 skieurs. La capacité des remontées mécaniques est calculée à partir

du moment de puissance des remontées. Cette grandeur conventionnelle, prenant en compte le débit des appareils et leur dénivelée, mesure la capacité à faire gagner de l'altitude aux skieurs. La capacité des remontées mécanique du domaine des Arcs est estimée à 19 200 skieurs.

La surface des pistes et la capacité des remontées mécaniques sont donc cohérentes avec la capacité d'accueil de la station et la fréquentation du domaine skiable.

	Les Arcs		Arcs + PV
	Moyenne annuelle	Période de pointe	Période de pointe
Période en jours	133	28	28
% des passages	79%	79%	100%
Nombre de jsk	1 475 880	491 620	624 614
Moyenne jsk/jour	11 097	17 558	22 308
Fréq. instantanée	9 432	14 924	18 961

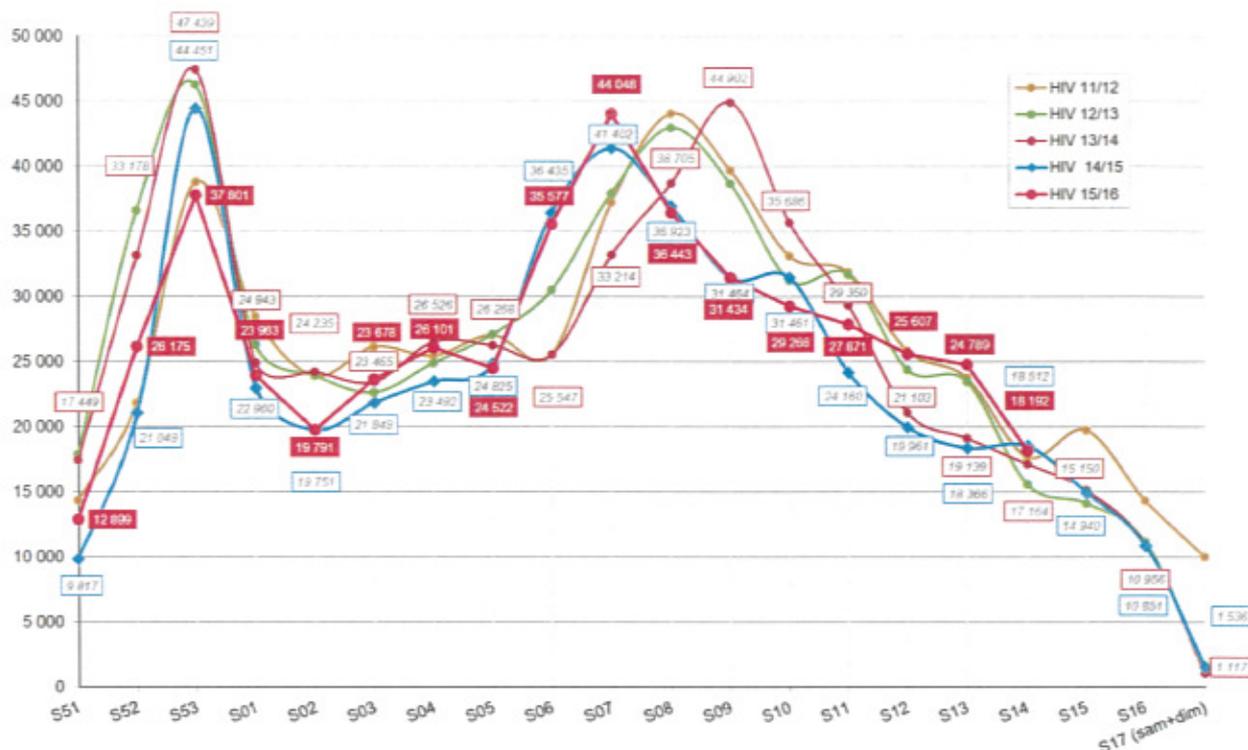
Fréquentation en période de pointe du domaine skiable des Arcs  
 (Source : Diagnostic touristique – ASADAC, d'après des données Comète)

Les données de fréquentation pour l'ensemble Arcs – Peisey-Vallandry sont issues d'une interpolation à partir des données de fréquentation des Arcs. La valeur jsk correspond au nombre de journées skieurs. Pour calculer la fréquentation instantanée du domaine, il est considéré qu'elle correspond en moyenne à 85% de la fréquentation journalière.

Les performances et les indices de rentabilité sont comparables à ceux des grandes stations voisines. De manière générale, les indicateurs traduisent une situation mature et équilibrée avec des enjeux plus qualitatifs que quantitatifs :

- La tendance est au plafonnement de la fréquentation, avec un nombre de journées-skieurs qui a régressé de 5 % de 2008 à 2012 (soit -1 % par an). Notons cependant une petite augmentation des fréquentations pour les saisons 2012/2013 et 2015/2016.
- La croissance de la capacité du domaine skiable ou de la capacité d'accueil de la station n'est plus aussi stratégique que cela avait pu l'être en phase de développement de la station. Pour autant, l'équilibre économique n'est pas acquis.
- L'érosion tendancielle du parc marchand, la progression des charges à un rythme plus rapide que celui des recettes, nécessitent de soutenir la fréquentation du domaine skiable.

La fréquentation de la station des Arcs (et non exclusivement son domaine skiable) peut également être appréciée grâce au nombre de passages au funiculaire (cf. graphique suivant). Ce graphique permet en également de voir l'évolution de la fréquentation au cours de la saison, avec des pics au moment des vacances de Noël et de février.



Nombre de passages au funiculaire sur les 5 dernières saisons d'hiver (Source : ADS)

#### 1.4.3.4 Gestion du domaine skiable

L'exploitation, la gestion et l'aménagement du domaine skiable des Arcs est assuré par la société ADS, filiale de la Compagnie des Alpes. La délégation de services publics d'ADS a été prolongée jusqu'en 2020, avec un programme de modernisation de 150 M€.

La société ADS est certifiée Q.S.E. : Qualité avec l'obtention en 2002 de l'ISO 9001, Sécurité avec l'obtention en 2008 de l'OSHAS et Environnement depuis 2008 également avec l'ISO 14001. Ces certificats répondent à des normes rigoureuses et ont pour objectif d'assurer la satisfaction de la clientèle, la sécurité du personnel et prévenir les pollutions éventuelles.

La station des Arcs emploie au total 560 personnes, dont 429 saisonniers et 131 permanents (chiffres de la saison 2014/2015).

Le chiffre d'affaire d'ADS est d'environ 44 M€. Il fluctue d'une saison à l'autre.

	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
CA (€ HT)	41 677 545	43 318 020	45 414 485	45 185 904	44 478 235

Evolution du chiffre d'affaire RM sur les 5 dernières saisons d'hiver (Source : ADS)

Le chiffre d'affaire a baissé de 3,2% entre les saisons 2013/2014 et 2014/2015.

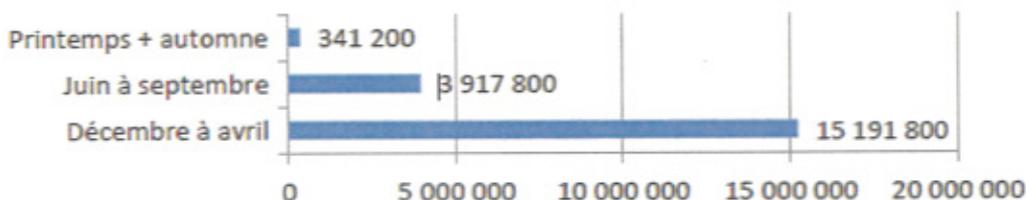
**Le domaine skiable des Arcs fait partie des plus grands domaines skiables des Alpes, et bénéficie à la fois d'une notoriété importante, en France comme à l'étranger et d'une accessibilité renforcée par le funiculaire et la gare internationale TGV, Eurostar et Thalys.**

## 1.4.4 Clientèle

### 1.4.4.1 Tarentaise

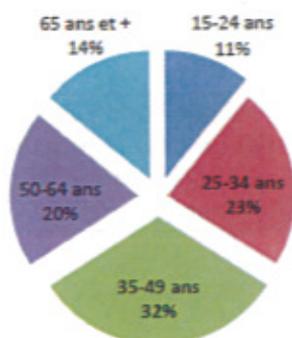
Source : Dossier UTN pour le réaménagement du Quartier des Alpines – MDP Consulting – Février 2014

La fréquentation de la Tarentaise est marquée par le poids de l'hiver (données 2011) : sur les 19,4 millions de nuitées de décembre 2010 à novembre 2011, 78% de font en hiver (décembre à avril) et 20% en été (juin à septembre).

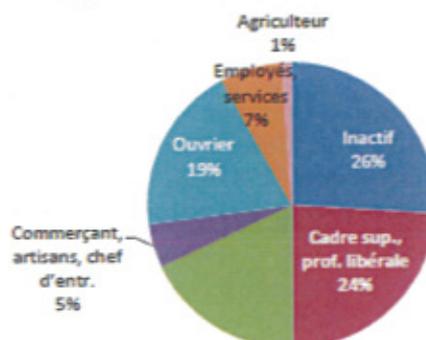


La clientèle en Tarentaise est majoritairement jeune : 55% de cette clientèle a entre 25 et 49 ans. Concernant la Catégorie Socio-professionnelle (CSP) du chef de famille, le constat est le suivant : si on regroupe les cadres supérieurs et les professions libérales et intermédiaires cela représente 42% du total des clientèles, ce qui montre que ce sont majoritairement des CSP élevées qui viennent dans les stations de ski de Tarentaise. La part importante des inactifs s'explique du fait du nombre important de retraités en station. 55 % sont des hommes et 45% des femmes.

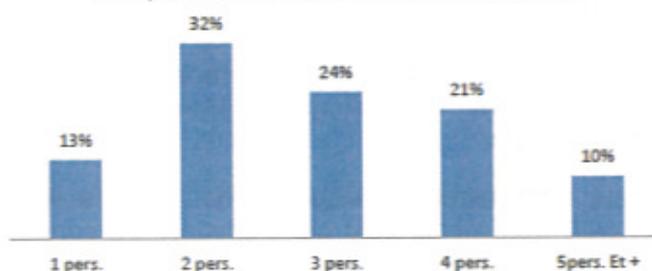
Répartition clientèle Tarentaise par âge



Répartition clientèle Tarentaise par CSP



Composition du foyer - clientèle Tarentaise



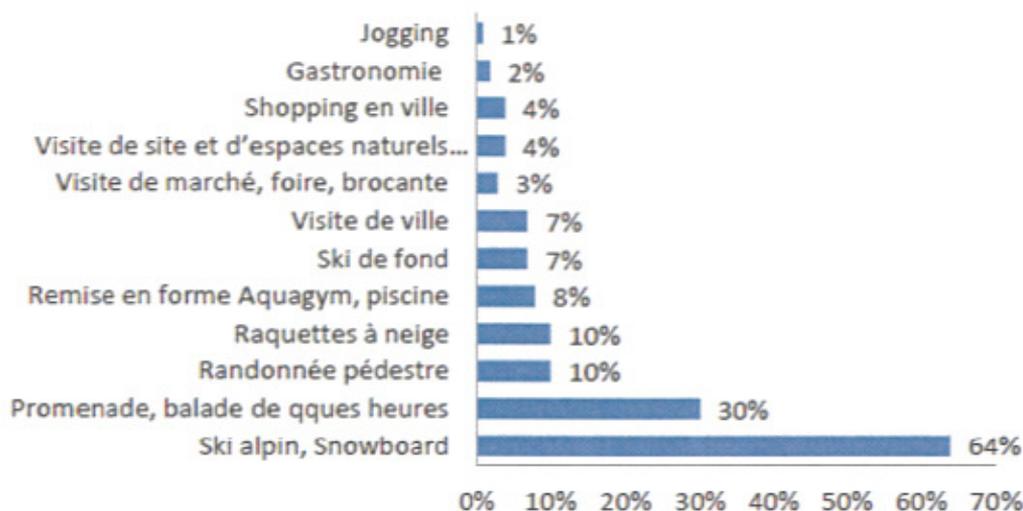
Caractérisation de la clientèle en Tarentaise (Source : MDP Consulting, 2014)

La composition du foyer nous apprend que la clientèle majoritaire est issue d'un foyer de 2 personnes.

Concernant ses activités pratiquées :

- 74% pratiquent des activités sportives (dont 68% pratiquent les sports d'hivers),
- Les activités culturelles ne représentent que 14% des activités pratiquées,
- « Détente et divertissements » concernent près de la moitié des activités.

### Tarentaise : activités pratiquées



Répartition des activités touristiques pratiquées en Tarentaise (Source : MDP Consulting, 2014)

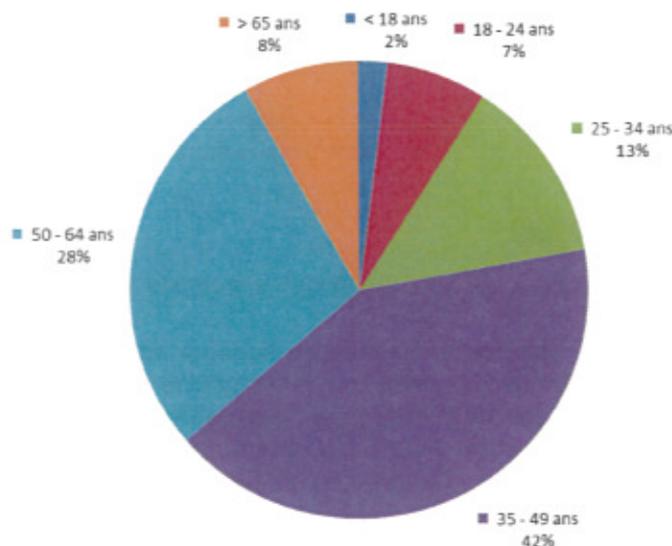
**Le profil général de la clientèle touristique qui fréquente la Tarentaise est donc plutôt jeune, aisée et pratiquant des activités sportives. Le déséquilibre entre les saisons explique largement cet état de fait, avec l'hiver une prépondérance du ski et la présence de stations de renommées internationales relativement chères.**

#### 1.4.4.2 Station des Arcs

Source : Analyse de la consommation touristique : Profils, comportements et satisfaction – Les Arcs Bourg Saint Maurice – G2A – Hiver 2013/2014

Les caractéristiques de la clientèle des Arcs se rapproche beaucoup de la clientèle de la Tarentaise décrite précédemment. Les données utilisées dans cette partie concernent principalement la saison hivernale.

C'est donc une clientèle majoritairement aisée, jeune : 63% à moins de 50 ans, et à dominance masculine, 64% des clients sont des hommes. Ce constat est en lien avec le positionnement de « station-skieuse » des Arcs.



Répartition de la clientèle en fonction de la classe d'âge (à partir des données G2A 2013/2014)

La part de la clientèle étrangère est en baisse, en été comme en hiver. Elle est d'environ 31% en hiver, contre seulement 5,3% en été. La composition des nationalités évolue également, avec notamment une importante diminution de la clientèle anglaise qui reste tout de même la première nation en terme de fréquentation.

L'évolution de la clientèle est également marquée par diminution de la taille des « tribus de voyage ». Au cours de la saison 2013/2014, la taille moyenne des groupes était de 5,4 personnes. La part des personnes seules et des couples est en progression. La tendance du marché est pourtant bien différente avec une tendance à l'agrandissement de la taille des tribus.

Environ 57% de la clientèle est de type familiale, avec un caractère familial plus marqué pendant les vacances scolaires. Cette proportion est en augmentation mais reste encore inférieure à la moyenne nationale. Cette tendance peut être inversée par une amélioration de la convénience des enfants.

La consommation de ski reste stable, contrairement à la tendance nationale, avec cependant une légère augmentation du « picorage » (comprendre l'achat de forfaits journées et demi-journées et non plus des forfaits séjours). La part de non-skieurs est en légère hausse mais reste très faible comparativement aux moyennes nationales, avec environ 7% de non-skieurs absolus.

La station possède une assez faible part de nouveaux clients. L'évolution est même à la progression de la part de la clientèle fidèle et d'habitues. Cette situation est à mettre en lien avec l'évolution des lits de la station : la perte de lits professionnels impacte sur la capacité de la station à chercher de nouveaux clients.

**Les Arcs est une station très compétitive avec des atouts majeurs que sont son domaine skiable, son enneigement garanti grâce à l'altitude et l'accès « skis aux pieds ». La clientèle, plutôt jeune recherche un ski de qualité et des animations extérieures et festives. Cependant, la station a du mal à trouver de nouveaux clients. La perte de lits professionnels et la dégradation de la qualité d'accueil sont des facteurs explicatifs du phénomène.**

## 1.5 INFRASTRUCTURES GENERALES

### 1.5.1 Gestion de l'eau

#### 1.5.1.1 Ressource en eau

Source : Mise à jour du bilan Ressources – Besoins – SAFEGE – Août 2014

La commune de Bourg Saint Maurice a réalisé son schéma directeur d'alimentation en eau potable en 2007. Cette étude avait ; entre autre, confirmé la nécessité de renforcer la ressource en eau sur le secteur des Arcs pour permettre le développement immobilier touristique de la station. Suite à cette étude, des travaux de captage et de forage ont été menés.

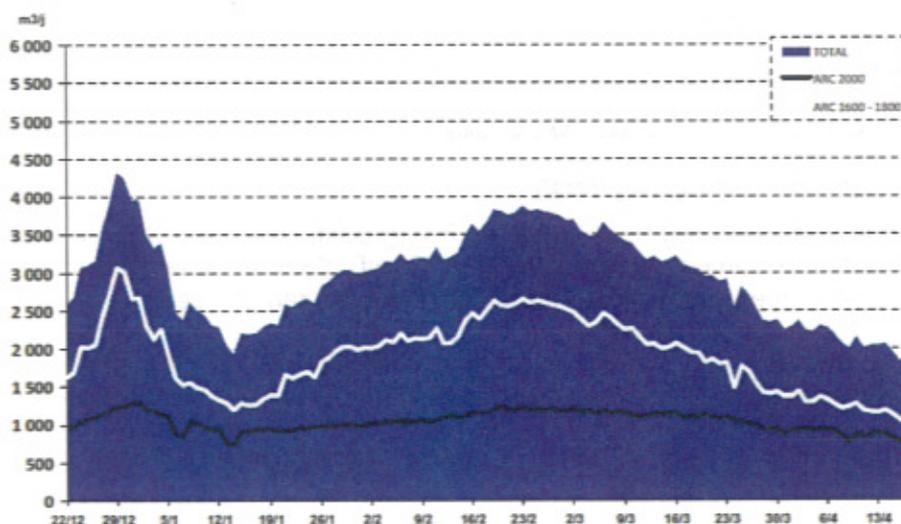
En 2007, pour le secteur des Arcs, la commune disposait de 6 ressources qui alimentaient 6 réservoirs :

Ressources	Réservoirs
Arc 2000	Arc 2000
Les Rêches	UCPA
Froide Fontaine	Arc 1600
Rocher Fendu	Arc 1800 Haut
Pré Saint Esprit	Arc 1800 Bas
Pompages Michailles	Maïtaz

L'ensemble des réseaux est maillé, permettant le transfert de chaque ressource sur l'ensemble des secteurs. Seul Arc 2000 était déconnecté et ne pouvait être alimenté que par les puits d'Arc 2000.

Depuis 2007, des travaux ont été réalisés pour mettre en place des ressources supplémentaires :

- Reprise du captage de Roche Fendu (2007)
- Reprise des captages de Pré-Saint-Esprit (2011) : 4 ouvrages complémentaires ont été créés pour renforcer le débit d'étiage capté.
- Création du captage de Plan Dechaud (2013) : ce captage permet, entre autre, l'alimentation du réservoir d'Arc 2000.
- Reprise du captage du Chapelet (2013)
- Ressource de secours : l'Adret des Tuffes. La commune a passé une convention avec la société ADS (exploitant du domaine skiable des Arcs) pour l'utilisation de la retenue d'altitude de l'Adret des Tuffes dans le cadre d'un plan de secours pour l'alimentation en eau potable des Arcs. La société ADS assure la disponibilité de 20 000 m<sup>3</sup> d'eau.



Moyenne des volumes journaliers mis en distribution sur les Arcs sur la période 2008 à 2014.  
 (Source : SAFEGE – 2014)

La pointe maximale des consommations d'eau s'observe au moment des vacances de Noël. En moyenne, la pointe maximale approche les 4 500 m<sup>3</sup> / jour.

Le bilan des besoins et des ressources du secteur des Arcs réalisé en août 2014 prend en compte tous les projets d'aménagement de la station, dont celui objet du présent dossier. Le bilan se base sur un supplément d'environ 3 000 lits. Ce bilan met en parallèle les ressources à l'étiage pendant la période de pointe et les besoins de pointe. Les besoins sont estimés à partir du nombre de lits touristiques.

Au moment de l'étude, en 2014, la ressource en eau potable du secteur des Arcs était sollicitée à hauteur de 77% de sa capacité. Au terme de l'urbanisation programmée, la ressource sera sollicitée à 82% à l'étiage et en pointe de consommations. En regardant plus loin, au terme du potentiel d'urbanisation envisagée par la commune, la ressource à l'étiage serait sollicitée à 89% lors des pointes de consommations.

En vue de l'urbanisation à venir du secteur d'Arc 1600, la collectivité a souhaité devancer les besoins en créant un nouveau réservoir dans ce secteur. Situé en aval du réservoir de l'UCPA, et en amont du projet de village vacances, le nouvel ouvrage aura un volume de stockage de 800 m<sup>3</sup>. L'ouvrage a été dimensionné en prenant en compte la création de 30 000 m<sup>2</sup> de surface touristique avec un besoin très sécuritaire de 600 m<sup>3</sup>. Ce réservoir permettra de répondre aux besoins du projet.

**La ressource en eau potable du secteur des Arcs couvre actuellement largement les besoins de la station. La ressource est suffisante pour couvrir les besoins des programmes en cours et futurs.**

### 1.5.1.2 Assainissement

Source : Rapport de la phase 1, Révision du Schéma Directeur d'Assainissement de Bourg Saint Maurice, septembre 2015  
Plan Local d'Urbanisme de Bourg Saint Maurice

#### ⇒ Réseau d'assainissement collectif

La collecte et le traitement des eaux usées de Bourg Saint Maurice relève de la compétence du Syndicat d'Assainissement de la Haute Isère (SAHI). Il regroupe les communes de Bourg Saint Maurice, Villaroger, Sainte-Foy-Tarentaise, Montvalezan et Séz.

Le réseau d'assainissement collectif de la commune de Bourg Saint Maurice est essentiellement séparatif. Il reste cependant quelques tronçons unitaires en particulier dans le centre-ville. Il est composé de 84,149 km de réseaux de collecte des eaux usés (hors branchements) dont 80,591 km de réseaux de type eaux usées (46,394 km sur Bourg Saint Maurice et 34 198 km sur les Arcs.

Les effluents collectés sont dirigés vers la station d'épuration intercommunale de Bourg Saint Maurice.

La gestion du réseau d'assainissement par est déléguée par le SAHI à VEOLIA Eau, dans le cadre d'un contrat d'affermage en date du 1<sup>er</sup> décembre 2013, pour une durée de 16 ans. VEOLIA assure ainsi la collecte des effluents, l'élimination des sous-produits, la facturation, l'encaissement et la gestion des comptes-clients ainsi que l'exploitation de la station d'épuration.

#### ⇒ Station d'épuration

La station d'épuration intercommunale est donc située sur le territoire communal de Bourg Saint Maurice. Elle assure le traitement des effluents en provenance des communes de Bourg Saint Maurice – Les Arcs, Villaroger, Sainte-Foy-Tarentaise, Montvalezan et Séz.

Elle est située en rive droite de l'Isère qui constitue le milieu récepteur des eaux traitées. Elle a été agrandie et mise aux normes en 2008. Sa capacité de traitement est de 62 000 équivalents habitants (EH).

Les volumes traités en 2012 étaient de 1 868 040 m<sup>3</sup> pour l'année. En pointe, la capacité maximale de traitement de la station est de 12 177 m<sup>3</sup>/j (débit de référence). En mars 2012, en période de pointe, 10 566 m<sup>3</sup>/j ont été traités, ce qui représente 87% du débit de référence.

Le taux de performances globales des équipements épuratoires étaient de 99% en 2010, 93% en 2011 et 100% en 2012.

#### ⇒ Assainissement non collectif

112 habitats équipés de système d'assainissement non collectif ont été recensés sur la commune.

La plupart des habitations disposent d'un épandage souterrain, ce qui correspond dans beaucoup de cas à un traitement adapté aux terrains perméables et aérés, fréquents sur la commune.

**La commune de Bourg Saint Maurice est dotée d'un réseau d'assainissement collectif très développé, desservant notamment les stations des Arcs. La station d'épuration n'est pas au maximum de sa capacité de traitement des effluents.**

## 1.5.2 Gestion des déchets

Sources : Plan Local d'Urbanisme de Bourg Saint Maurice  
 Dossier UTN pour le réaménagement du Quartier des Alpines – MDP Consulting – Février 2014

### 1.5.2.1 Collecte des ordures ménagères

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise gère la collecte des déchets à Bourg Saint Maurice. Elle s'est engagée depuis plusieurs années dans un plan d'optimisation de la collecte des déchets visant à améliorer l'efficacité de la collecte et du tri sélectif. Le ramassage en porte à porte a été abandonné au profit de nouveaux équipements : les conteneurs semi-enterrés en apport volontaire (un point de collecte par quartier). Ce système est installé sur tout le territoire de la Communauté de communes. Malgré un investissement lourd, ces équipements permettent chaque année d'optimiser la collecte sélective avec :

- Un regroupement des trois types de déchets en un même lieu (le verre, la collecte sélective et les ordures ménagères). Ce regroupement favorise également le geste de tri car il densifie le nombre de collecteurs « jaunes » ;
- Une meilleure intégration visuelle des conteneurs dans le paysage ;
- Des nuisances olfactives atténuées ;
- Une plus grande capacité de stockage demandant moins de passages et un système permettant un gain de temps à la collecte.

### 1.5.2.2 Traitement des ordures ménagères

La commune de Bourg Saint Maurice adhère au SMITOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) de Tarentaise pour le traitement des ordures ménagères. Celui-ci assure l'exploitation de deux installations qui permettent d'incinérer la plus grande partie des déchets, à Valezan et aux Brevières (Tignes).

Les ordures ménagères de Bourg Saint Maurice sont traitées dans le centre de valorisation de Valezan. L'unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Valezan dispose d'un four de capacité 3,3 t/h et 24 750 t/an. En hiver, le SMITOM doit faire face à un surplus de déchets. Des marchés de 3 à 4 ans sont donc passés avec des structures extérieures au territoire afin d'exporter ces excédents (4 à 5 000 tonnes chaque hiver).

Le traitement des déchets est en cours de transfert à Savoie Déchets, situé à Chambéry.

La collecte du verre s'effectue par une entreprise prestataire de la Communauté de Communes. Le verre récupéré est revendu auprès de recycleurs spécialisés dans cette filière.

Les différents matériaux récupérés dans la collecte sélective sont séparés dans un centre de tri à Chambéry pour être recyclés dans les différentes filières (le papier, les cartonnettes, l'acier, l'aluminium, le plastique). Ces matériaux sont également revendus pour financer une partie de la collecte des déchets.

Certains déchets ne sont pas valorisables et finissent en centre d'enfouissement. Le démantèlement en déchetteries mis en place en 2009 permet d'éviter l'enfouissement de nombreux matériaux qui peuvent être recyclés ou incinérés.

**Le territoire présente un dispositif de gestion des déchets complètement intégré par les services de la Communauté des Communes.**

### 1.5.3 Déplacements et stationnements

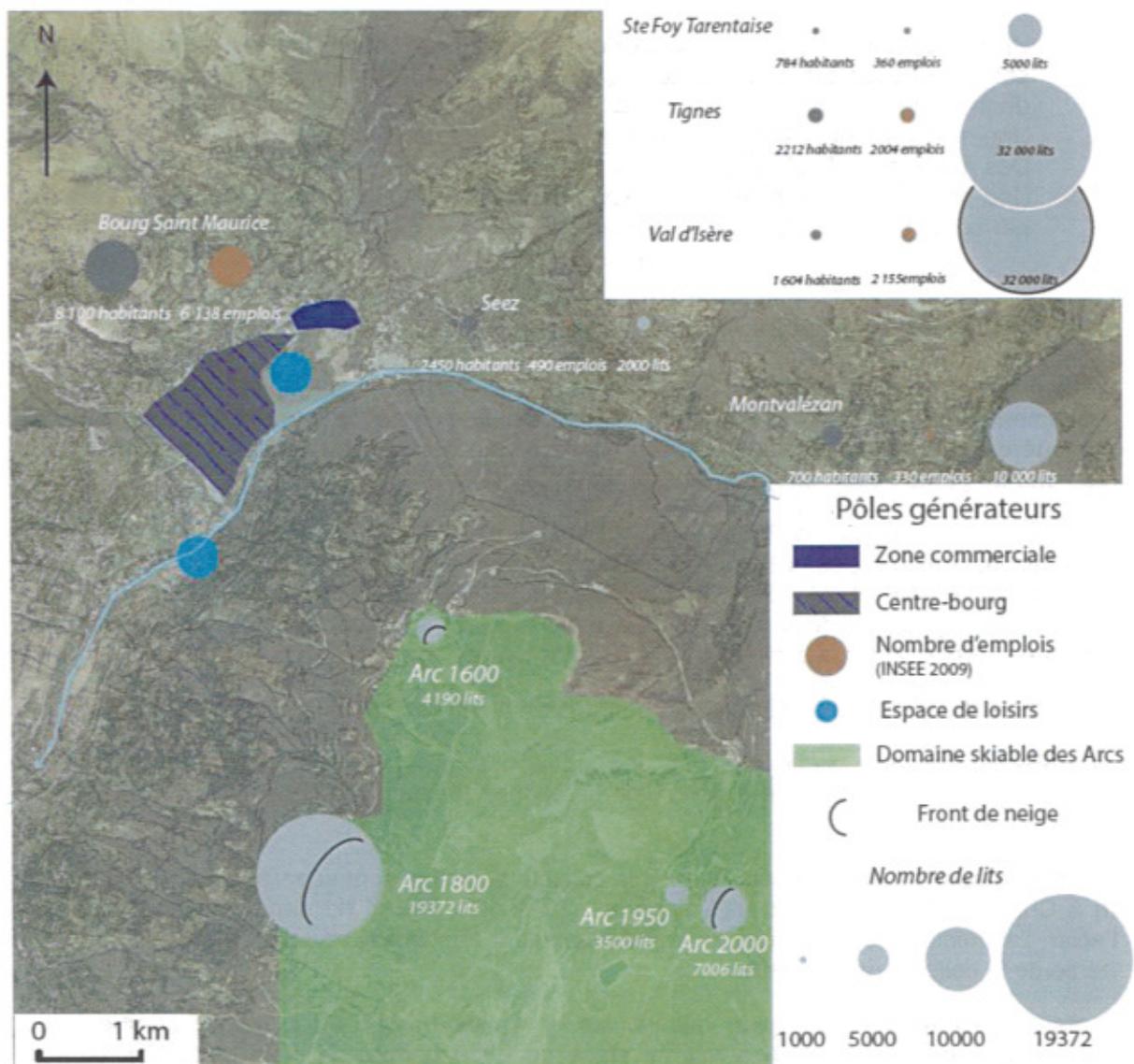
Source : Etude sur les transports et le stationnement dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme de Bourg Saint Maurice – ARTER – 2013

#### 1.5.3.1 Déplacement

##### ⇒ Morphologie urbaine et pôles générateurs

Le centre-bourg, situé dans le fond de vallée, concentre les principales fonctions, d'habitat permanent, administrative (mairie,...) et commerciale (rue piétonnes,...).

Autour de ce centre se situent plusieurs hameaux d'habitats permanents, une zone commerciale dans le secteur du Mollard, la base nautique au sud et enfin la station des Arcs.



Localisation des différents pôles générateurs de circulation du territoire de Bourg Saint Maurice (Source : ARTER, 2013)

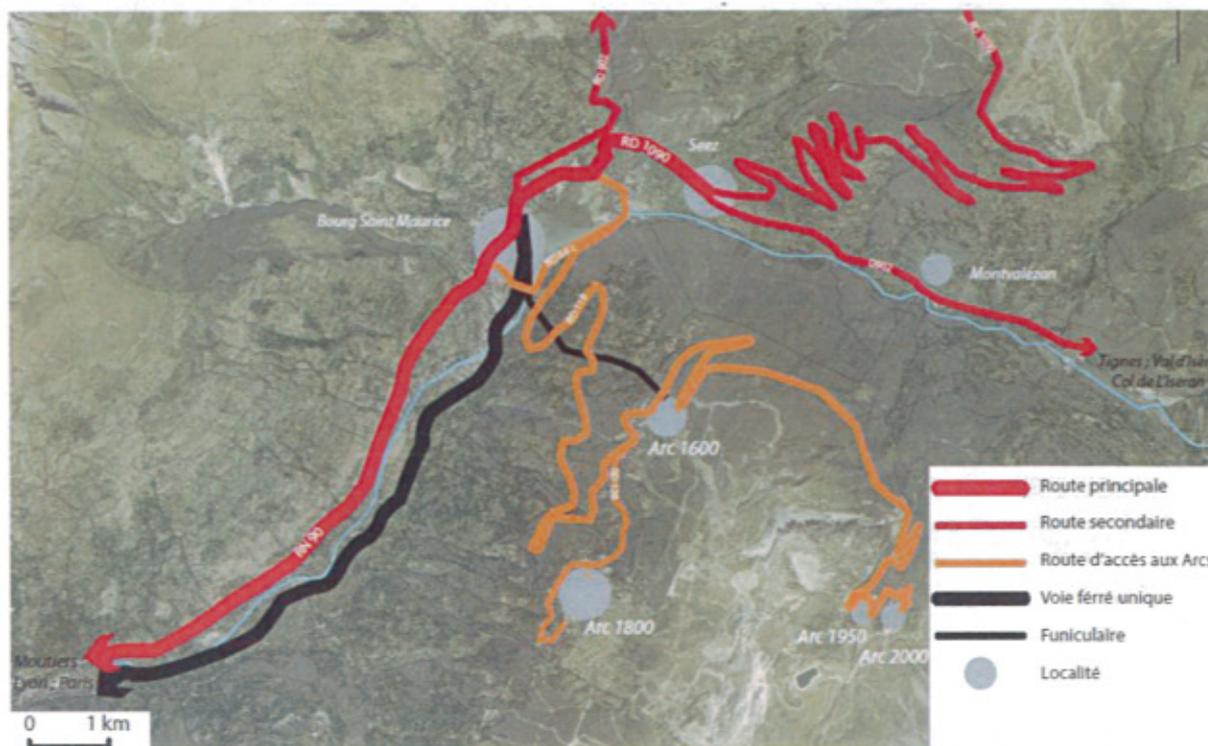
### ⇒ Réseau structurant et hiérarchisation technique du réseau routier

La RD 1090 traverse le centre-bourg de Bourg Saint Maurice et joue un rôle prépondérant. Elle irrigue la vallée de la Tarentaise. Elle relie le Col du Petit-Saint-Bernard et la frontière Italienne.

Bourg-Saint-Maurice est une ville de pied de cols. Les routes du Cormet de Roselend, du Petit Saint-Bernard et de l'Iseran sont connectées à la RD1090 sur les territoires de Séez ou Bourg-Saint-Maurice. Ces routes des cols sont fermées durant l'hiver.

La RD1090, à l'amont de Séez, permet d'accéder à la station de Montvalezan-la Rosière. La RD902 permet de relier les communes et stations de Tignes et Val d'Isère. La route d'accès aux Arcs (RD119, RD84c et RD120) est également connectée à la RD1090.

Il est également noté la présence de la voie ferrée dont le terminus est situé à la gare de Bourg-Saint-Maurice, dans le centre-bourg. Un funiculaire permet de relier Bourg-Saint-Maurice à Arc 1600.



Localisation des différents axes de circulation du territoire communal de Bourg Saint Maurice et leur hiérarchisation (Source : ARTER, 2013)

### ⇒ Organisation des circulations

Les principales voies de la commune sont à double sens. C'est notamment le cas de la RD1090 dans la traversée du centre-bourg (avenue du Maréchal Leclerc et avenue du Stade), de la RD84C, et la voie d'accès aux Arcs en rive gauche de l'Isère. C'est également le cas des voies permettant la liaison entre ces deux axes : rue du Pinon, l'avenue de Montrignon et l'avenue de l'Arc en ciel.

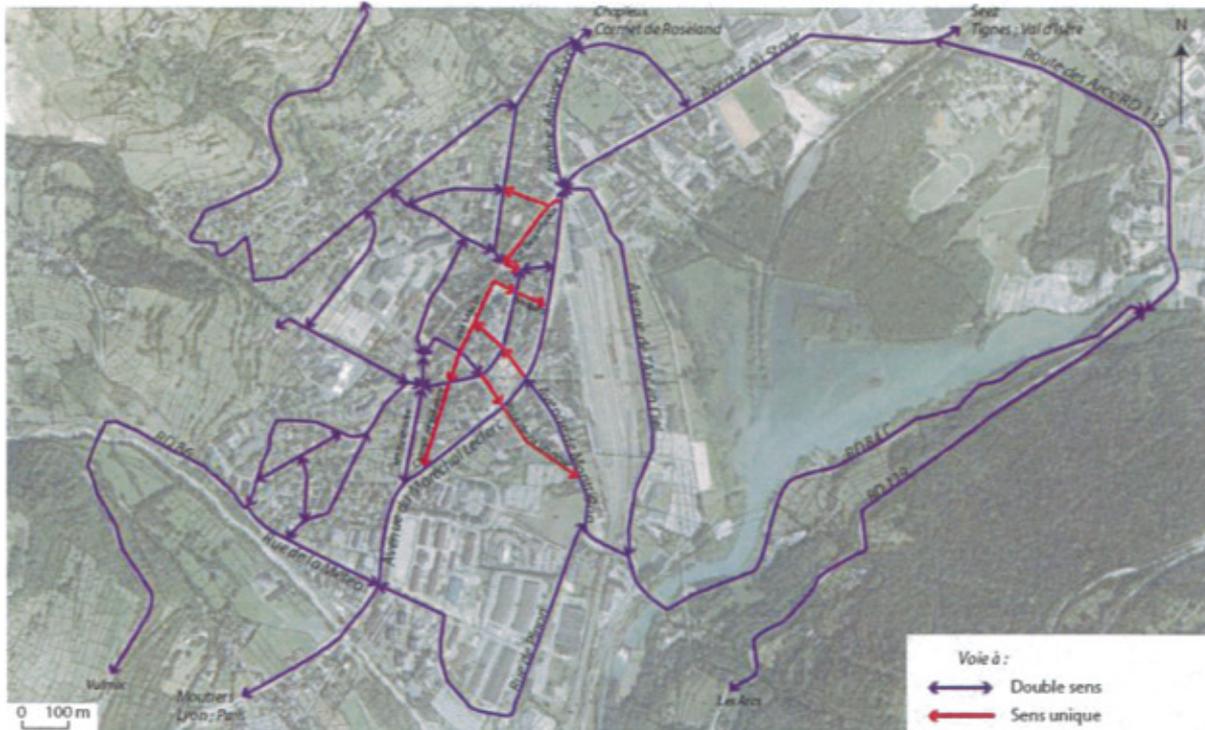
Les voies à sens unique sont relevées dans et autour du centre-ancien.

L'accès au centre-ancien s'effectue via 4 entrées principales depuis la RD1090:

- l'avenue de la Haute-Tarentaise au Sud,
- la route de Montrigon au Sud-Est,
- l'avenue de la Gare à l'Est,
- la rue du Capitaine Desserteau au Nord.

Les sorties vers la RD1090 s'effectuent via :

- L'avenue de la Haute-Tarentaise au Sud.
- Le chemin de Belleface au Sud.
- La rue Saint-Michel au Sud-Est.
- La rue des vergers à l'Est.
- La rue de la gare à l'Est.



Organisation des circulations du territoire communal de Bourg Saint Maurice (Source : ARTER, 2013)

#### ⇒ Fréquentation de l'axe principal

Sur la RD1090, dans les 2 sens de circulation, le samedi est toujours le jour le plus chargé. La période de pointe est relevée durant les vacances de février, avec jusqu'à 22 433 véhicules par jour.

Dans les 2 sens de circulation, le dimanche est toujours le jour le moins chargé de la semaine. Lors du dimanche le plus chargé de la saison, il est relevé environ 16 000 véhicules par jour sur l'avenue du stade.

#### ⇒ Transports collectifs

En hiver, la gare de Bourg-Saint-Maurice est fréquentée) par les TER de la région Rhône-Alpes, les trains interrégionaux, les TGV et les trains internationaux (Eurostar et Thalys). En été, la fréquence des trains régionaux est très réduite La gare n'est pas desservie par les trains interrégionaux et internationaux durant l'été.

Le Conseil Général de la Savoie (réseau Belle'Savoie express) gère la gare routière. La ligne Bourg-Saint-Maurice - Les Arcs fonctionne le week-end, de mi-décembre à mi-avril et en juillet et août. Hors saison, les cars de transports scolaires sont accessibles pour les usagers non-scolaires (fréquence faible).

Le funiculaire entre Bourg-Saint-Maurice et les Arcs 1600 est géré par Arcs Domaine Skiable. Il fonctionne de fin décembre à fin avril, avec un trajet toutes les 20 minutes en période creuse et toutes les 10 minutes en période de pointe. Il est ouvert de 7h30 à 20h (21h00 le samedi). Il fonctionne également de début juillet à début septembre avec un trajet toutes les demi-heures de 08h30 à 19h30.



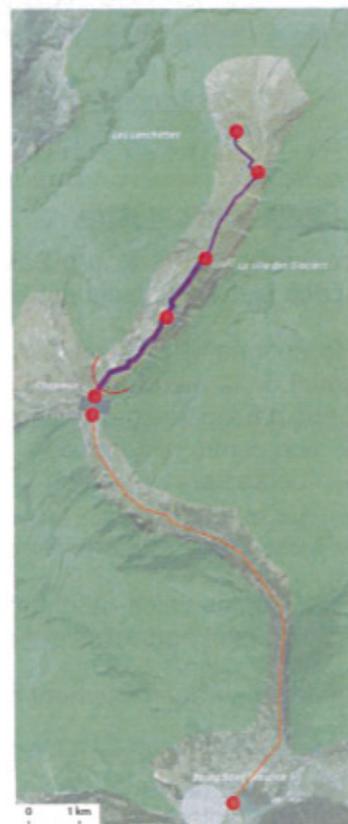
A noter que la commune s'est engagé à renouveler les deux véhicules du Funiculaire d'ici 2019 au plus tard. Le montant des travaux est estimé à 7 900 000 € H.T.

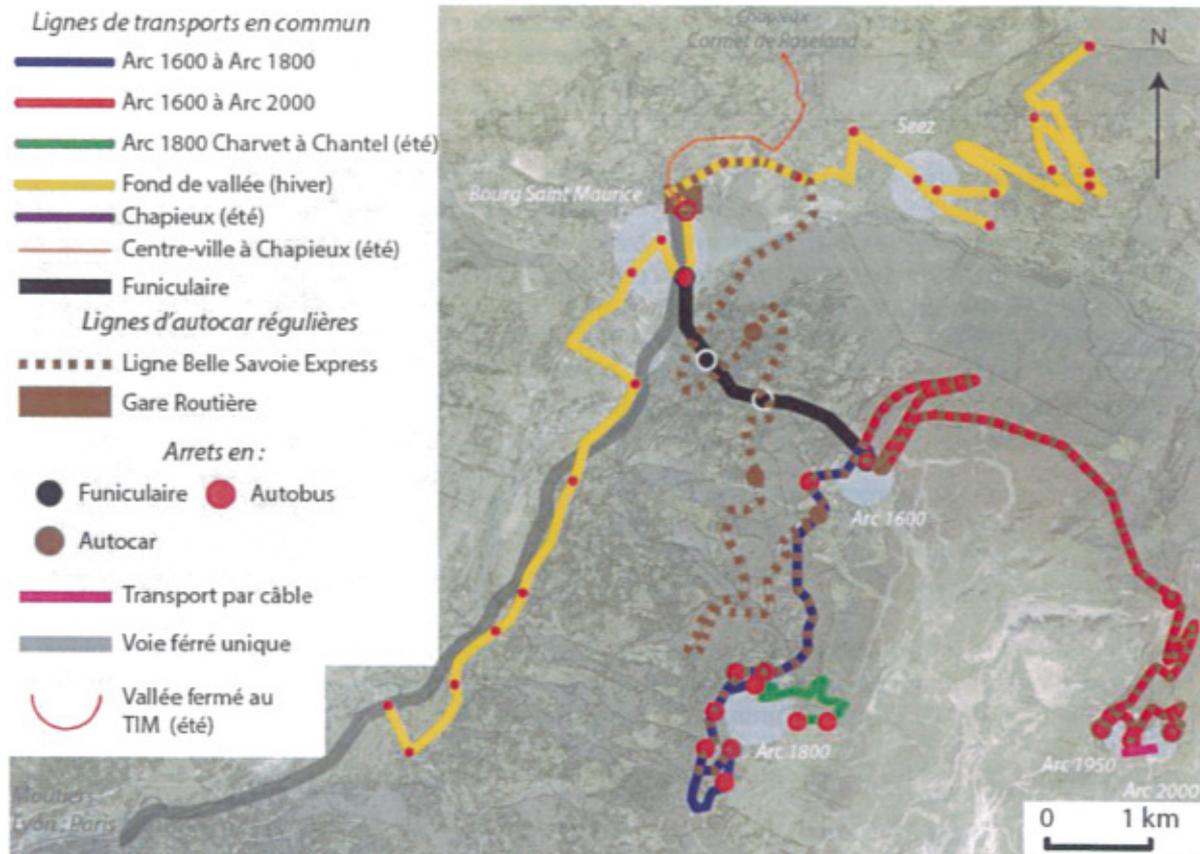
Les lignes d'autobus entre les sites des Arcs sont en correspondance avec le funiculaire en hiver. En été, le cadencement des lignes de bus est de 30 minutes. La commune de Bourg-Saint-Maurice est l'autorité organisatrice de ces lignes.

Un transport par câble permet aux piétons de relier Arc 1950 à Arc 2000 de 8h45 à 23h00.

Des navettes de fond de vallée complètent le dispositif de station. L'une relie Séesz, le funiculaire et Landry, en hiver uniquement. L'autre relie Bourg-Saint-Maurice aux Chapieux (un aller-retour par jour), durant la saison estivale.

La vallée des Chapieux est fermée à la circulation des véhicules individuels motorisés. Une navette fonctionne en juillet et août tous les jours avec un cadencement de 15 minutes entre Chapieux et la ville des Glaciers. La navette dessert les Lanchettes toutes les 30 minutes. Elle est en service de 08h30 à 18h00.





Transports en commun de Bourg Saint Maurice (Source : ARTER, 2013)

### ⇒ Déplacements doux

Le centre-bourg de Bourg-Saint-Maurice est situé dans le fond de vallée «plat» de l'Isère. L'espace piéton qualitatif est situé à l'Ouest de la RD1090.

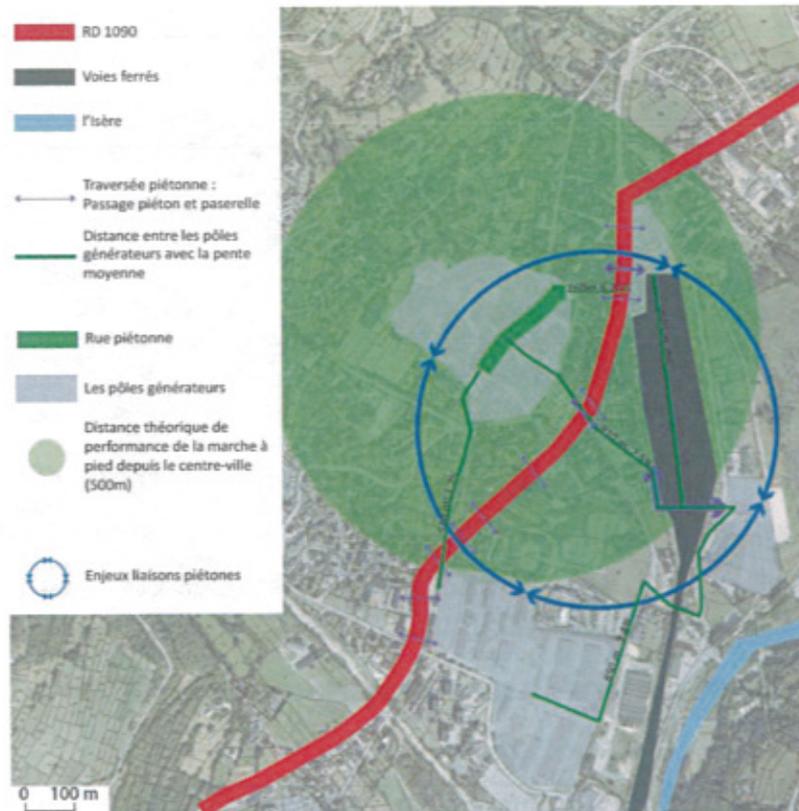
Sur le document ci-dessous, le cercle vert, d'un rayon de 500 mètres, met en évidence le potentiel de la marche à pied pour les liaisons internes au centre-bourg et les liaisons entre les principaux pôles générateurs et secteurs de la ville :

- Le centre historique.
- Le secteur du Stade.
- Le quartier Bulle.
- Les gares routière, ferroviaire et du funiculaire.

La RD1090, les voies de chemins de fer, ainsi que les gares et l'Isère forment des coupures anthropiques et naturelles qui contraignent les cheminements Est <-> Ouest.

Les points de franchissement de ces coupures sont variables en nombre et en qualité.

Il existe des faiblesses dans les aménagements piétons de certaines rues adjacentes au centre piéton (avenue de la Haute-Tarentaise, avenue du centenaire, rue du capitaine Dessertaux notamment). Un plan pluriannuel d'investissement intégrer a été lancé afin d'améliorer le cadre de vie et le traitement de ses faiblesses.



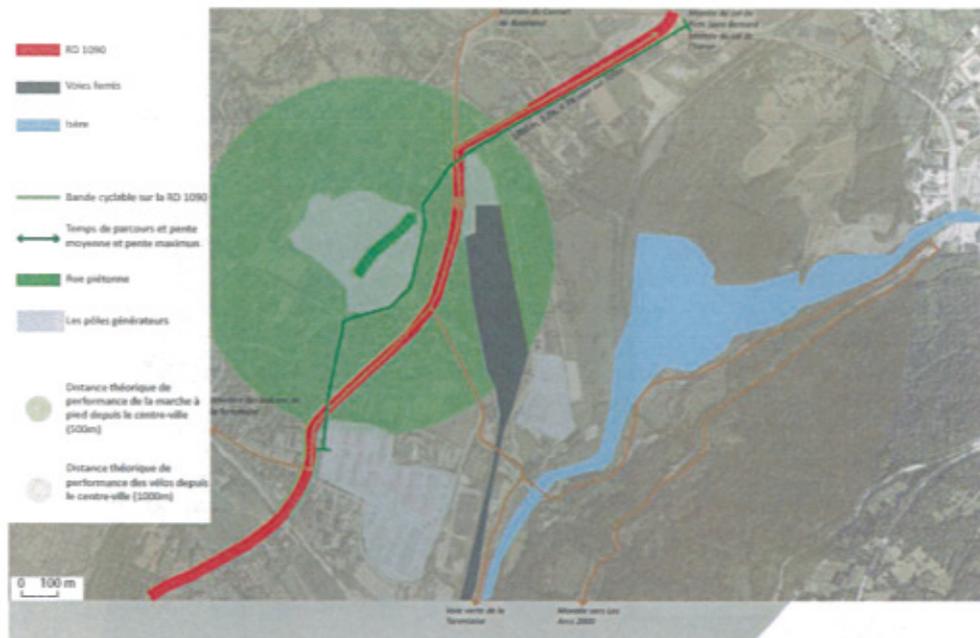
Synthèse sur les déplacements piétons de Bourg Saint Maurice (Source : ARTER, 2013)

Concernant les déplacements en vélo, La RD1090 est aménagée de bandes cyclables de chaque côté de la chaussée. Ces aménagements s'interrompent localement (place de la gare notamment). L'entrée du quartier Bulle et le giratoire de sortie de Bourg-Saint-Maurice sont distants de 1 800 mètres et la déclivité moyenne est de 2.2%. Ces caractéristiques mettent en évidence le potentiel du vélo dans les déplacements internes quotidiens et touristiques.

La voie verte de la Tarentaise permet de longer l'Isère et de relier le centre-bourg, la base de loisirs nautiques et le site de Renouveau. Notons par ailleurs le projet de la MIHT de réaliser une voie verte reliant Aime à Viclaire.

De nombreux itinéraires cyclables sportifs empruntent le centre-bourg en direction des cols alentours réputés.

Les principales coupures sont orientées Nord-Sud et contraignent les liaisons Est-Ouest (vers les établissements scolaires et le centre-bourg notamment).



Synthèse des déplacements à vélo de la commune de Bourg Saint Maurice (Source : ARTER, 2013)

**Bourg-Saint-Maurice offre des infrastructures de déplacement bien adaptées au modèle touristique en place et à la taille de la ville. Des faiblesses sont toutefois identifiées en période de pointe et sur les déplacements doux.**

### 1.5.3.2 Stationnement

Pour cette partie, et aux vues des fortes disparités entre les sites, le stationnement du centre-ville de Bourg Saint Maurice et celui d'Arc 1600 seront traités séparément.

#### ⇒ Stationnement au centre-Bourg

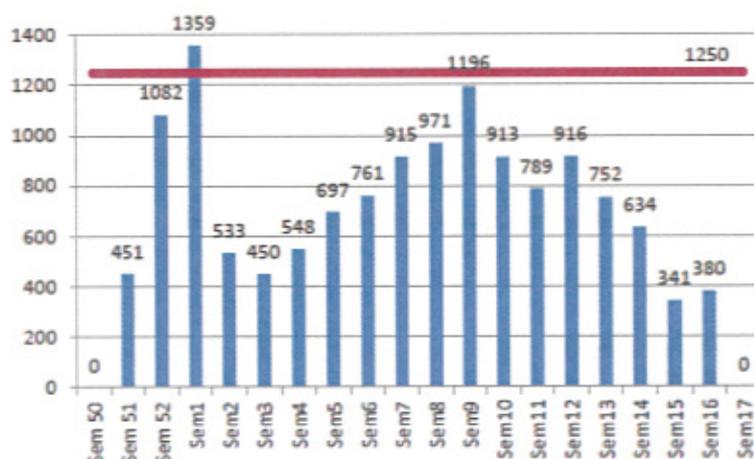
A Bourg-Saint-Maurice, le stationnement est géré en régie. En plus du stationnement dans le bourg, la ville compte 4 parkings :

- Parking du Centre : 200 places couvertes et 96 places extérieures,
- Parking de La Poste : 61 places, situé en centre-ville,
- Parking du Funiculaire : 550 places. Parking gratuit, dont le stationnement est limité à 24h. Dans les faits, il est majoritairement utilisé pour du parking longue durée.
- Parking de l'Arc en Ciel : 250 places. Il est situé sous la gare SNCF et permet de rejoindre le centre-ville et le funiculaire.

#### ⇒ Stationnement à Arc 1600

L'offre de stationnement sur le site d'Arc 1600 est de 1 250 places soit 1 place de stationnement pour environ 3 lits. Parmi ces places, 320 sont situées dans 2 parcs de stationnement couverts. L'offre de surface est entièrement gratuite et non-réglémentée.

Des relevés d'occupation hebdomadaires ont été menés au cours de la saison hivernale 2012/2013. Ils permettent d'apprécier le taux d'occupation de l'ensemble de l'offre. Ces données sont présentées dans le graphique ci-dessous :



Occupation hebdomadaire de l'offre de stationnement d'Arc 1600 (Source : ARTER, 2013)

La demande ne dépasse l'offre que durant la première semaine de janvier. Les vacances de février marquent une deuxième période de pointe, mais l'offre, n'est à cette échelle pas saturée.

De manière générale, l'offre de stationnement d'Arc 1600 est non réglementée et est majoritairement utilisée par du stationnement longue durée. De plus, la réglementation de la station d'Arc 1800, l'importance du stationnement payant à Arc 1950, à Arc 2000 et le bon niveau de service des transports collectifs sont susceptibles d'induire un report de la demande de stationnement de longue durée sur cette offre gratuite.

L'offre de stationnement de la commune est assez variable selon les sites. Ainsi le centre-ville possède une offre suffisante et couvrant de façon satisfaisante les besoins. L'offre de stationnement d'Arc 1600 est plus problématique. La majorité des places disponibles sont utilisées pour du stationnement longue durée, offrant peu de disponibilité pour le stationnement courte durée en période de forte fréquentation. Notons tout de même que l'offre n'est saturée que 2 semaines par an.

## 1.5.4 Fonctionnement urbain de la commune, forces et faiblesses

Source : Dossier UTN pour le réaménagement du Quartier des Alpines – MDP Consulting – Février 2014

Le territoire communal de Bourg-Saint-Maurice présente des particularités d'organisation issues de la taille et de la localisation de la commune. En effet, Bourg-Saint-Maurice montre à la fois un faciès de commune de montagne avec ses infrastructures touristiques mais aussi un aspect de ville de vallée avec des infrastructures de transport et une activité plus intense.

Ce caractère implique de points forts mais aussi des faiblesses.

### 1.5.4.1 Points forts

- Un paysage remarquable
- Bon ensoleillement
- Lien avec les massifs environnants
- Présence de l'eau dans le paysage
- Accès faciles par la route et la voie ferrée
- Un centre-ville de qualité (rues, place, ensemble architectural)
- Une vie à l'année (commerce, marchés, services publique, etc.)
- Des équipements (centre nautique, cinéma, zone commercial, lycée, hôpital, etc.)

### 1.5.4.2 Points faibles

- Une circulation de transit les samedis de vacances scolaires
- La rupture linéaire créée par le faisceau RFF
- L'éparpillement des activités de services

L'illustration suivante fait la synthèse du fonctionnement urbain de Bourg Saint Maurice :

**- Points faibles**

— Le transit

⌋ La rupture créée par le faisceau Snif

■ Le manque de lisibilité des équipements : ① la Mairie et ② le Centre nautique sont mal indiqués

■ Le manque de qualité, de cohérence, de continuité des espaces publics

**- Points forts**

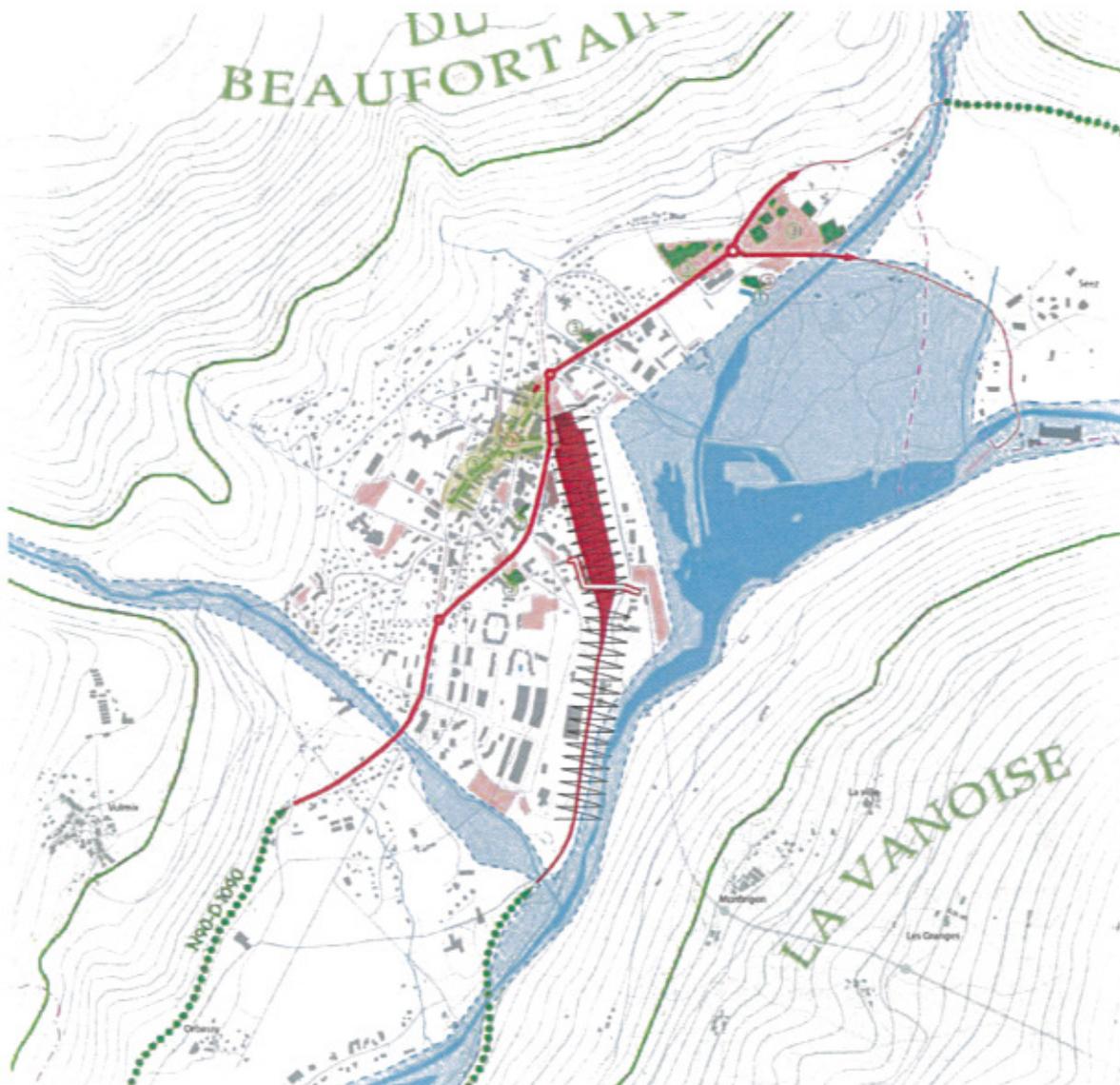
□ Site remarquable : moyenne montagne, montagne habitée, hamoux, villages, troupeaux bon ensoleillement, lien avec les massifs environnants, proximité de l'Italie

▣ Présence de l'eau et ambiances aquatiques : le marais, l'Isère et ses affluents

●●● Accès faciles par la route et la voie ferrée

■ Centre bourg de qualité : rues, places, ensemble architectural, architectures, commerces, marché, ambiances

■ Equipements : ① centre nautique, ② cinéma, ③ zones commerciales proches, ④ marché

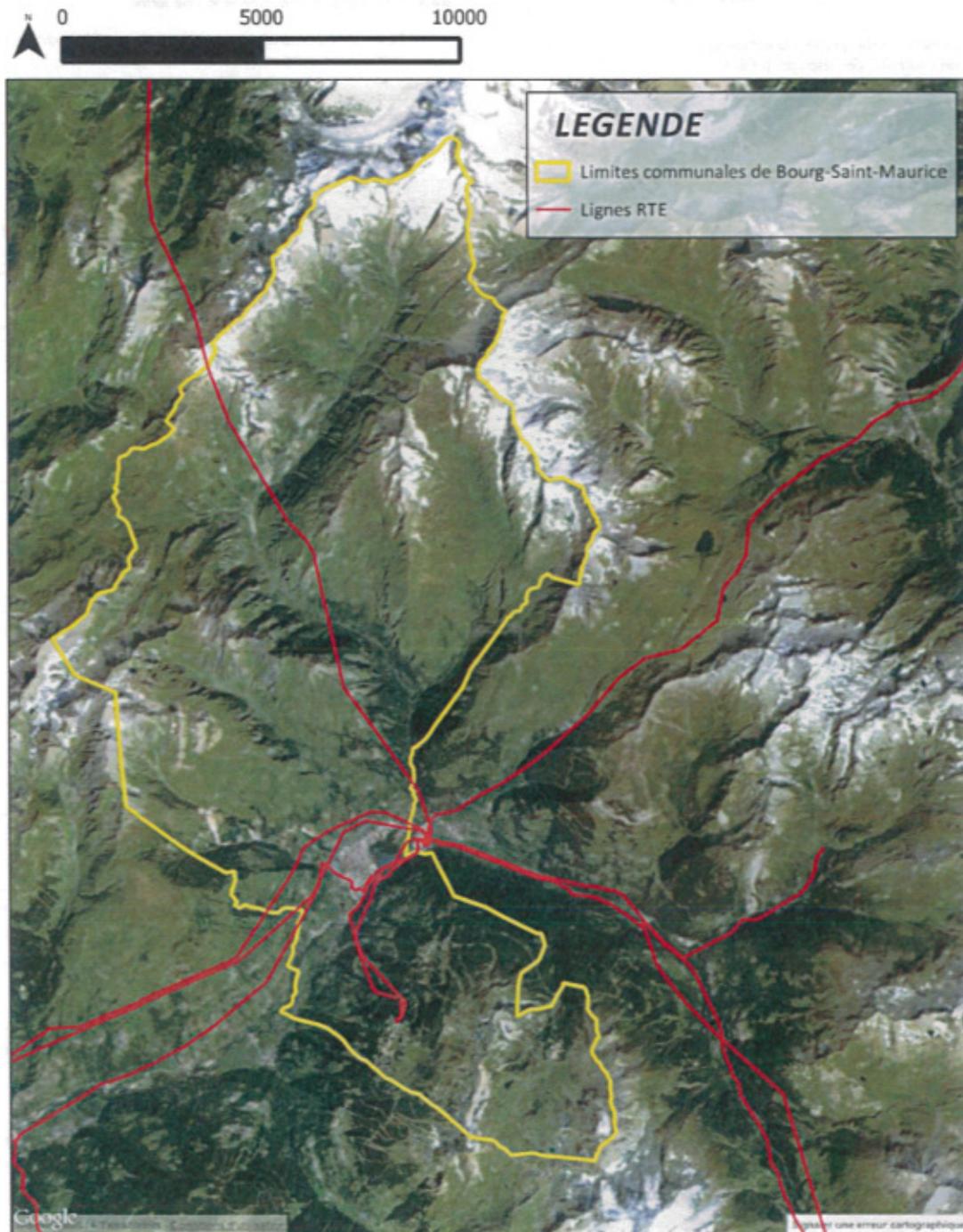


Analyse du fonctionnement urbain de Bourg Saint Maurice (Source : MDP Consulting – Février 2014)

### 1.5.5 Réseaux

Source : Dossier UTN pour le réaménagement du Quartier des Alpains – MDP Consulting – Février 2014

La commune de Bourg-Saint-Maurice, en tant que centre urbain et fond de vallée, est fortement maillée par le réseau électrique (cf. carte ci-dessous).



Cartographie des réseaux présents sur le territoire communal de Bourg Saint Maurice  
(Source : Dossier UTN ZAC des Alpains – MDP Consulting – Février 2014)

## 1.6 ELEMENTS D'ENVIRONNEMENT

### 1.6.1 Cadre géologique

Sources : Plan Local d'Urbanisme de Bourg Saint Maurice  
M. GIDON - [www.geol-alp.com](http://www.geol-alp.com)

Le territoire de Bourg-Saint-Maurice s'inscrit dans deux grands ensembles de nappes de charriage (cf. carte page suivante), résultant la formation des Alpes, avec des lambeaux de roches du socle hercyniens (ère primaire) et des terrains sédimentaires de l'ère secondaire diversement métaphorisés (grès/schiste/granites...) :

- la nappe valaisanne qui se caractérise à l'affleurement par des roches des anciennes croûtes océaniques ;
- les nappes Briançonnaises formées de matériaux d'une ancienne croûte continentale et de couvertures sédimentaires alpines, externe (ceinture houillère Briançonnaise) et interne (socle granitique).

Ces deux nappes de charriage sont séparées par des évaporites/gypses/cargneules bien présentes sur le territoire et par des couvertures sédimentaires quaternaires typiques des régions de montagne : éboulis, moraines, alluvions, déjections torrentielles.

Entre les deux localités de Séez et de Bourg-Saint-Maurice la vallée de l'Isère, orientée E-W en amont, fait un coude à 90° pour devenir NE-SW. Ce changement de direction est lié au fait qu'elle bute contre le "front" de la zone Briançonnaise.

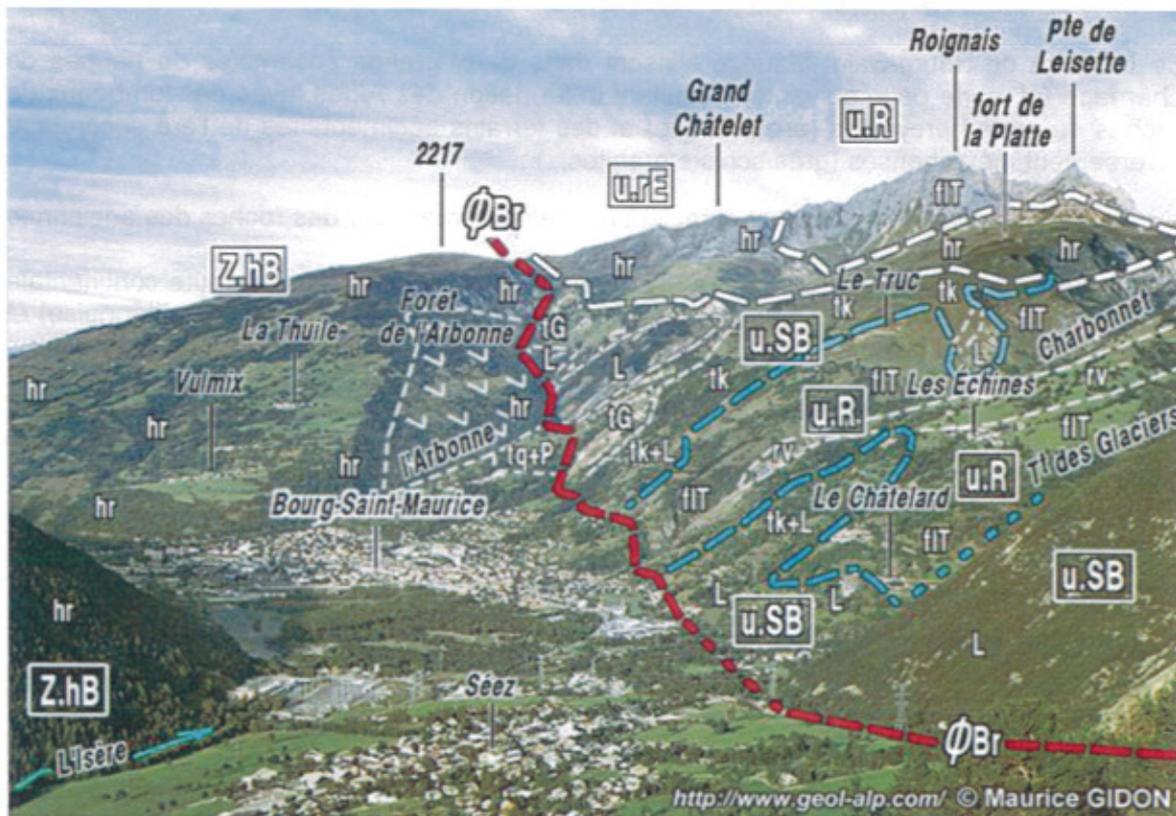


Vallée de l'Isère à Bourg Saint Maurice, vue du sud-ouest, depuis le sommet du Mont Jovet  
(Source : M. GIDON – [www.geol-alp.com](http://www.geol-alp.com))

u.R = unité du Roignais ; u.V = sous-unité du Versoyen ; u.SB = unité (subbriançonnaise) du Petit Saint-Bernard ; Zhb = zone houillère briançonnaise ; ØBr = front de la zone briançonnaise (= prolongement vraisemblable de la faille de la moyenne Tarentaise).

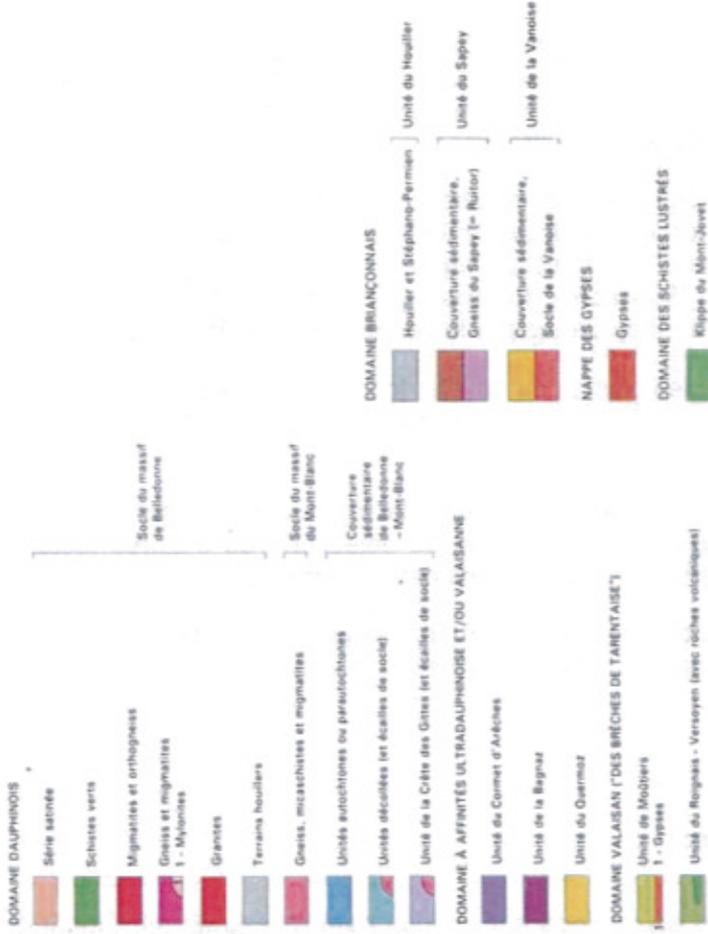
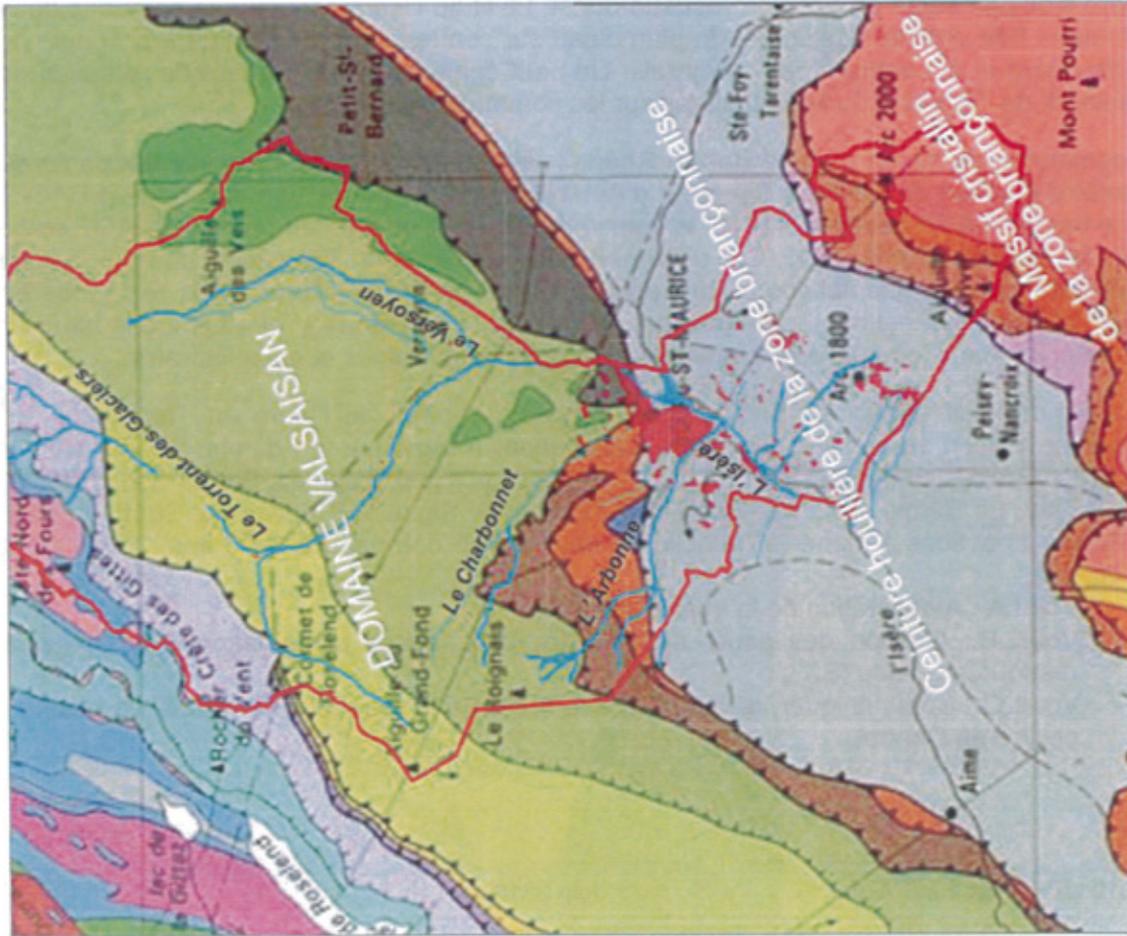
Li, Lm, Ls, jm = Jurassique inférieur et moyen de l'unité du Petit Saint-Bernard ; rv = roches vertes\* du Versoyen ; fls = niveaux de schistes noirs intercalaires.

On voit de façon très probante que la succession du Versoyen est tranchée, selon un angle ouvert, par l'accident (ØSB) qui la sépare de l'unité du Petit Saint-Bernard, lequel est également oblique par rapport à la stratification de cette dernière unité.



La rive droite de la vallée de l'Isère à Bourg-Saint-Maurice vue du nord-est, depuis les pentes de MontValezan (route du Petit Saint-Bernard). (Source : M. GIDON – [www.geol-alp.com](http://www.geol-alp.com))

Z.hb = zone houillère briançonnaise ; ØBr = front de la zone briançonnaise ; u.SB = unité subbriançonnaise du Petit Saint-Bernard ; u.rE = unité du Roc d'Enfer ; u.R = unité du Roignais.



Carte géologique du secteur de Bourg Saint Maurice (Source : PLU)

La partie Nord du territoire communal fait donc partie d'un ensemble géologique valaisanne. Les roches sont principalement des grès et des conglomérats massifs. A l'affleurement, au niveau des entailles formées par les torrents, de roches des anciennes croûtes océaniques, donnant des formes escarpées sont également retrouvées.

La partie Sud du territoire se trouve dans la masse des terrains du houiller (dit du Briançonnais). Le lit de l'Isère est bordé des deux côtés par des pentes plutôt douces et monotones qui sont sculptées dans les schistes argileux à lits de grès du houiller (qu'affectent en outre de nombreux glissements de terrain). On retrouve cette morphologie sur la partie basse de Bourg-Saint-Maurice, formée par le versant de la forêt de l'Arbonne.

A l'amont de la partie sud, l'interface de schistes du houiller formant le versant des Arcs et le massif cristallin de Vanoise, est constitués de matériaux triasiques (à l'affleurement) sur lesquels se sont implantés Arc 1950 et Arc 2000.

Les terrains quaternaires couvrant une importante partie de la commune résultent de l'action des glaciers (moraines), des torrents (alluvions et cône de déjection), ou d'autres facteurs d'érosion tels que gels/dégels, formant les éboulis, débris des roches en place.

La ville elle-même est établie en rive droite de l'Isère, à la confluence de puissants torrents, parfois dévastateurs : L'Arbonne, Le Nantet, et du Charbonnet. Les hameaux sont implantés sur des terrains moraines glaciaires.

### 1.6.2 Cadre hydrographique

La commune de Bourg Saint Maurice est drainée par un important réseau de torrents et de ruisseaux qui rejoignent l'Isère, principal cours d'eau du territoire, dans le fond de vallée. L'Isère s'écoule selon un axe nord-est/sud-ouest. Le lit de l'Isère constitue le point bas de la commune. Elle compte également un plan d'eau sur son territoire. Il est situé à proximité du centre bourg et est entouré pas un marais. On peut également citer les lacs de retenues de Roselend, de Tignes et de Macôt, situés sur les communes limitrophes.

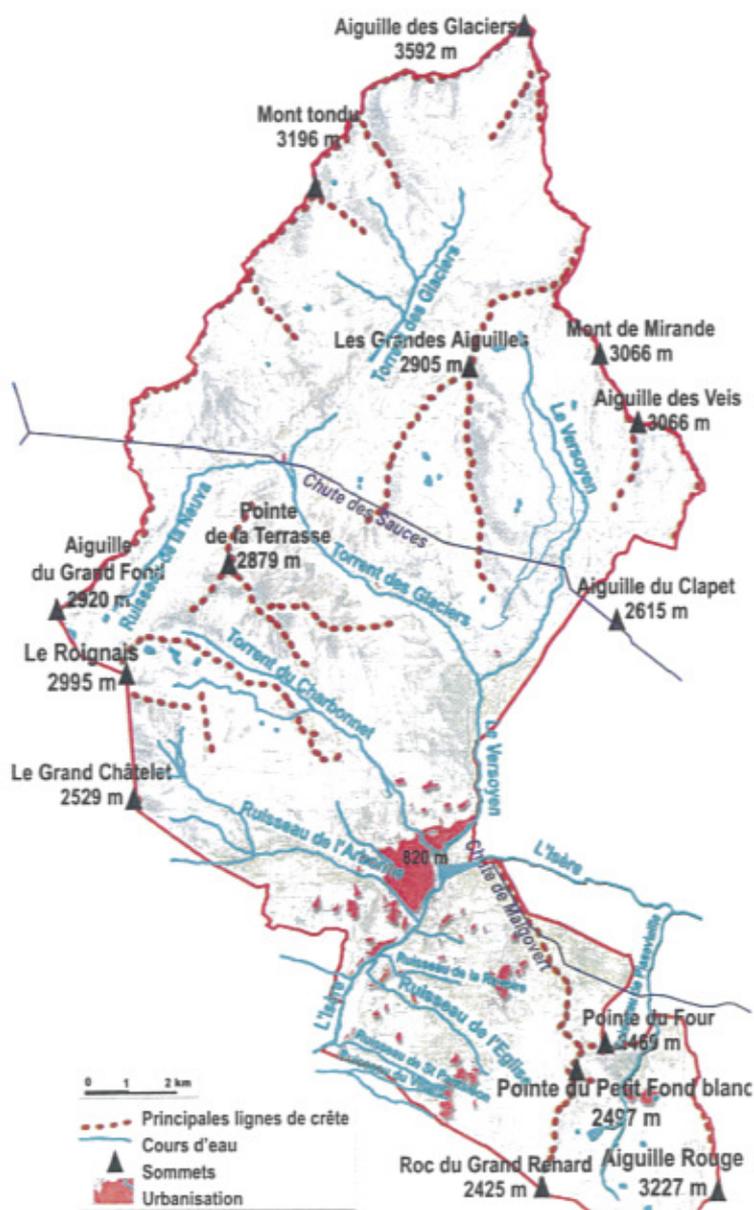
La commune est située dans le Bassin Rhône – Méditerranée. A ce titre, elle fait partie du périmètre d'action du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de ce bassin. Le 20 novembre 2015, le comité de bassin a adopté le nouveau SDAGE établi pour la période 2016-2021. Ce document de planification fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Cette politique est menée dans le but de stopper la détérioration et atteindre le bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines et eaux littorales.

La commune fait également partie du sous bassin versant de l'Isère en Tarentaise. Un contrat de bassin versant est en cours d'exécution, il regroupe les communes de l'APTV ainsi que 7 autres communes de la Basse Tarentaise (Cevins, Rognaix, Saint-Paul-sur-Isère, Essert-Blay, La Bâthie, Tours-en-Savoie et Albertville). Signé le 6 novembre 2010, il définit les enjeux et actions à mener à l'échelle du bassin pour une période de 5 ans. 3 volets ont été établis :

- Volet A : Amélioration de la qualité des eaux ;
- Volet B : Gestion des cours d'eau (B1à, des risques d'inondation (B2) et de la ressource en eau (B3) ;
- Volet C : Communiquer, développer des relais de l'information et assurer la mise en œuvre du Contrat.

Ce contrat de bassin permet de mettre en application les pistes de réflexion élaborée par le SDAGE. Ce document n'a pas de portée juridique, il s'agit d'un simple engagement contractuel entre les différents signataires.

La commune de Bourg Saint Maurice est traversée par l'Isère, un des plus importants cours d'eau de la région. La préservation et l'amélioration de la qualité d'une telle masse d'eau passe par la prise en compte de son bassin versant et de ses sous-bassins, dont le territoire communal fait intégralement partie. La problématique de l'eau et de sa gestion est d'autant plus importante que la commune possède une activité touristique importante et de fait accueille un grands nombre de personnes et d'activités. Les enjeux de gestion de l'eau sont donc importants.



Réseau hydrographique de la commune de Bourg Saint Maurice (Source : PLU)

### 1.6.3 Facteurs climatiques

#### 1.6.3.1 Contexte climatique de la Tarentaise

Le climat général de la Tarentaise est de type montagnard à tendance continentale, avec une pluviométrie modérée et des fortes amplitudes thermiques. La vallée bénéficie d'un climat plutôt sec et bien ensoleillé, qui se caractérise par des hivers froids et enneigés et des étés chauds à tendance orageuse. Les fonds de vallée connaissent un climat assez doux. Les précipitations annuelles moyennes y sont inférieures à 1 000 mm. Il existe cependant de fortes disparités selon la localisation géographique, l'exposition et l'altitude.

La Haute-Tarentaise est soumise aux retours d'est. Ces perturbations océaniques ayant plongée en Méditerranée et revenant par l'Italie, provoquent d'importantes précipitations et de forts cumuls de neige lors d'épisodes relativement brefs et rares.

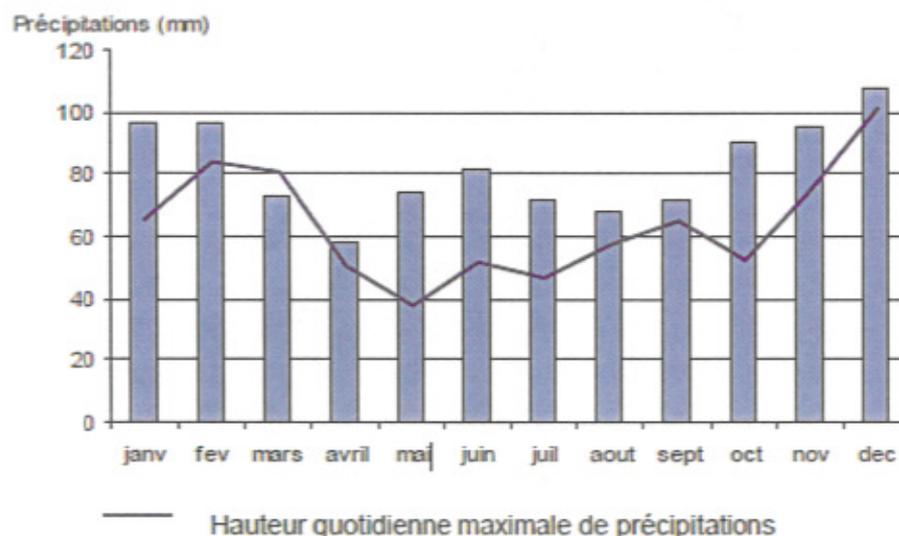
Autre phénomène notable, principalement dans les zones frontalières : le Foehn. Ces vents chauds en provenance d'Italie peuvent parfois être actifs pendant plusieurs jours de suite et provoquer une hausse des températures qui se répercute sur le manteau neigeux en hiver.

#### 1.6.3.2 Précipitations

Sources : Plan Local d'Urbanisme de Bourg Saint Maurice  
 Météo France

La hauteur annuelle moyenne des précipitations mesurée à Bourg Saint Maurice (800 m d'altitude) est de 985,9 mm d'eau. On compte environ 110 jours par an avec précipitations dont 33,3 avec des pluies supérieures à 10 mm. En altitude, le niveau de précipitations peut dépasser 1500 mm par an.

Les précipitations sont distribuées de façon assez régulière tout au long de l'année avec un maximum aux mois de décembre / janvier et un minimum au mois d'avril. La hauteur maximale de pluie enregistrée en 24 heures et de 101,2 mm au mois de décembre 1991.



Précipitations moyennes mensuelles au niveau de la station de Bourg Saint Maurice (alt. 865 m) pour la période 1971 – 2000. (Source : Plan Local d'Urbanisme de Bourg Saint Maurice)

Le centre de Bourg Saint Maurice connaît en moyenne 49 jours par an de chute de neige, qui tient au sol en moyenne 22 jours. L'enneigement est d'autant plus important avec l'altitude, mais aussi fonction de l'exposition du versant ou de la topographie locale.

### 1.6.3.3 Enneigement

#### ⇒ Historique de l'enneigement local

Sources : ADS

Evaluation environnementale du PLU de Bourg Saint Maurice - EPODE – Octobre 2015

Les précipitations fluctuent en fonction de l'altitude. Ainsi, les précipitations qui surviennent au niveau de la station des Arcs diffèrent sensiblement de celles du centre de Bourg Saint Maurice.

Le gestionnaire du domaine skiable, ADS, effectue au niveau de la station des mesures des hauteurs de précipitations en période hivernale. Ces mesures permettent d'avoir un meilleur aperçu des précipitations à l'échelle de la station.

Le graphique suivant présente les hauteurs d'eau et de neige précipitées moyennes pour les saisons d'hiver de 1981 à 2015.



Evolution des précipitations pour les saisons d'hiver entre 1981 et 2015. (Source : ADS)

Les quantités de précipitations fluctuent sensiblement d'une saison à l'autre. Ainsi, sur la période 1981 – 2015, le minimum a été atteint au cours de l'hiver 2010-2011 avec moins de 1,80 mètres de neige cumulé. Le maximum, pour la même période a été enregistré au cours de la saison 1986-1987 avec près de 9,50 mètres de neige précipités.

La station effectue également des mesures d'épaisseur du manteau neigeux. Ces relevés montrent qu'à Arc 1950, l'épaisseur moyenne du manteau neigeux à la fin du mois de février

(entre 2003 et 2013) est de 133cm avec un minimum de 52cm en 2005 et un maximum de 191cm en 2012. Ces valeurs coïncident avec des valeurs respectivement faible et élevée de précipitations.

#### ⇒ Evolution de l'enneigement à l'échelle de la Savoie

Une étude a été réalisée par Météo France pour connaître l'évolution du manteau neigeux sur le département de la Savoie. Elle a été réalisée grâce à 50 ans d'acquisition de données (1959-2008) sur 11 postes de mesure. Les données acquises sur ces années ont permis de calculer des indices permettant de mieux connaître le climat savoyards :

- Les précipitations ;
- Le cumul de neige fraîche ;
- Les hauteurs maximales de neige ;
- Le nombre de jours de présence du manteau neigeux ;
- Le rapport de la quantité de neige fraîche sur les précipitations ;
- Les températures.

Les postes de mesure sont en grande majorité situés sur l'Est de la Savoie, d'une altitude variant de 865 m à 1970 m. Ils se trouvent sur des sites différents du point de vue de leur position sur le versant, de leur exposition, de leur altitude et de leur situation géographique.

Le cumul des précipitations (pluie et neige) sur les six mois de la saison hivernale a tendance à baisser sur la période étudiée. Cette baisse est de l'ordre de 10%, allant de 6% sur la station de Montsapey (massif du Grand Arc), à 36% sur la station de Bessans (Haute-Maurienne). Cette diminution ne s'est pas faite de manière régulière et présente une hausse à la fin des années 70 et début des années 80.

Le cumul de neige fraîche se retrouve aussi en baisse sur la saison hivernale, baisse d'environ 30% Cette baisse est irrégulière au cours du temps, suivant la même tendance que pour les précipitations.

En ce qui concerne le rapport de la quantité de neige fraîche sur les précipitations, rapport qui augmente avec l'altitude, il est généralement en baisse et indique une proportion plus grande des précipitations sous forme de pluie que de neige.

Un jour de présence du manteau neigeux est compté lorsqu'au moins 1 cm de neige peut être mesuré sur le sol le matin. Cet indice est aussi en diminution de manière générale, avec de grosses disparités : perte de 5 jours à Bessans contre 37 à Peisey (vallée de la Tarentaise). A noter qu'il ne baisse pas sur le poste de mesure de Pralognan (massif de la Vanoise) qui est en situation de fosse à froid. La baisse observée est encore une fois irrégulière et en relation avec les chutes de neige plus importantes de la fin des années 70 et début des années 80 (augmentation jusqu'à 20 jours) et des disparités pouvant frôler les 100 jours suivant les années.

Pour la hauteur maximale de neige, variant elle aussi avec l'altitude, elle est corrélée avec les apports de neige et la conservation du manteau neigeux. De manière générale, l'indice est en baisse, avec un inversement sur la période fin des années 70 et début des années 80, grâce au bon apport de neige à ces périodes.

La température joue un rôle sur le type de précipitation (pluie ou neige), ainsi que sur la conservation du manteau neigeux. Dans cette étude a été gardée la température moyenne. Elle est liée avec l'altitude et la topographie. Globalement, elle est en augmentation progressive sur les cinquante dernières années, avec une coupure fin des années 70 et début des années 80 où l'on observe une diminution. A noter que sur les postes de mesure

au voisinage des 1 000 m, les moyennes saisonnières sont positives ou le deviennent comme au Thyl (vallée de la Maurienne) ou à St-Martin-de-Belleville (vallée de la Tarentaise). Dans les vallées encaissées autour des 1 500 m, les températures restent pour le moment négatives mais la tendance montre qu'elles pourraient devenir positives dans la décennie à venir.

Ces paramètres varient sur les cinquante dernières années de façon annuelle, mais varient aussi à l'intérieur des saisons. Ainsi la diminution des précipitations et des cumuls de neige fraîche est observée sur l'avant-saison, ce qui amène à conclure que le manteau neigeux se fera de moins en moins important pour les fêtes de fin d'année. L'augmentation de la température est surtout ressentit sur l'arrière-saison, mais est moins sensible en fond de vallée que sur versant exposé. Sur ces versants, la baisse du manteau neigeux sur l'avant et l'arrière-saison est donc plus marquée.

Pendant les précipitations, une plus grande part d'eau que de neige est constatée, indépendamment des quantités, est due à la température en augmentation. Ces températures en augmentations, plus marquées sur les versants qu'en vallée ont pour conséquence une diminution des quantités neigeuses en pleine saison malgré les températures négatives, l'air froid étant plus vite chassé. Ce phénomène se répercute sur la conservation du manteau neigeux, moins bonne sur les versants qu'en vallée.

Pour les stations d'altitudes supérieures comme La Plagne et Courchevel, la moyenne des températures devraient rester négatives dans la décennie à venir, même si la différence avec le 0°C devient de plus en plus faible.

La tendance pour les précipitations, les cumuls de neige fraîche (de 3m en moyenne), est à la baisse comme pour les stations de moindre altitude. Ce qui se répercute sur le maximum d'enneigement en pleine saison (perte de 40cm sur Courchevel pour 175cm à la fin des années 70).

**Pour conclure, le département de la Savoie a connu sur les cinquante dernières années :**

- Une baisse des apports de neige fraîche d'environ -30% due à une tendance à la baisse des précipitations sur la période hivernale ;
- Une hausse de la température en période hivernale (plus ou moins importante selon les sites sur versants exposés ou en fond de vallée) ;
- Une baisse du nombre de jours de présence (de -10 à -37 jours) et d'hauteurs maximales du manteau neigeux (de -36 à -50%) ;
- Une disparité dans l'évolution du manteau neigeux l'hiver, avec des débuts d'hiver de moins en moins enneigé et le reste de saison qui résiste mieux, malgré l'augmentation plus sensible des températures en arrière-saison ;
- Une diminution marquée de l'enneigement sur les versants bien exposés inférieurs à 1500 m.

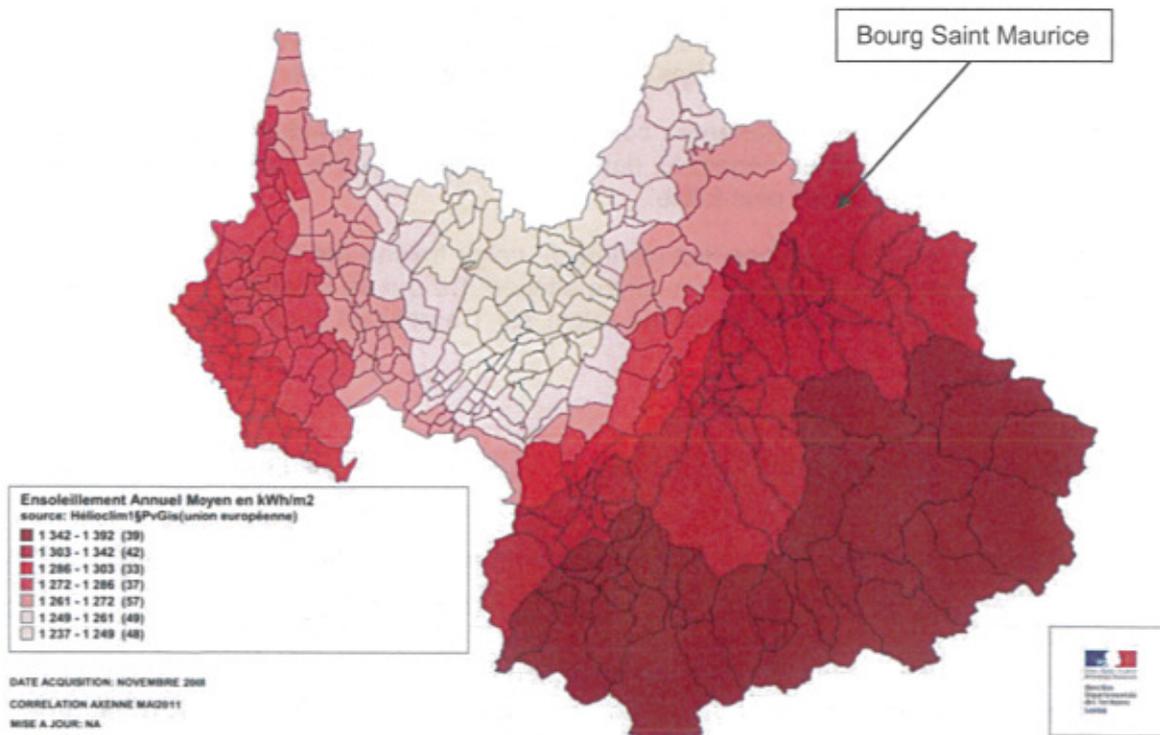
### 1.6.3.4 Ensoleillement

La commune de Bourg Saint Maurice possède bon ensoleillement, avec en moyenne 1 957 heures d'ensoleillement par an. A titre de comparaison, la moyenne nationale est de 1 973 heures de soleil par an.

	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Ensoleillement (h)	115	127	172	165	208	207	245	236	176	128	90	89	1 957

Nombre d'heures d'ensoleillement moyen de Bourg Saint Maurice entre 1971 et 2000  
(Source : Météo France)

A l'échelle de la Savoie, la commune fait partie des communes les mieux ensoleillées (cf. carte ci-dessous).



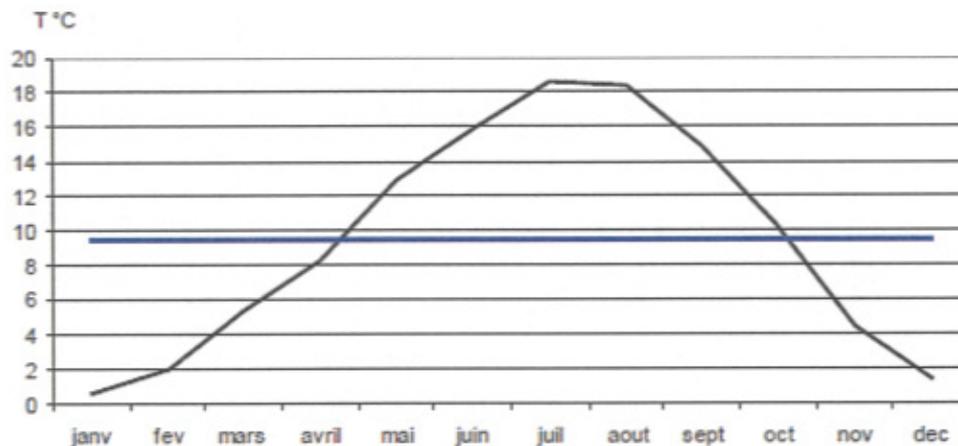
Ensoleillement moyen annuel (en kWh/m<sup>2</sup>) à l'échelle de la Savoie.  
(Source : Plan Local d'Urbanisme de Bourg Saint Maurice)

Véritable balcon face au Beaufortain, les Arcs bénéficient d'une insolation quasi maximum et largement supérieure à celle du fond de vallée, dans la mesure où aucune masse montagneuse ne fait réellement écran.

### 1.6.3.5 Températures

Sources : Plan Local d'Urbanisme de Bourg Saint Maurice  
 Météo France

A Bourg St Maurice, les températures moyennes mensuelles varient de 0,6°C en janvier à 18,6° C en juillet. La moyenne annuelle est de 9,4°C. Vers 2000 m d'altitude, la température moyenne annuelle descend entre 2 et 3 °C.



Températures moyennes mensuelles au niveau de la station de Bourg Saint Maurice (alt. 865 m) pour la période 1971 – 2000. (Source : Plan Local d'Urbanisme de Bourg Saint Maurice)

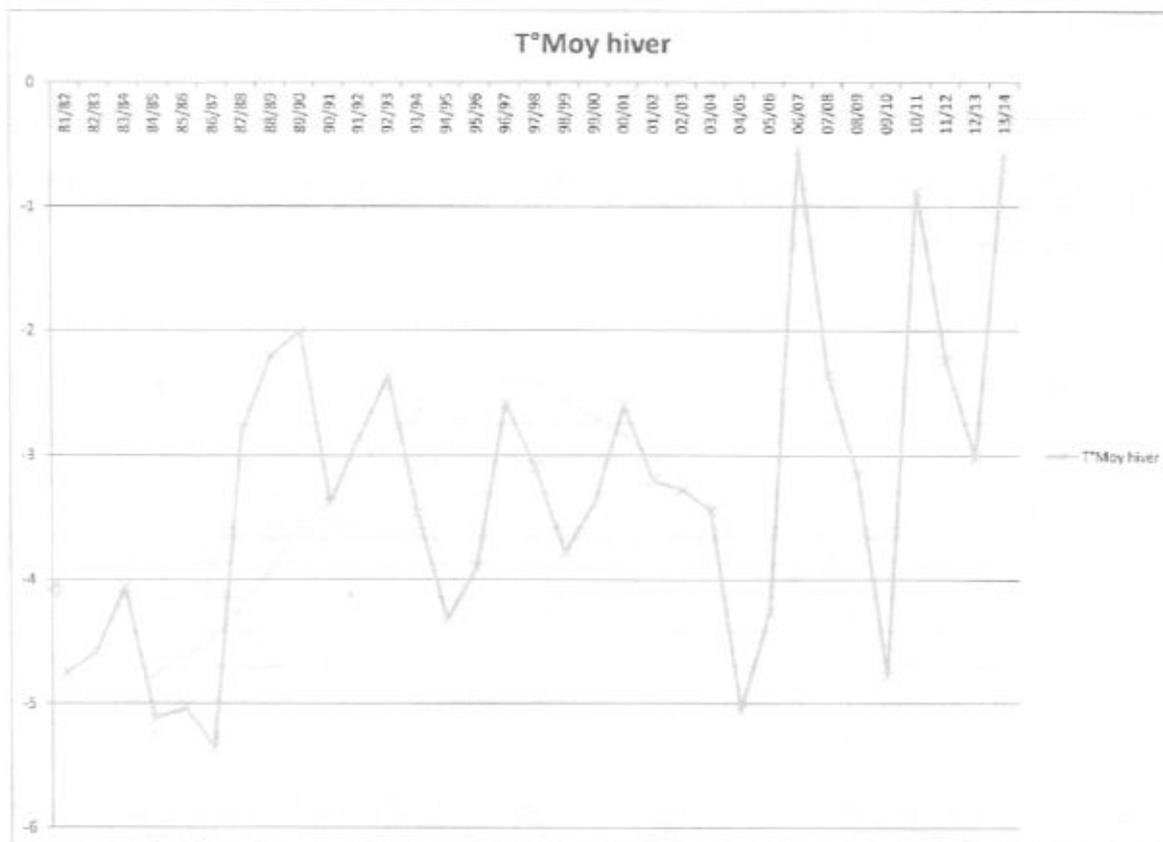
En moyenne, il gel 120 jours par an à Bourg Saint Maurice, dont 32 jours où la température est inférieure à -5°C. Le minimum relevé en janvier 1996 est de -21,3°C. Le nombre de jours chauds (T max > 25 °C) s'élève à 56 jours dans l'année, avec un record au mois de juillet 1983 à 38,4°C.

Le tableau suivant synthétise les données de températures enregistrées à la station de Bourg Saint Maurice entre 1971 et 2000.

	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Temp. mini moyenne	-3,8	-3,1	-0,3	2,7	6,8	9,5	11,8	11,6	8,6	4,7	-0,2	-2,6	3,9
Temp. moyenne	0,6	2	5,4	8,3	12,9	15,8	18,7	18,4	14,9	10,2	4,4	0,5	9,5
Temp. maxi moyenne	4,9	7,1	11	13,9	19	22,1	25,5	25,2	21,1	15,7	8,9	5,5	15
Record de froid	-21,3	-19,6	-15,1	-7,5	-2,3	0,4	2,9	2,9	-1,2	-6	-13,2	-18,1	
Date du record	1996	1986	1971	1970	1979	1984	1965	1995	1974	1950	1978	1950	
Record de chaleur	16	21,3	24,1	28,6	33,8	35,6	38,4	36,7	33,1	28,7	21,9	17,6	
Date du record	2008	1960	2004	2011	2009	1950	1983	2003	2009	2009	2015	1989	
Nombre jour avec gel	27	22	19	7	1	0	0	0	0	3	16	25	120

Relevés météorologiques de la station météo de Bourg Saint Maurice sur la période 1971 – 2000.  
 (Source : Météo France)

Tout comme pour les précipitations, ADS gestionnaire du domaine skiable des Arcs relève les températures au niveau de la station au cours de la saison d'hiver. Ces informations sont représentées sur le graphique suivant :



Evolution des températures moyennes hivernales au niveau des Arcs, entre 1981 et 2015.  
 (Source : ADS)

Les températures hivernales moyennes fluctuent beaucoup d'une saison à l'autre. Les enregistrements oscillent entre un minimum d'environ  $-5,5^{\circ}\text{C}$  (saison 1986-1987) et  $-0,5^{\circ}\text{C}$  (saison 2006-2007). En moyenne, les températures moyennes hivernales se situent vers  $-3^{\circ}\text{C}$ . Il est intéressant de noter que le pic de froid de l'hiver 1986-1987 correspond également au maximum de précipitations neigeuses enregistré.

### 1.6.3.6 Vent

La région est légèrement ventée, avec une majorité de vent compris entre 1,5 et 4,5 m/s, venant du Sud à Sud-Sud-Est. Les vents forts sont peu nombreux et proviennent en majorité de d'Est Nord Est. Une deuxième tendance est marquée par des vents du Nord-Nord Est. L'essentiel des précipitations sont apportées par les vents d'ouest.

Là encore, les valeurs peuvent fortement varier entre Bourg Saint Maurice, situé en fond de vallée, et la station des Arcs située sur les versants en altitude.

## 1.6.4 Patrimoine humain

### 1.6.4.1 Monuments historiques

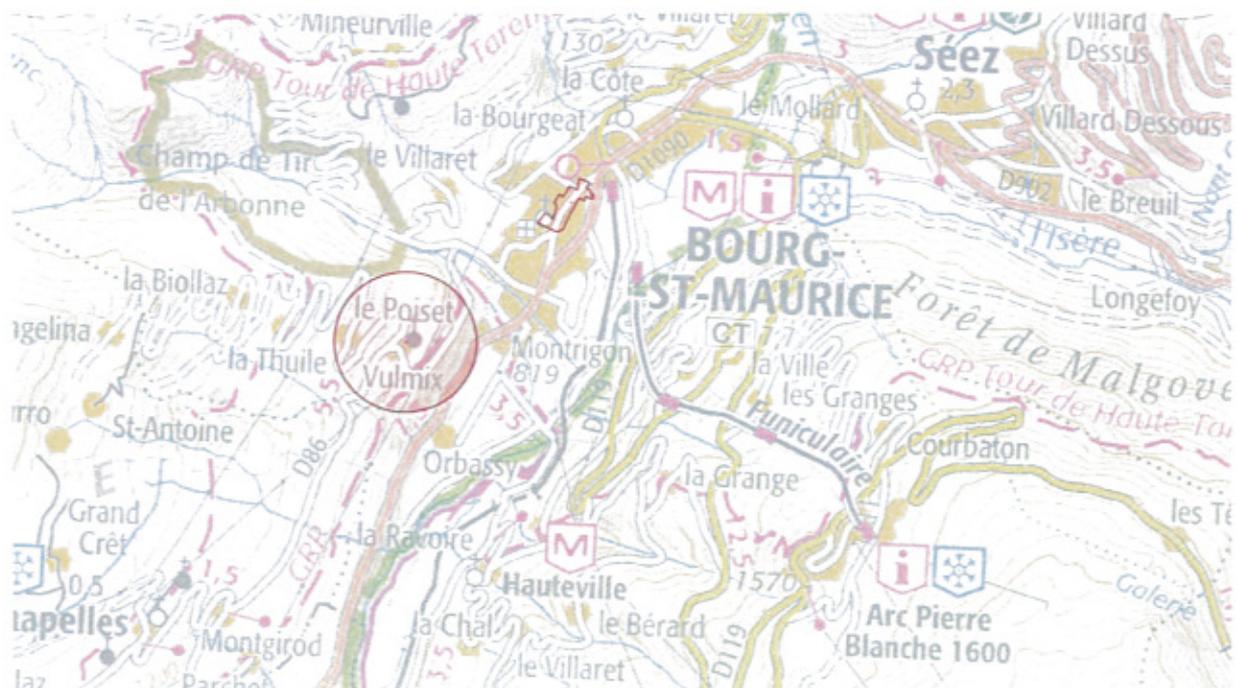
Deux monuments historiques sont présents sur le territoire de la commune de Bourg Saint Maurice :

- Un immeuble du 19<sup>ème</sup> siècle, situé dans le centre-ville, dans la Grande-Rue,
- La chapelle Saint-Grat située dans le hameau de Vulmix.



Intérieur de la Chapelle Saint-Grat de Vulmix (Source : [www.bourgsaintmaurice.fr](http://www.bourgsaintmaurice.fr))

Le plan suivant localise les monuments historiques et leur périmètre de protection :



Localisation des monuments historiques de Bourg Saint Maurice et leur périmètre de protection.  
(Source : DRAC Auvergne – Rhône-Alpes)

#### 1.6.4.2 Patrimoine archéologique

Source : DRAC Savoie

En l'état actuel des connaissances, aucun vestige archéologique n'est connu dans l'emprise du projet et dans un rayon de deux kilomètres autour. Toutefois, cette partie de la Savoie ayant été fréquentée par l'homme dès le Néolithique, y compris en montagne, l'absence de sites connus peut être seulement due à l'absence d'investigations précédentes.

Il est donc possible que la DRAC soit amenée à émettre des prescriptions d'archéologie préventive pour évaluer l'impact éventuel de ce projet sur le patrimoine archéologique.

Ces prescriptions comporteraient la réalisation de diagnostics d'évaluation, qui pourraient prendre la forme d'études, de prospections ou de travaux de terrain. Les prescriptions pourraient être émises lorsque la DRAC sera saisie du dossier par l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation de l'opération objet de l'UTN ou, le cas échéant, par l'aménageur du projet.

L'organisation et le régime juridique de l'archéologie préventive sont définis par le livre V du code du patrimoine, en particulier l'article R.523.

## 1.6.5 Zonage de connaissance, de gestion et de conservation des espaces naturels

Source : DIREN Rhône-Alpes

### 1.6.5.1 Protections réglementaires

#### ⇒ Parc national de la Vanoise

La commune de Bourg Saint Maurice se situe dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise. Le Conseil municipal a voté contre l'adhésion de sa commune à la Charte.

#### ⇒ Réserves naturelles

Le territoire communal est concerné de façon très marginale, par deux Réserves naturelles situées en bordures des limites communales.

Type	Code	Nom	Surface	% territoire communal
RN	RN038	<i>Contamines-Montjoie</i>	5 537 ha	0,03%
RN	RN101	<i>Les Hauts de Villaroger</i>	983 ha	0,01%

#### ⇒ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

L'objectif des APPB est de prévenir la disparition des espèces protégées animales et végétales par la prise de mesures de conservation des biotopes / habitats nécessaires à leur alimentation, leur reproduction, leur repos ou leur survie.

La commune héberge un de ces périmètres l'APPB « Le Ruisseau de l'Eglise ».

Type	Code	Nom	Surface	% territoire communal
APPB	APPB067	<i>Ruisseau de l'Eglise</i>	11 ha	0,06%

#### ⇒ Sites classés et sites inscrits

La commune de Bourg Saint Maurice compte 5 Sites classés et 2 sites inscrits.

Type	Code	Nom	Surface	% territoire communal
Classé	SC106	<i>Col de la Croix du Bonhomme</i>	414 ha	0,89%
Classé	SC104	<i>Table d'Orientation de la Croix du Bonhomme</i>	73 ha	0,40%
Classé	SC105	<i>Col du Cornet de Roselend (Partie classée : Le Gollet)</i>	52 ha	0,28%
Classé	SC147	<i>Massif du Mont Blanc (3 décisions)</i>	25 354 ha	0,00%
Classé	SC101	<i>Col du Cornet de Roselend</i>	257 ha	0,00%
Inscrit	SI432	<i>Col du Cornet de Roselend</i>	117 ha	0,00%
Inscrit	SI445	<i>Hameau des Chapieux</i>	11 ha	0,06%

⇒ **Natura 2000**

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à la préservation de la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il assure le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces (faune et flore) d'intérêt communautaire.

Le territoire communal comprend deux Sites d'Importance Communautaire (SIC) et n'est pas concerné par des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Type	Code	Nom	Surface	% territoire communal
SIC	FR8201698	<i>Contamines Montjoie – Miage – Tré la Tête</i>	5 547 ha	0,03%
SIC	FR8201777	<i>Les Adrets de Tarentaise</i>	467 ha	0,31%

 1.6.5.2 **Inventaires du patrimoine naturel**

 ⇒ **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique**

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des secteurs particulièrement intéressants sur le plan écologique. Ils participent au maintien des grands équilibres naturels ou constituent le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe, elles sont uniquement le support d'inventaires scientifiques.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type 1 ont généralement des superficies limitées, définies par la présence d'associations d'espèces ou de milieux rares, protégés et bien identifiés. Elles correspondent à un enjeu de préservation des biotopes concernés ;
- Les ZNIEFF de type 2 sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés et offrent des potentialités biologiques importantes. Une ZNIEFF de type 2 peut inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type 1.

Plusieurs périmètres de ZNIEFF sont recensés sur le territoire de la commune : 16 ZNIEFF de type 1 et 4 de type 2.

Type	Code	Nom	Surface	% territoire communal
ZNIEFF I	73090001	<i>Tourbière des Crottes</i>	1 ha	0%
ZNIEFF I	73130001	<i>Bois des Bochères</i>	183 ha	0,15%
ZNIEFF I	73150004	<i>Les Hauts de Villaroger</i>	904 ha	0,04%
ZNIEFF I	73130002	<i>Adrets de la Côte d'Aime, Valezan, Bellentre, Les Chapelles</i>	1 687 ha	0,16%
ZNIEFF I	73090003	<i>Vallée des Sapieux – Combe du Charbonnet</i>	1 219 ha	6,63%
ZNIEFF I	73130003	<i>Pelouses sèches du Villaret et de la Rosière</i>	164 ha	0,89%
ZNIEFF I	73090004	<i>Combe de la Neuva</i>	1 107 ha	5,21%
ZNIEFF I	73150023	<i>Plateau du Petit Saint Bernard et Lancebranlette</i>	900 ha	0%
ZNIEFF I	73000034	<i>Marais d'Arc 2000</i>	4 ha	0,08%
ZNIEFF I	73090005	<i>Vallée des Glaciers</i>	4 055 ha	22,2%

ZNIEFF I	73000047	Marais de Bourg Saint Maurice	27 ha	0,14%
ZNIEFF I	73150030	Forêts de Malgovert et de Ronaz	810 ha	1,37%
ZNIEFF I	73090007	Montagne d'Outray – Rocher des Enclaves	5 201 ha	0,11%
ZNIEFF I	73090008	Cornet de Roselend	574 ha	0,14%
ZNIEFF I	73000072	Vergers de la Chal	15 ha	-
ZNIEFF I	74230001	Tourbières de Plan Jovet	2 826 ha	0,014%
ZNIEFF II	7309	BEAUFORTAIN	58 562 ha	71,9%
ZNIEFF II	7313	ADRETS DE LA MOYENNE TARENTOISE	5 197 ha	6,18%
ZNIEFF II	7315	MASSIF DE LA VANOISE	121 314 ha	3,27%
ZNIEFF II	7423	MASSIF DU MONT BLANC ET SES ANNEXES	41 270 ha	0,17%

⇒ **Zones importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)**

La commune de Bourg Saint Maurice héberge une ZICO :

Type	Code	Nom	Surface	% territoire communal
ZICO	RA11	PARC NATIONAL DE LA VANOISE	67 038 ha	0,69%

⇒ **Inventaire régional des tourbières**

La commune de Bourg Saint Maurice compte deux tourbières recensées par l'inventaire régional :

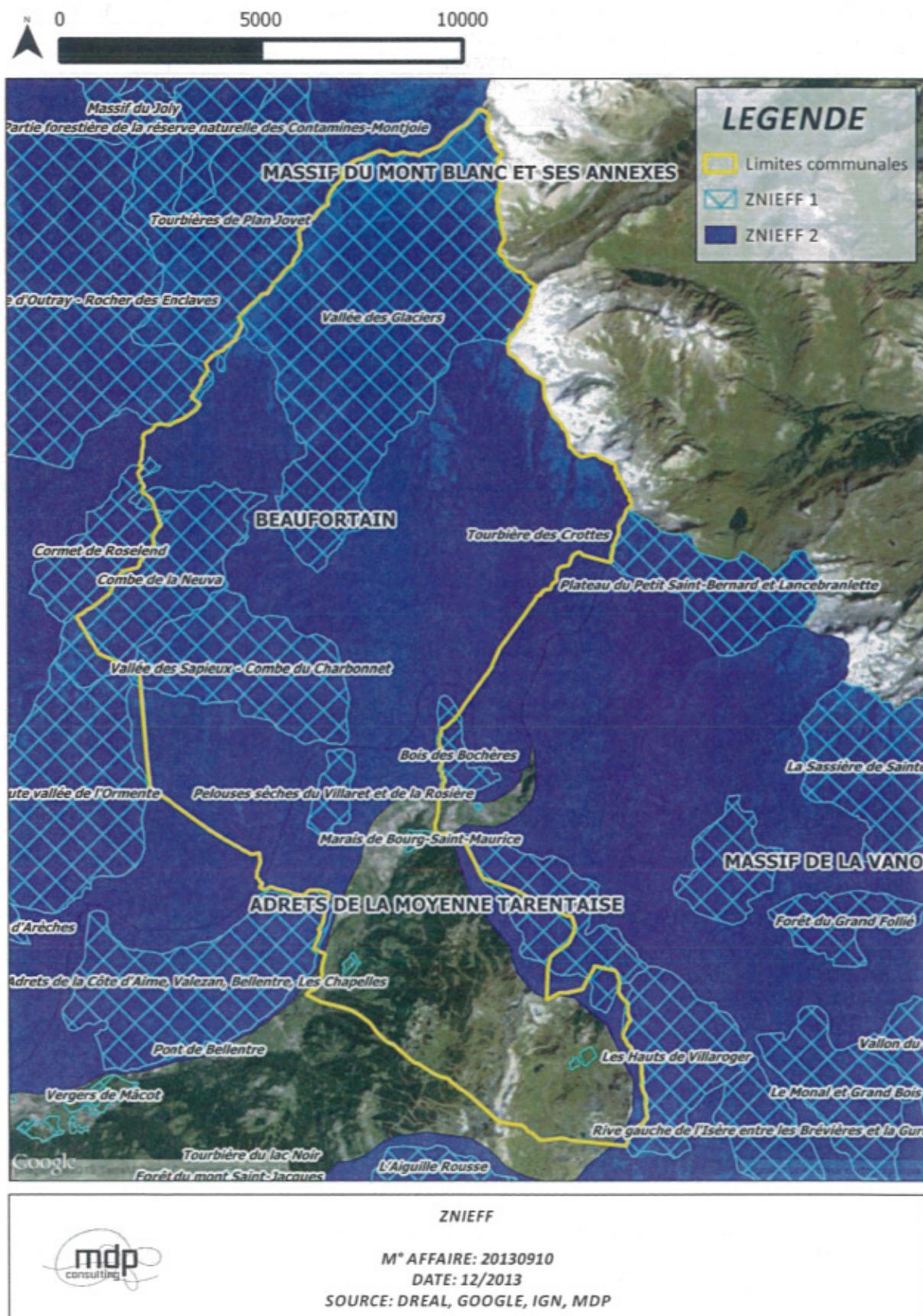
Type	Code	Nom	Surface	% territoire communal
-	73BF11	Tourbière du Cornet de Roselend (amont)	15 ha	0,01%
-	73TA20	Tourbière des Crottes	1 ha	0,001%

⇒ **Zones humides**

Le territoire de la commune possède une multitude de zones humides. Aucune ne fait partie de la convention RAMSAR. Ces milieux seront pris en compte dans la partie « Prise en compte du contexte biotique ».

**La commune de Bourg Saint Maurice comporte un grand nombre d'espaces naturels sensibles, témoin de la grande richesse écologique du territoire.**

Les cartes proposées ci-après localisent les différents zonages évoqués dans cette dernière partie. Elles sont issues du dossier UTN réalisé par MDP Consulting en 2014 dans le cadre du réaménagement du Quartier des Alpes.

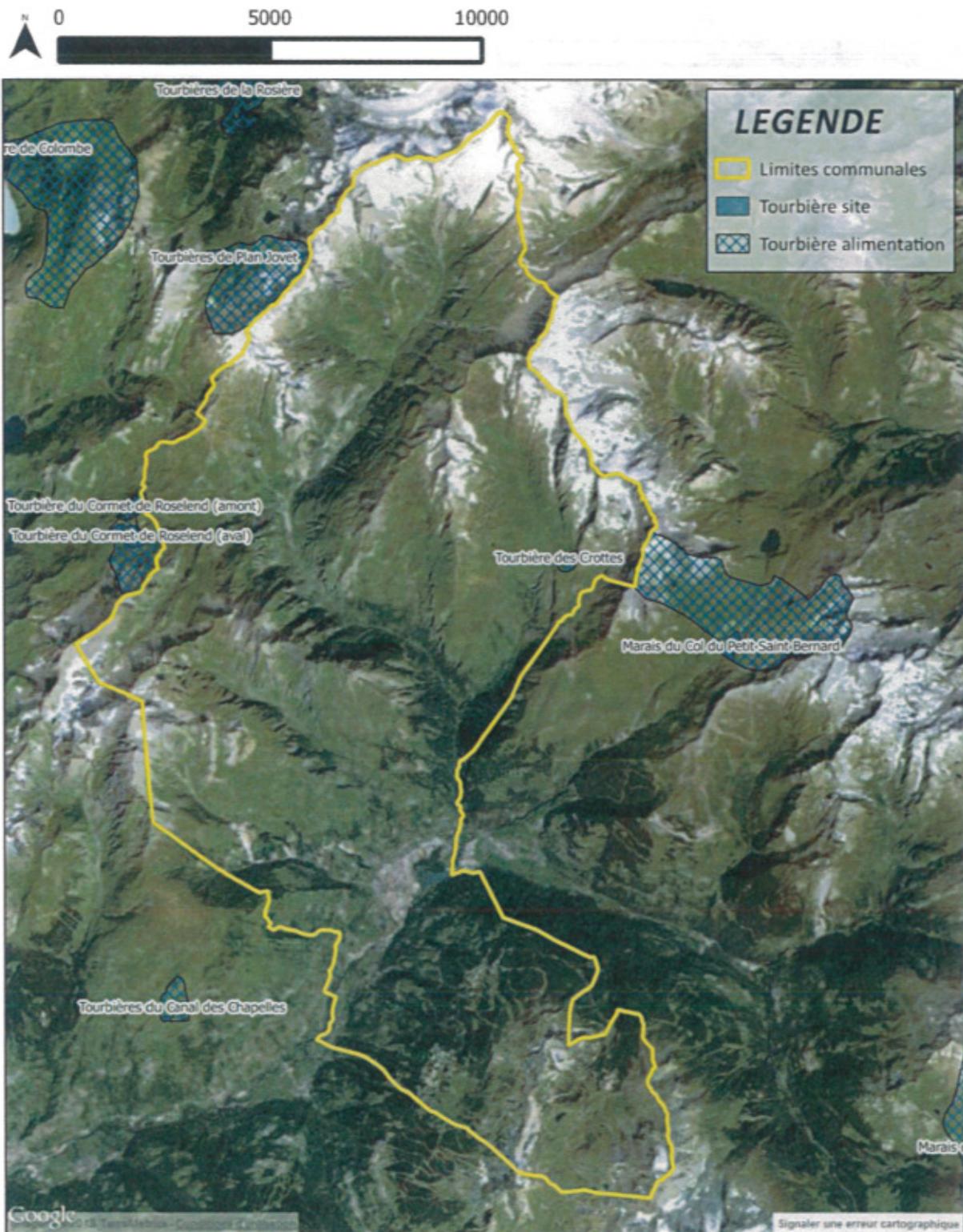


1 : . ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT



	<p><b>ZICO</b></p> <p>M° AFFAIRE: 20130910 DATE: 12/2013 SOURCE: DREAL, GOOGLE, IGN, MDP</p>
--	--

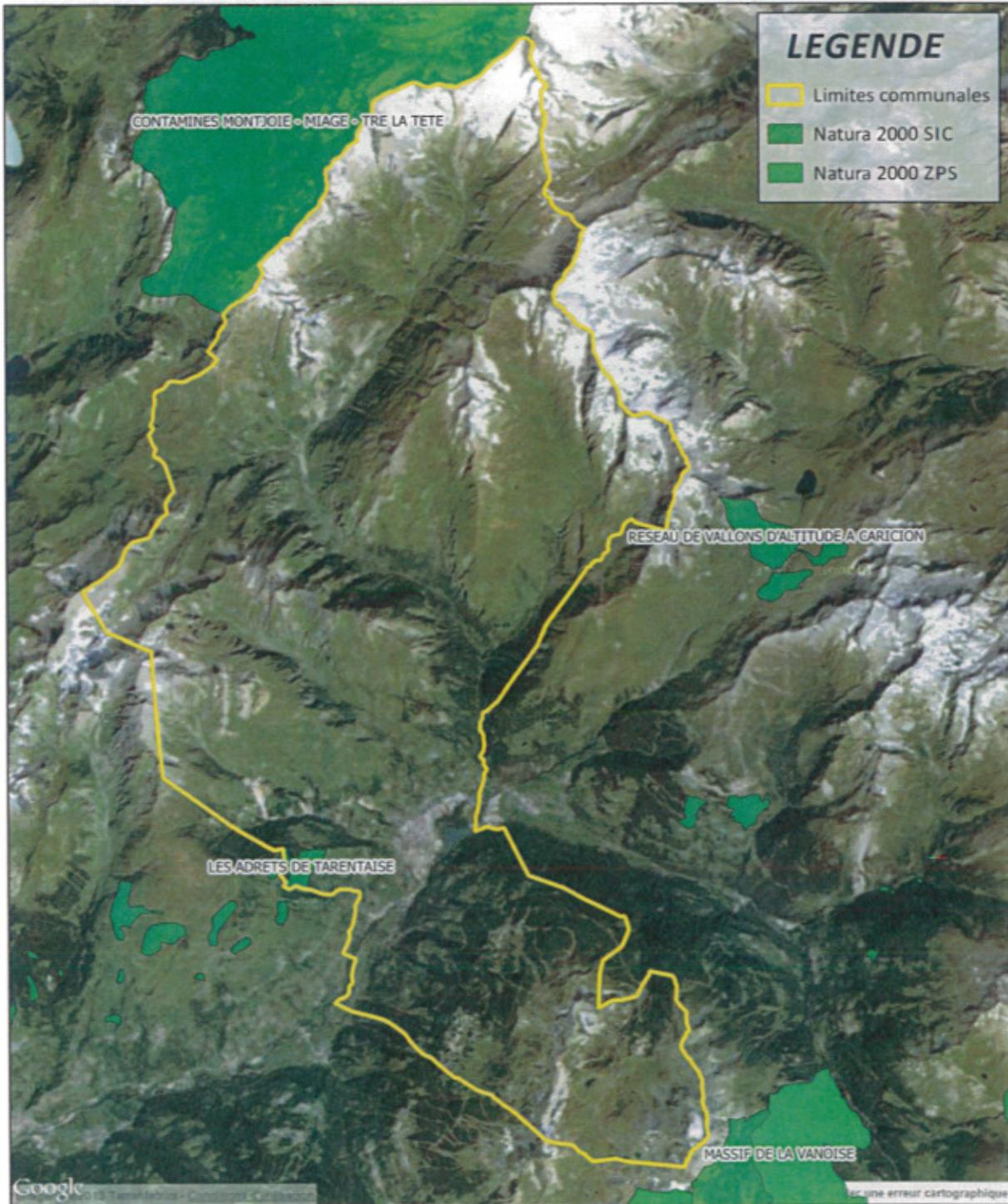
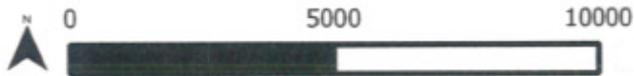
1 : . : ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT



**TOURBIERES**

M° AFFAIRE: 20130910  
DATE: 12/2013  
SOURCE: DREAL, GOOGLE, IGN, MDP

1 : . ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT





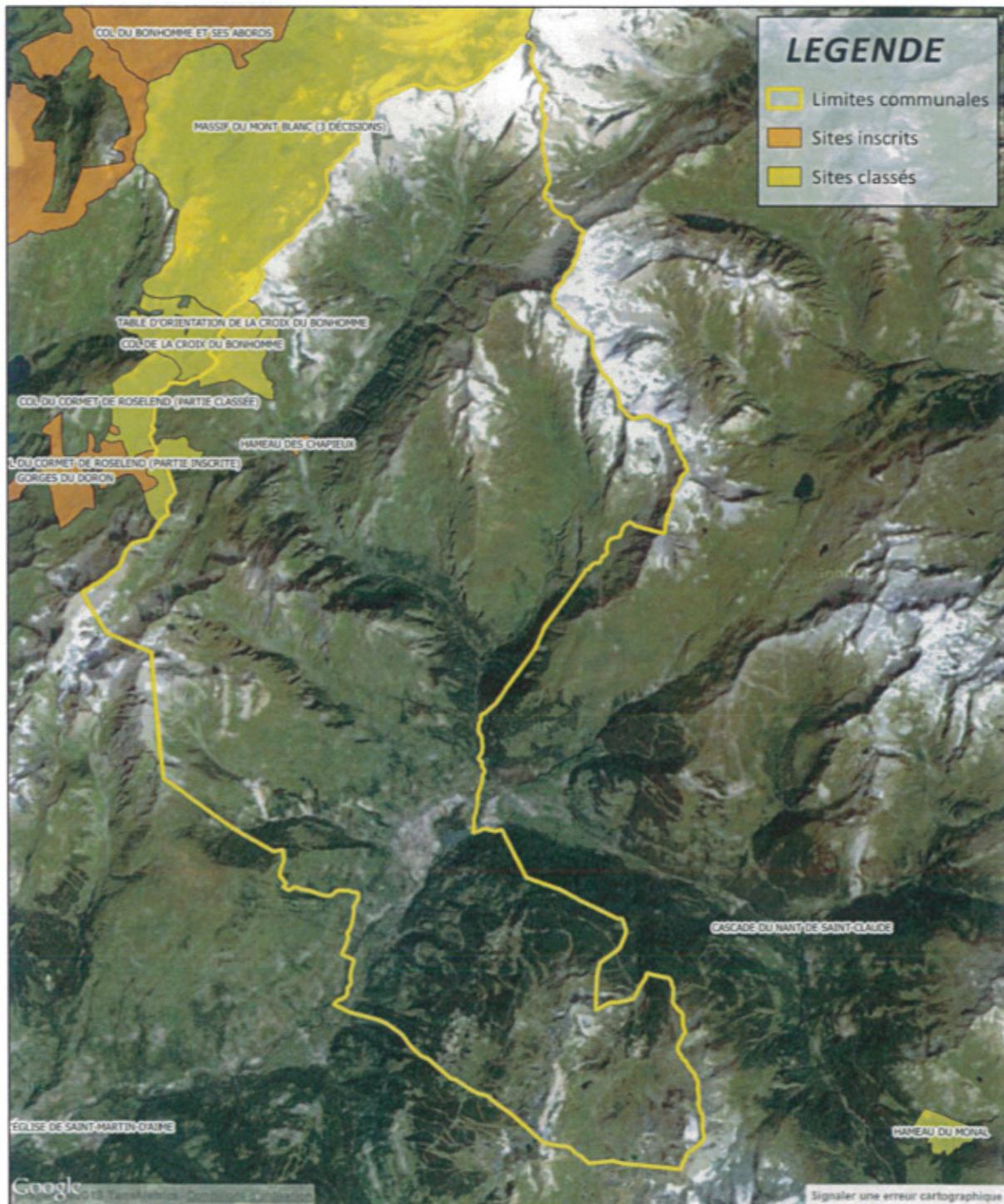
**NATURA 2000**

M° AFFAIRE: 20130910

DATE: 12/2013

SOURCE: DREAL, GOOGLE, IGN, MDP

1 : . ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT



**SITES CLASSES INSCRITS**

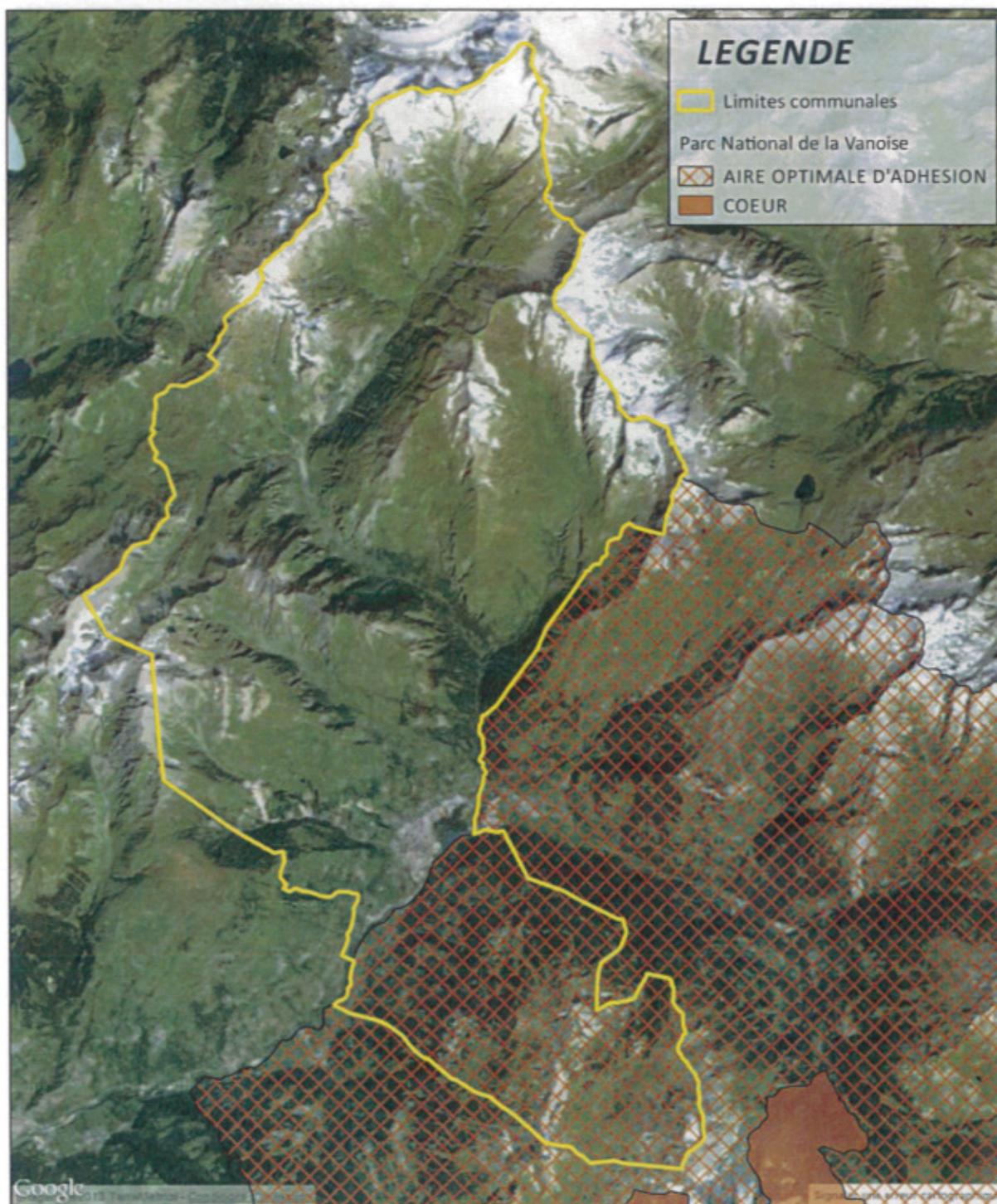


M<sup>n</sup> AFFAIRE: 20130910

DATE: 12/2013

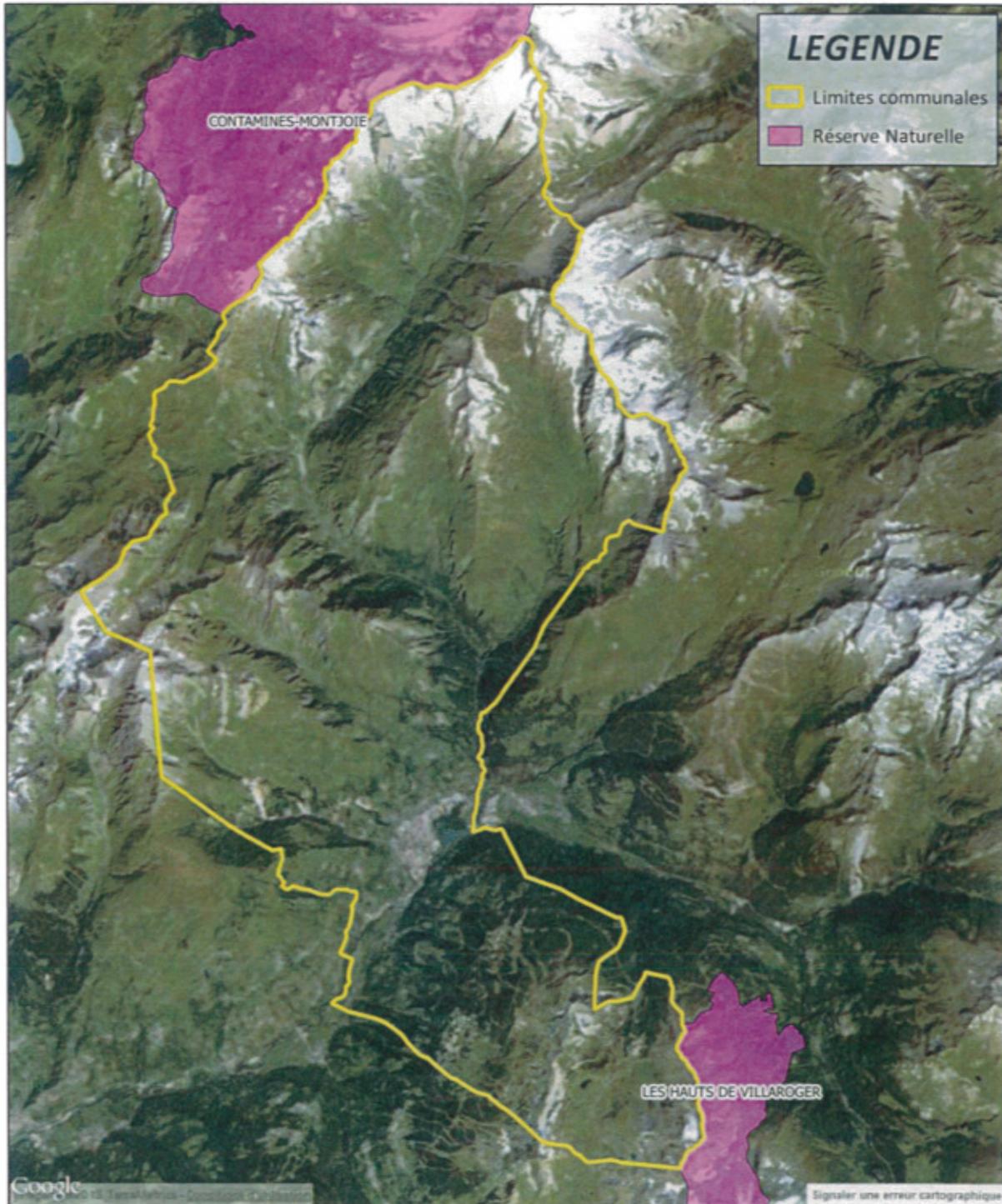
SOURCE: DREAL, GOOGLE, IGN, MDP

1 : . ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT



 **PARC NATIONAL**  
**M° AFFAIRE: 20130910**  
**DATE: 12/2013**  
**SOURCE: DREAL, GOOGLE, IGN, MDP**

1 : . ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT



**RESERVES NATURELLES**

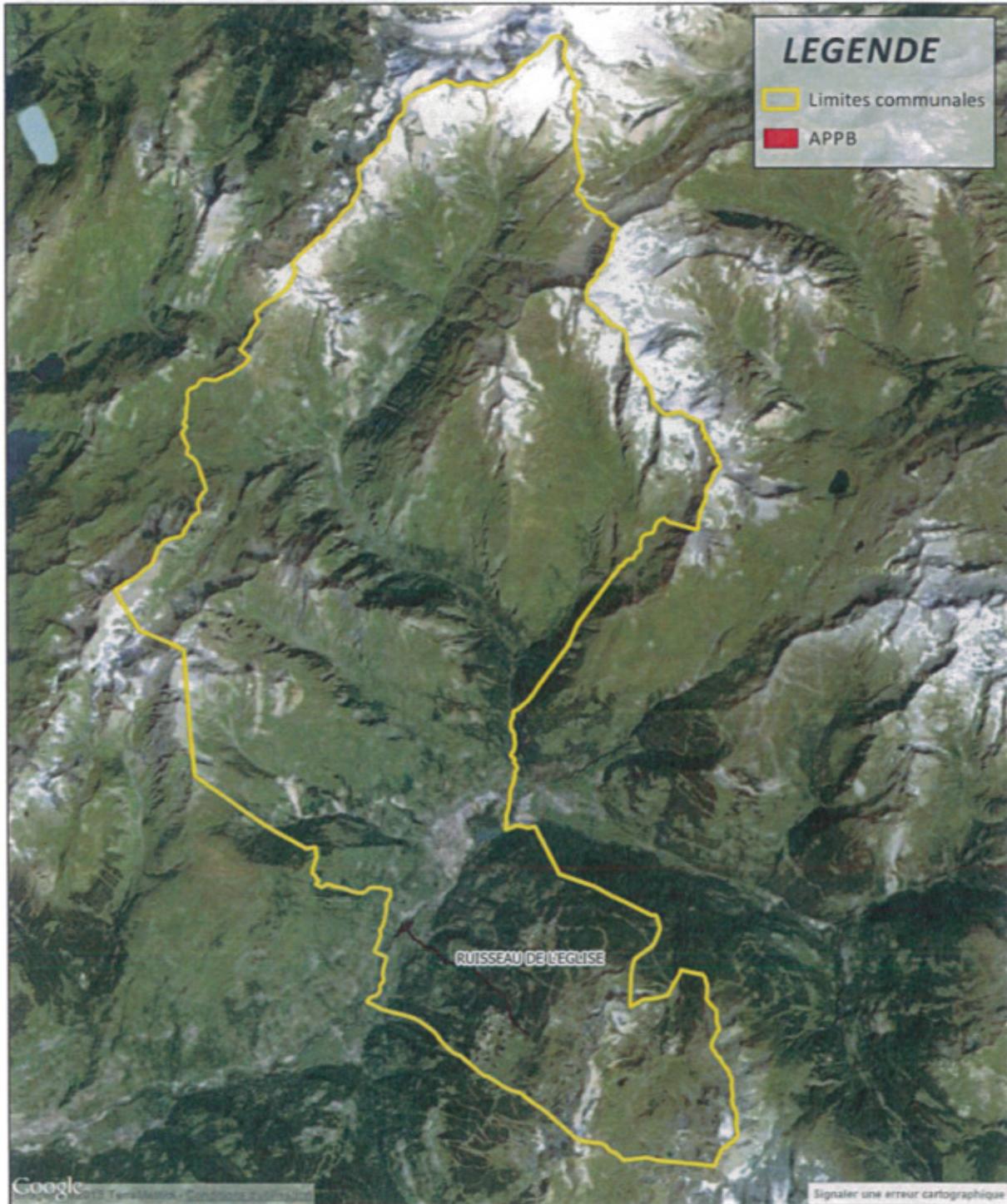


M<sup>n</sup> AFFAIRE: 20130910

DATE: 12/2013

SOURCE: DREAL, GOOGLE, IGN, MDP

1 : . ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

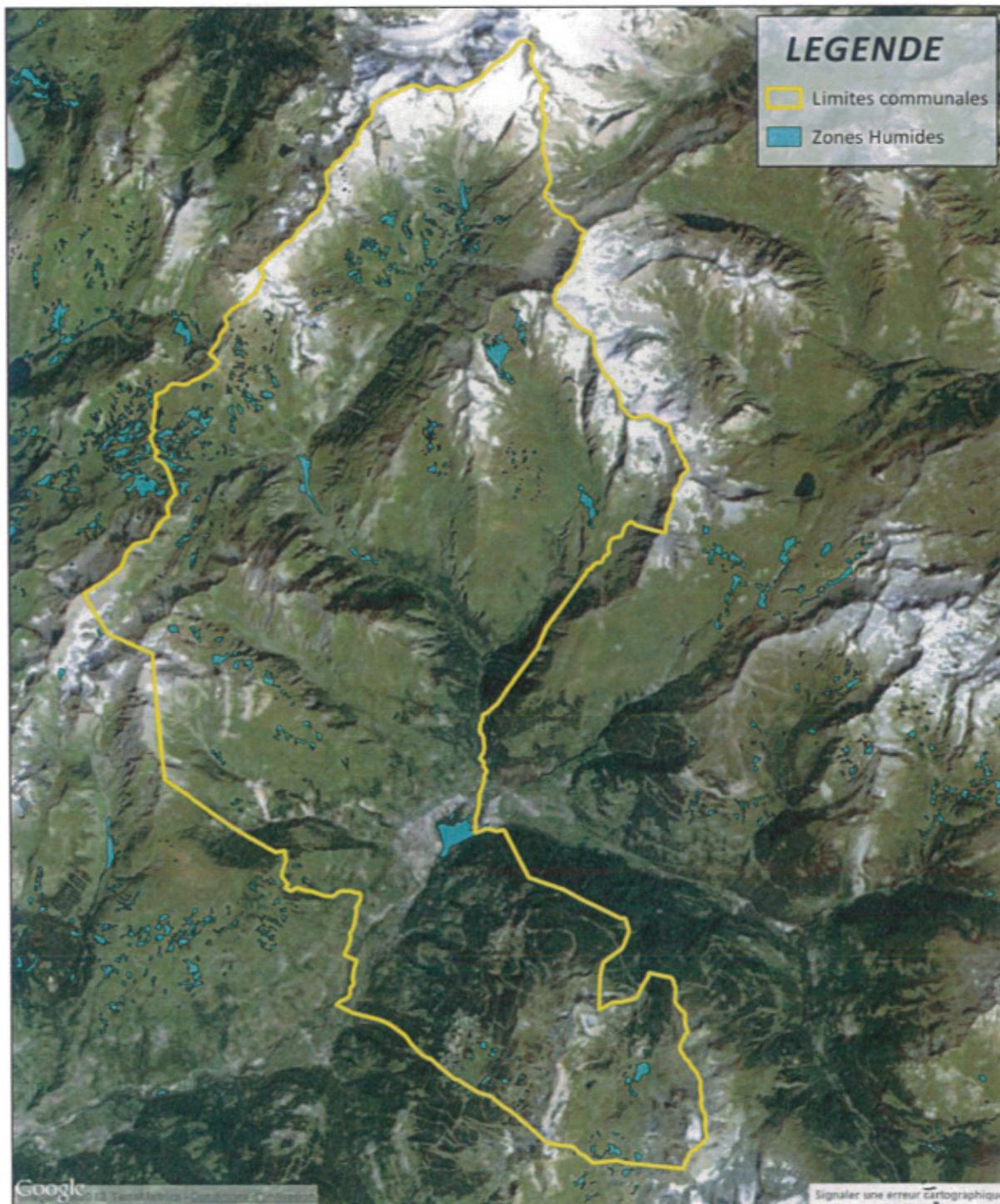


APPB

mdp consulting

M° AFFAIRE: 20130910  
DATE: 12/2013  
SOURCE: DREAL, GOOGLE, IGN, MDP

1 : . ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT



**ZONES HUMIDES**



M° AFFAIRE: 20130910  
DATE: 12/2013  
SOURCE: DREAL, GOOGLE, IGN, MDP

1 : . . ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

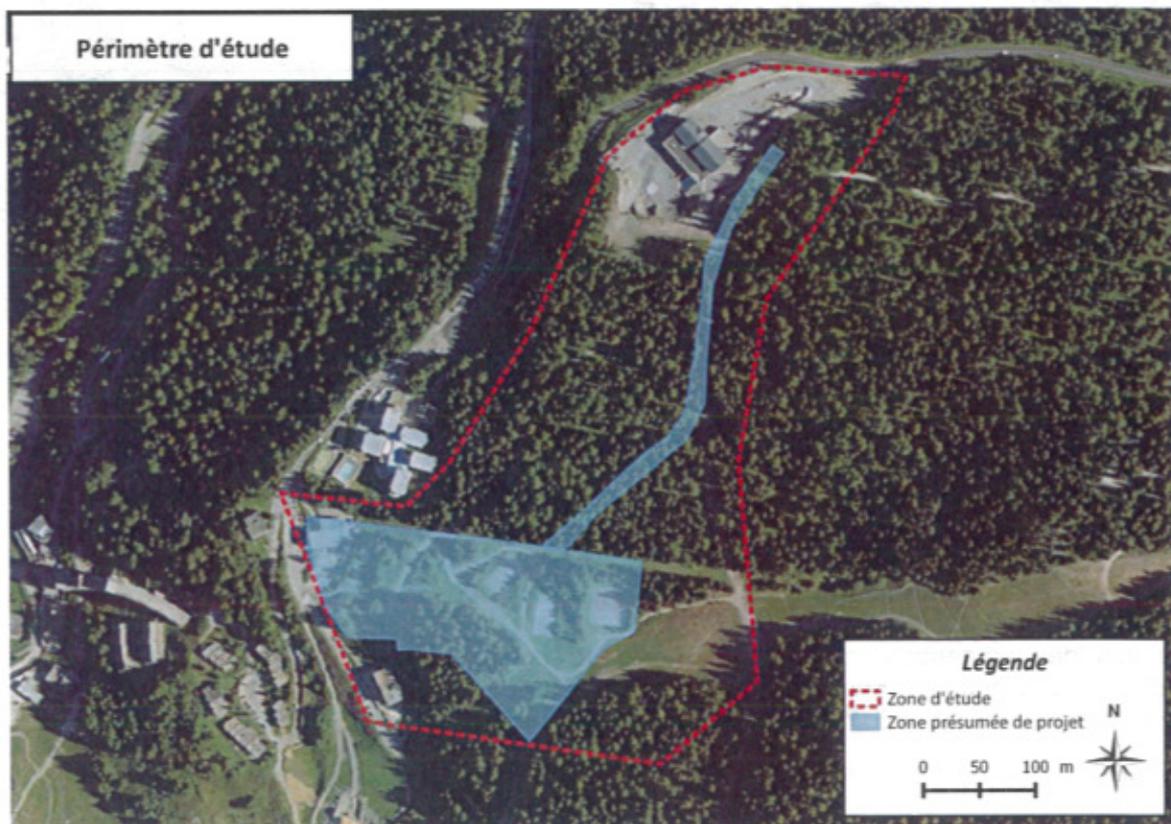
### 1.6.6 Habitats naturels, flore et faune

Source : Diagnostic écologique dans le cadre du projet de création d'un village Club Med – Arc 1600, commune de Bourg Saint Maurice – EPODE – Juin 2016.

Au vu de la superficie de la commune de Bourg Saint Maurice, les études concernant les habitats naturels, la flore et la faune ont été réalisées uniquement sur l'emprise du projet.

Un diagnostic écologique a été établi par le bureau d'étude EPODE afin d'identifier les principaux enjeux écologiques du site d'implantation du projet. Le rapport d'expertise complet est joint en annexe du présent dossier.

Le périmètre de prospection s'étend sur une surface plus importante que celle occupée par le projet pour prendre en compte les dynamiques écologiques du site (environ 20 ha, voir localisation sur l'image suivante). La majorité du projet concerne la partie sud de la zone d'étude. Le reste de la zone est constituée de boisements qui ne seront que partiellement concernés par la route d'accès au site.



Délimitation de la zone d'étude (Source : EPODE)

#### 1.6.6.1 Habitats naturels

5 grands habitats ont été identifiés sur la base des inventaires floristiques menés (les codes Corine biotope (CB.) et Eunis sont donnés) :

- Zones rudérales (CB.87.2, E5.12)
- Pistes de ski végétalisées (CB.8731, E5.13)

- Pessières à Airelle (CB.42.211, G3.1B)
- Boisement de reprise (CB.41.b X 41, G1.91 X G1.B)
- Plantation de Pins européens (CB.83.3112, G3.F1)

#### ⇒ Zones rudérales

Les milieux rudéraux correspondent aux zones terrassées, remaniées, situées en bordure de voirie et à proximité des aménagements ainsi que les anciens terrains de tennis à l'abandon. Le sol y est souvent à nu, colonisé par des espèces pionnières communes de terrains anthropisés comme la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), l'Ortie (*Urtica dioica*), le Tussilage (*Tussilago farfara*), la Primevère élevée (*Primula elatior*) ou encore la Rhubarbe des moines (*Rumex alpinus*).

Ces habitats anthropisés, souvent dégradés présentent une diversité en espèces faible. Ils n'ont aucune valeur patrimoniale. Toutefois, ces milieux remaniés constituent souvent une zone d'implantation préférentielle de nombreuses espèces invasives. Ils sont à surveiller face au risque de colonisation d'espèces exotiques.



Zones rudérales correspondant au bâtiment et chemin d'accès (à gauche) et à d'anciens terrains de tennis (à droite) (Source : EPODE, 26 mai 2016)

#### ⇒ Pistes de ski végétalisées

La zone d'étude comprend la piste de ski bleue Mont-Blanc, ayant fait l'objet d'une revegetalisation suite à des travaux de terrassement. Les espèces présentes sont issues à la fois des semences utilisées lors de la revegetalisation et des pelouses et landes adjacentes. Dans cet espace très remanié et pauvre en espèces sont retrouvés notamment le Pissenlit (*Taraxacum officinal*) et l'Alchémille commune (*Alchemilla vulgaris*).

Cette zone ne comporte globalement pas d'enjeux écologiques ou biologiques importants.



Piste de ski végétalisée (Source : EPODE, 26 mai 2016)

⇒ **Pessière à Airelles**

La pessière est un habitat dominé par l'Epicéa commune (*Picea abies*) possédant un cortège d'espèces végétales relativement pauvre. Le sol acide permet la présence d'espèces d'éricacées telles que l'Airelle rouge (*Vaccinium vitisidaea*) et la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*), quasi dominantes, et de quelques espèces herbacées telles que l'Asaret (*Asarum europaeum*), l'Oxalis petit oseille (*Oxalis acetosella*) ou le Pétasite blanc (*Petasites albus*).

La pessière est un habitat naturel d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats » 92/43/CEE du 21 mai 1992. En altitude, sur les versants exposés, ce type d'habitat joue un rôle de protection contre les avalanches, les chutes de pierres et de blocs et l'érosion des sols. De plus, ces forêts contribuent également à la diversité biologique. Cependant sur la zone d'étude, le boisement est relativement jeune, très proche de l'urbanisation et aucun bois mort ou dépérissant n'a été retrouvé lors des prospections. De plus, cet habitat est très bien représenté à l'échelle locale et régionale.



Pessière à airelles (Source : EPODE, le 26 mai 2016)

### ⇒ Boisement de reprise

Des boisements de reprise en mélange sont retrouvés ponctuellement sur la zone de projet, soit en petit patch, soit en lisière de pessière ou encore sur un tronçon linéaire correspondant à une ancienne portion de remontée mécanique. Sont retrouvées des Betulaies et des Aulnaies vertes.

Les Betulaies sont dominées par le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), espèce pionnière qui constitue souvent la première formation arborée lors de la colonisation d'un milieu perturbé.

Les fourrés d'Aulnes verts (*Alnus viridis*) sont des formations végétales typiques des étages subalpins et alpins. Deux types d'aulnaies sont distinguables :

- Les aulnaies primaires, installées à la limite des forêts subalpines dans les pentes fraîches et avalancheuses que les conifères ne peuvent pas coloniser du fait des fortes contraintes ;
- Les aulnaies secondaires, résultant de la recolonisation de secteurs anciennement exploités par l'agriculture.

Dans ces boisements de reprise, des jeunes pousses d'Epicéa (*Picea abies*) et de Mélèze (*Larix decidua*) ont été observées accompagnées de quelques espèces herbacées telles que la Luzule des bois (*Luzula sylvatica*).

Ces milieux ne comportent pas d'enjeu écologique important. Cependant, ils sont favorables aux mammifères et oiseaux qui y trouvent refuge et nourriture.



Betulaie (Source : EPODE, le 26 mai 2016)

### ⇒ Plantation

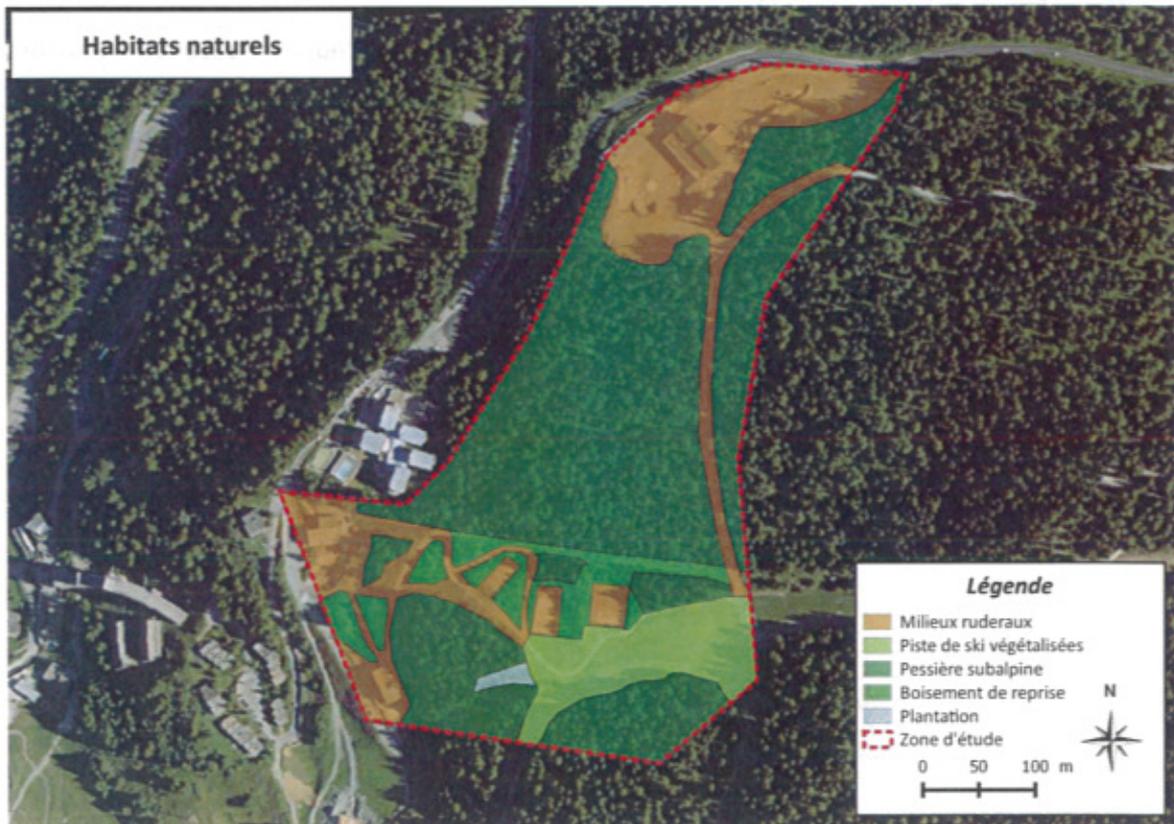
Une plantation de Pin cembro (*Pinus cembra*) a été observée au sud de la zone d'étude afin de reboiser ce qui semblerait être une ancienne portion de piste de ski. Quelques espèces herbacées y sont associées, telles que la Violette des bois (*Viola reichenbachiana*), le Pétasite blanc (*Petasites albus*) et la Rhubarbe des moines (*Rumex alpinus*).

Cette jeune plantation ne possède aucune valeur patrimoniale notable.



Plantation de Pins cembro (Source : EPODE, 26 mai 2016)

La carte suivante délimite et localise les différents habitats recensés sur la zone d'étude.



Carte des habitats naturels de la zone d'étude (Source : EPODE, Juin 2016)

### 1.6.6.2 Flore remarquable

#### ⇒ Espèces patrimoniales, rares ou protégées

Aucune espèce végétale rare ou protégée n'a été observée sur la zone d'étude. Une attention particulière a été portée sur la strate muscinale afin de s'assurer de l'absence de mousses remarquables (*Bauxbaumie veridis* par exemple).

#### ⇒ Espèces invasives

Aucune espèce invasive n'a été relevée lors des différents passages sur la zone d'étude.

Liste des espèces végétales identifiées lors des inventaires est présentée sur le tableau page suivante.

#### ⇒ Enjeux floristiques

Sur l'ensemble du site, la biodiversité est relativement faible avec une soixantaine d'espèces végétales relevées. La plupart des milieux observés sont des milieux remaniés avec des espèces végétales très communes.

Les relevés floristiques reflètent bien l'anthropisation du site et démontre l'absence d'habitats favorables à la présence d'espèces remarquables.

**Aucune espèce protégée n'a été recensée. Les enjeux floristiques sur le site sont considérés comme faibles.**

D'un point de vue des habitats présents, 1 seul présente un enjeu modéré: les pessières présentes sur le site de projet, habitats d'intérêt communautaire, sont potentiellement favorables à des espèces patrimoniales ou rares. Ce type de boisement est cependant très bien représenté au niveau local et départemental.

**Les enjeux phytosociologiques (habitats naturels) sur le site sont considérés comme modérés.**

ESPECES		HABITATS					Liste rouge		Protection nationale
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Piste de ski végétalisée	Pessière	Boisement de reprise	Milieux rudéraux	Plantation	Europe	France	
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore		x						
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	x			x				
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle en pyramide				x				
<i>Alchemilla vulgaris</i>	Alchémille commune	x			x				
<i>Alnus alnobetula</i>	Auline vert			x					
<i>Asarum europaeum</i>	Asaret		x						
<i>Atropa repens</i>	Silène des rochers				x				
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune				x				
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux			x					
<i>Cacalia albanica</i>	Adénostyle à feuille d'alliaire		x						
<i>Chaerophyllum villarsii</i>	Cerfeuil de Villard			x					
<i>Chamaenerion angustifolium</i>	Epilobe en épi				x				
<i>Chenopodium bonus-henricus</i>	Chénopode bon-henris		x						
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle		x						
<i>Festuca rubra</i>	Fétuque rouge	x							
<i>Frangula alnus subsp. alnus</i>	Bourdaine		x						
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce commune				x				
<i>Homogyne alpina</i>	Homogyne des Alpes		x						
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre				x				
<i>Larix decidua</i>	Mélèze d'Europe		x						
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	x							
<i>Lupinus sp.</i>	Lupin				x				
<i>Luzula sylvatica</i>	Luzule des bois		x						
<i>Maianthemum bifolium</i>	Maïanthème à deux feuilles				x				
<i>Melampyrum sylvaticum</i>	Mélampyre des bois								
<i>Myosotis alpestris</i>	Myosotis des Alpes				x				
<i>Oxalis acetosella</i>	Oxalis petite oseille		x						
<i>Petasites albus</i>	Pétasite blanc		x						
<i>Picea abies</i>	Epicéa				x				
<i>Pilosella pilosellina</i>	Piloselle	x							
<i>Pinus cembra</i>	Pin cembro				x				
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	x							
<i>Plantago media</i>	Plantain moyen	x							
<i>Poa annua</i>	Paturin annuel	x							
<i>Primula elatior</i>	Primevère élevée								



### 1.6.6.3 Faune

Source : Diagnostic écologique dans le cadre du projet de création d'un village Club Med – Arc 1600, commune de Bourg Saint Maurice – EPODE – Juin 2016.

#### ⇒ Avifaune

12 des 15 espèces d'oiseaux contactées dans la zone d'étude sont protégées. Les espèces ont été principalement aperçues ou entendues dans la pessière au nord de la zone d'étude dont certaines sont nicheuses dans ces boisements.

Voir la liste de l'avifaune contactée sur site et le niveau d'enjeu, page suivante.

#### Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*)

Cette espèce est inféodée aux forêts de conifères ou mixte de l'étage collinéen à montagnard. Elle construit son nid derrière l'écorce d'arbres avec des débris végétaux.

Lors des prospections de terrain, un couple de Grimpereaux a été aperçu en train d'élaborer son nid. La localisation du nid est cartographiée sur l'image ci-après.



Grimpereau des bois réalisant son nid dans l'écorce d'un Epicéa, le 26 mai 2016 (Source : EPODE)

#### Merle à plastron (*Turdus torquatus*)

Cette espèce fréquente les forêts ou les fourrées à l'étage subalpin. Il niche dans les arbustes (principalement en lisière de forêt) ou dans la végétation herbacée à proximité du sol. Un couple a été aperçu dans la pessière au nord de la zone d'étude.



Merle à plastron, le 26 mai 2016 (Source : EPODE)

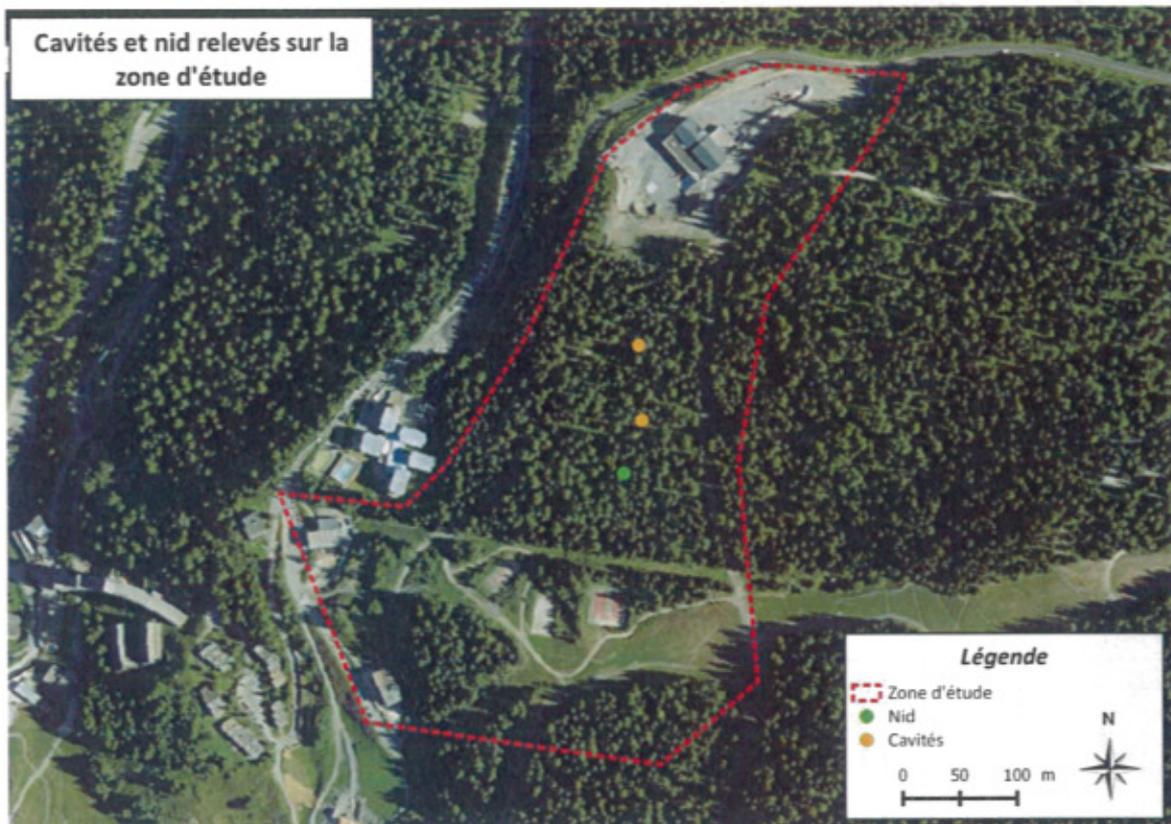
Bien qu'aucun autre comportement précis de reproduction (couple, chant, nidification...) n'a été observé, plusieurs autres espèces rencontrées sont soupçonnées de nicher aux alentours du site d'étude (espèces dont l'enjeu est considéré comme « Fort »). Un nid d'Hirondelle des fenêtres a également été aperçu au niveau des bâtiments de l'UCPA mais hors de la zone d'étude.

Deux cavités non occupées, créées par des Pics (Pics épeiche, vert, noir...), ont également été observées dans des Epicéas. Ces dernières peuvent être propices à la nidification d'autres animaux cavernicoles comme les mésanges, la Chouette de Tengmalm et la Chevechette d'Europe qui sont des espèces d'importance européenne. Ces cavités sont localisées sur la carte page suivante.



Cavités observées sur la zone de projet, le 26 mai 2016 (Source : EPODE)

Une écoute nocturne a été réalisée lors du mois de mars 2016. Aucune espèce ciblée par ces prospections n'a été aperçue et/ou entendue lors de cette prospection.



Localisation des cavités et du nid relevés sur la zone d'étude (Source : EPODE)

ESPECES		Liste rouge UICN		Statut de protection			Milieu d'observation	Nicheurs sur site ou alentours	Enjeux du site
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Europe	Franco	International	Européen (communautaire)	National			
<i>Certhia familiaris</i>	Grimpereau des bois	LC	LC	Annexe 3		Article 3	Pessière	Certain	Fort
<i>Corvus corone</i>	Cornelle noire	LC	LC	Annexe 3	Annexe II/2		Pessière	Potentiel	Faible
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	Annexe 2 et 3		Article 3	Pessière	Potentiel	Moderé
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	Annexe 2 et 3		Article 3	Boisement de reprise	Potentiel	Moderé
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	Annexe 3		Article 3	Pessière	Probable	Fort
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	LC		Annexe II/2		Boisement de reprise	Potentiel	Faible
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	LC	Annexe 2		Article 3	Milieux rudéraux	Non	Faible
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	LC	NT	Annexe 2 et 3		Article 3	Pessière	Probable	Fort
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	Annexe 2 et 3		Article 3	Milieux rudéraux	Non	Faible
<i>Parus montanus</i>	Mésange boréale	LC	LC	Annexe 2 et 3		Article 3	Pessière	Probable	Fort
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rouge queue noir	LC	LC	Annexe 2 et 3		Article 3	Pessière	Non	Faible
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	LC	Annexe 2		Article 3	Boisement	Non	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC	Annexe 2		Article 3	Boisement	Potentiel	Moderé
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	LC	Annexe 3	Annexe II/2		Pessière	Non	Faible
<i>Turdus torquatus</i>	Merle à piastron	LC	LC	Annexe 2 et 3		Article 3	Pessière	Certain	Fort

Liste des espèces d'oiseaux contactées sur le site. Les espèces en rouge sont protégées (Source : EPODE)

⇒ **Rapaces nocturnes**

Des prospections diurne et nocturne ont été menées pour rechercher des indices de présences de rapaces nocturnes, et notamment des chouettes de montagnes, sur le site.

Aucune espèce ciblée par les prospections n'a été aperçue et/ou entendue lors de ces campagnes.

La zone semble peu propice à l'installation des chouettes de montagnes : zones proches du front de neige urbanisé et très fréquenté de jour comme de nuit (touristes, circulation, ski et dameuses...). De plus de très nombreuses forêts plus favorables sont situées à proximité.

⇒ **Mammifères**

D'un point de vue des mammifères, seul un renard a été observé en juin dans la pessière.

Plusieurs espèces sont potentiellement présentes sur le domaine, comme par exemple certaines espèces de gibier ongulés (Sanglier, Cerf) ou de plus petits mammifères (Blaireau, Campagnol, Marmotte, Chamois...). Des crottiers de Chevreuil ont été observés dans les boisements présents sur le site de projet. Aucune observation ou trace d'écureuil roux n'a été relevée



Trace de présence de Chevreuil, le 26 mai 2016 (Source : EPODE)

Concernant les chiroptères, aucun gîte favorable n'ont été relevés (arbres morts ou déperissant)

⇒ **Reptiles et amphibiens**

Aucune espèce n'a été contactée lors des prospections. Les milieux rencontrés sur la zone d'étude ne paraissent pas favorables à ces groupes d'espèces. En effet, aucune zone humide n'est présente dans le périmètre et peu de milieux minéraux favorables aux reptiles (murs, tas de pierres, éboulis...).

### ⇒ Entomofaune

La zone semble également très peu favorable aux insectes en général (milieux remaniés comportant peu de diversité floristique). Seulement trois espèces de lépidoptère ont été contactées sur un talus situé en bord de chemin.

Ces espèces très communes ne possèdent pas d'enjeu de conservation notable.

Insectes contactés sur site :

		Espèce		Liste rouge UICN	
Classe	Ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Europe	France
Insectes	Lépidoptères	<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	LC	LC
		<i>Aporia crataegi</i>	Gazé	LC	LC
		<i>Erebia manto</i>	Moiré variable	LC	LC
	Orthoptères	<i>Miramella alpina</i>	Miramelle alpestre		
		<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée		

Liste des insectes contactés sur la zone d'étude (Source : EPODE, Juin 2016)

### ⇒ Enjeux faunistiques

Les enjeux faunistiques de la zone peuvent être considérés de faibles à forts :

- **Enjeux fort** : L'avifaune avec 12 espèces protégées sur 15 inventoriées réparties sur l'ensemble du site avec des espèces nicheuses sur le site (boisement).
- **Enjeux faible** : autres groupes d'espèces. Aucune espèce de mammifères, d'insectes, reptiles et amphibiens remarquables n'a été observée.

**Les enjeux faunistique sur le site sont considérés comme forts et ciblent en particulier le groupe des oiseaux.**

Dans l'ensemble les enjeux écologiques sur le site de projet sont limités.

Sur la zone les habitats et végétaux recensés sont très communs, reflet d'une pression anthropique importante avec une forte proportion de zones bâties et rudérales.

Un habitat communautaire est présent sur la zone d'étude : la pessière subalpine.

Plusieurs espèces d'oiseaux protégées ont été recensées, dont certaines nicheuses sur site.

Aucune autre espèce faunistique remarquable n'a été observée.

Au final, les inventaires sur le site d'étude font ressortir un enjeu écologique principal : la présence d'oiseaux protégés nicheurs dans la pessière du site d'étude.

### 1.6.7 Continuités écologiques

Sources : Evaluation environnementale de la révision du P.L.U de Bourg Saint Maurice – EPODE – Octobre 2015  
 Etude d'impact de la Piste de la Chasse – Arc 1600 – EPODE – Octobre 2014

Le secteur d'étude se situe au cœur d'un domaine skiable, à proximité de plusieurs télésièges et pistes de ski. A l'échelle locale, les données sont les suivantes :

- Corridor d'importance régionale

Le secteur d'Arc 1600 n'est pas concerné par un corridor d'importance régionale, le plus proche se situe dans la vallée de l'Isère permettant d'assurer une connexion entre le bas de la forêt de Malgovert et la commune de Montvalezan sur le versant opposé.

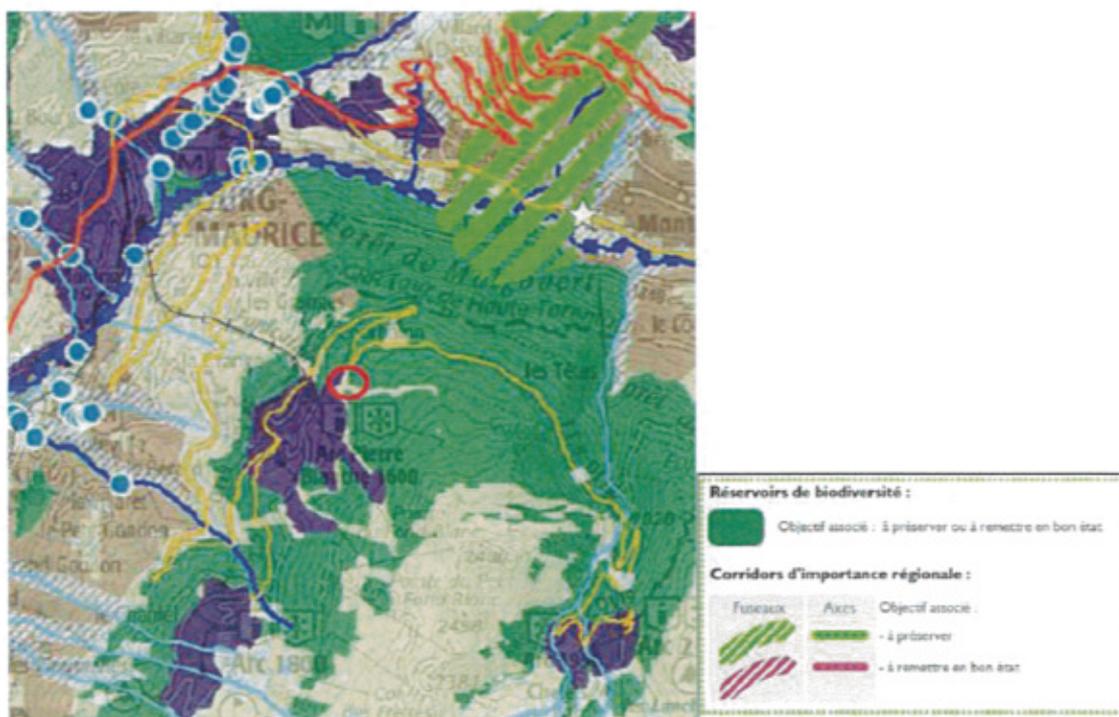
- Obstacles aux déplacements des espèces

Aucun obstacle majeur n'est identifié dans le SRCE pour le déplacement des espèces. Néanmoins, les câbles des remontées mécaniques représentent un risque de collision pour l'avifaune en général.

- Perméabilité des espaces

Le secteur urbanisé d'Arc 1600 est identifié comme une zone artificialisée (en violet sur la carte ci-dessous) tout comme la piste de la Cachette.

La zone est néanmoins encadrée par des massifs boisés assurant le rôle de réservoir de biodiversité (en vert). Le reste des espaces (beige clair) est qualifié de perméabilité moyenne, en relation avec les aménagements existants empêchant une bonne circulation des espèces



Extrait du SRCE – Atlas régional – Cartographie des composantes de la TVB  
 (Source : EPODE – Octobre 2015)

La faune se déplace d'un habitat à l'autre en empruntant des couloirs dits « corridors biologiques ». Ces corridors sont très nets dans les zones urbanisées ou rurales (haies, cours d'eau, bosquets, ...). Dans de grands espaces naturels comme notre secteur d'étude, ces corridors sont plus diffus car moins contraints.

Au sein du site d'étude, les principales contraintes rencontrées par la faune sont :

- Des contraintes naturelles (hauts reliefs environnants, climat, risques naturels) ;
- L'urbanisation de la station d'Arc 1600 : contrainte relativement faible à l'échelle du versant, tissu urbanisé lâche avec présence de zones naturelles et agricoles ;
- La présence d'infrastructures touristiques : câbles de remontées mécaniques, déclenchement d'avalanche, dérangement lié à la fréquentation touristique.

Ces éléments montrent une zone impactée par les activités humaines (domaine skiable), entourée de secteurs présentant une naturalité certaine à préserver, notamment le massif boisé entre Arc 1600 et le fond de vallée de l'Isère.

Aucun corridor biologique majeur ne ressort de ces éléments.

## 1.6.8 Paysage

### 1.6.8.1 Paysage de la commune

Source : Dossier UTN pour le réaménagement du Quartier des Alpines – MDP Consulting – Février 2014

La zone urbaine de Bourg-Saint-Maurice est le point de rupture entre la Tarentaise et la Haute Tarentaise. En effet, au niveau du bourg urbain de la commune, la vallée de l'Isère emprunte un virage à 90 degrés. A partir de Séez, après la traversée d'une vallée profonde et encaissée, l'Isère débouche sur un espace beaucoup plus ouvert propice à l'installation humaine. Il s'agit d'un véritable carrefour entre la vallée de l'Isère et 4 autres vallées creusées en rive droite par (dans l'ordre) les torrents : Reclus, Versoyen et Glaciers, Charbonnet, Arbonne.



Schématisme du carrefour valléen sur vue Googl

(Source : UTN Quartier des Alpines - MDP Consulting – Février 2014)

Le contexte favorable, avec de large versant en adret, est à l'origine d'un développement humain important. Le secteur est alors marqué par un mitage urbain et agricole qui caractérise le territoire.

Bien que les versant adret et ubac soient tous marqués par la présence de hameaux et de traces d'exploitation humaine, c'est le fond de vallée qui concentre la majorité des points d'accroche.

C'est tout d'abord l'Isère qui marque ce fond de vallée. Son anthropisation est à l'origine d'un élargissement du lit qui la rend plus marquante dans le paysage. Ensuite, ce sont les infrastructures linéaires telles que la voie ferrée, la route départementale ou encore le funiculaire qui se font remarquer.



Vue de Bourg Saint Maurice vers l'Ouest  
(Source : UTN Quartier des Alpes - MDP Consulting – Février 2014)



Vue des infrastructures linéaires du Bourg  
(Source : UTN Quartier des Alpes - MDP Consulting – Février 2014)

**Le paysage de la commune est marqué par son relief environnant et la naturalité qui le compose. Il se caractérise par une forte influence humaine dont témoignent les infrastructures présentes, les espaces agricoles entretenus et les habitations. Il est enfin largement orienté par l'Isère et ses affluents qui orientent la vallée.**

### 1.6.8.2 Paysage du site du projet

Le projet se situe sur le domaine skiable des Arcs, sur le secteur d'Arc 1600, au niveau du lieu-dit de Malgovert. Il s'étage entre 1700 m et 1820 m d'altitude.

Le site est donc localisé sur le versant des Arcs, dans un paysage de type montagne caractérisé par une forte déclivité et une alternance d'espaces ouverts constitués de prairies et d'encrochements et d'espaces fermés par des massifs forestiers. Comme tout site d'altitude, son paysage subit d'importantes métamorphoses et variations de végétation au fil des saisons.



Vue d'ensemble du versant des Arcs, depuis le versant opposé. Le projet est situé dans le cercle rouge. (Source : M.GIDON – [www.geol-alp.com](http://www.geol-alp.com))

Le secteur du projet est situé au niveau du front de neige des Arcs 1600, entre un centre de vacances exploité par l'UCPA et l'hôtel Béguin (non loin de la piste de la Cachette).



Localisation du site du projet (Source : Evaluation environnementale PLU – EPODE - Octobre 2015)

Le site est occupé par d'anciens plateaux sportifs (terrains de tennis notamment) aujourd'hui désaffectés et un bâtiment qui accueillait jusqu'à 2013 des ateliers techniques d'ADS, société concessionnaire de la délégation de service public d'exploitation du domaine skiable des Arcs.



Anciens terrains sportifs localisés sur le site du projet  
(Source : Diagnostic écologique – EPODE – Juin 2016)



Anciens bâtiment accueillant les services techniques d'ADS  
(Source : Diagnostic écologique – EPODE – Juin 2016)

L'image suivante présente une vue aérienne du site du projet et de ses alentours :



Site d'implantation du projet (cercle rouge) et ses abords, vue aérienne  
(Source : photos aérienne IGN)

Le site du projet est situé au niveau du front de neige de la station d'Arc 1600, dans une zone anthropisée et urbanisée. Le projet sera implanté sur une zone pouvant être qualifiée de friche (terrains de sport abandonnés). La proximité avec les zones boisées permet de masquer le projet dans le paysage lointain. Pour la vision proche, la forte déclivité du site et la présence de boisement permet également une intégration du projet.

## 1.7 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

### 1.7.1 Documents d'urbanisme opposables

#### 1.7.1.1 Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Source : [www.tarentaise-vanoise.fr](http://www.tarentaise-vanoise.fr)  
[www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr)

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et sur le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir). Il se doit d'assurer la cohérence des politiques publiques d'urbanisme. Ce document définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Son contenu précis est défini par le code de l'urbanisme. Il aborde notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques...

La commune de Bourg Saint Maurice est rattachée au SCoT Tarentaise Vanoise en cours d'élaboration. Le périmètre du SCoT englobe les 43 communes constitutives de l'APTV (Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise), s'étendant ainsi sur une superficie d'environ 1 705 km<sup>2</sup> (cf. carte page suivante).

Le SCoT a déjà défini des enjeux et des orientations de développement. Ainsi, Bourg Saint Maurice est qualifié de centralité urbaine et touristique à conforter.

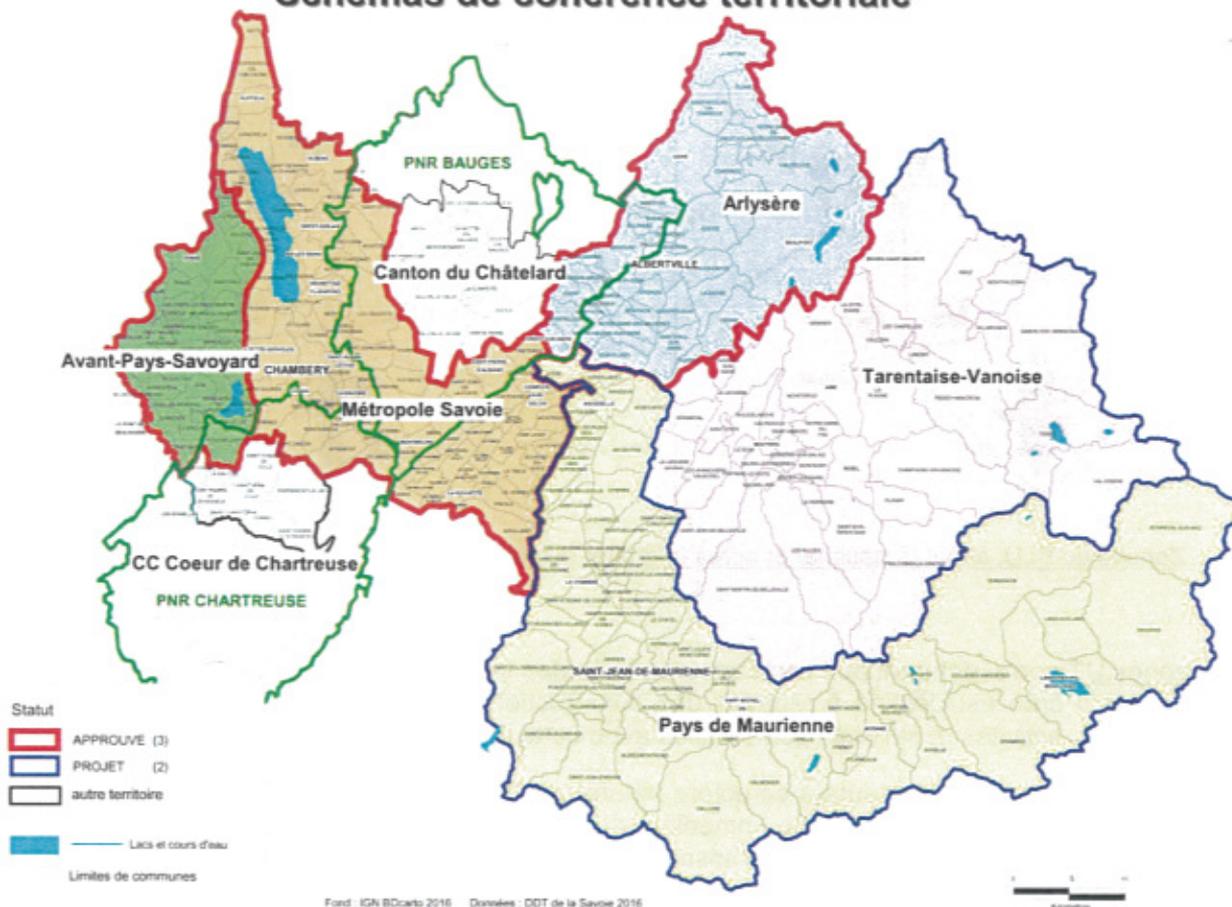
Les Plans Locaux d'Urbanisme des communes du territoire d'application du SCoT doivent être compatibles avec ce document, de même que les opérations de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de Surface Hors d'œuvre Nette. Ainsi, les programmes d'aménagement faisant l'objet d'une procédure UTN doivent être inscrits dans le SCoT.

**Le SCoT Tarentaise Vanoise est en cours d'élaboration. Cependant certaines orientations de développement sont d'ores et déjà connues, comme le renforcement du rôle de pôle économique et touristique de Bourg Saint Maurice.**

**Le présent projet soumis à procédure UTN a été présenté à l'APTV le 14 juin 2016 pour son inscription au futur SCoT. L'avis favorable du bureau du SCoT figure en annexe de ce dossier.**

## Schémas de cohérence territoriale

1.13



Délimitation des périmètres des SCoT en Savoie  
 (Source : [www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr))

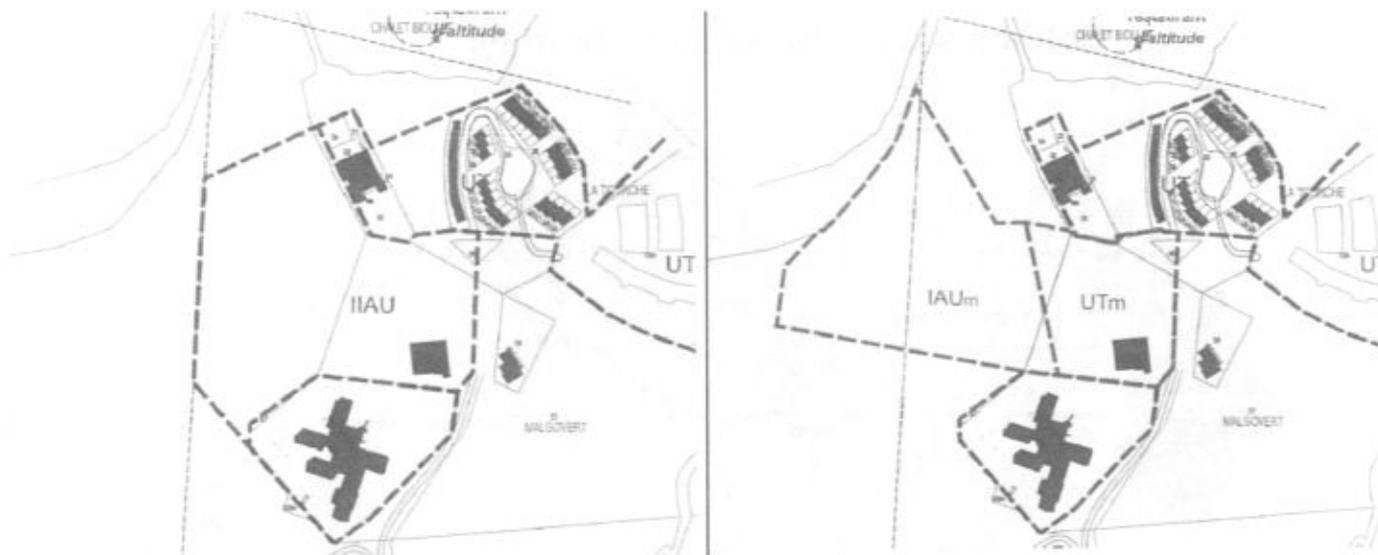
### 1.7.1.2 Le Plan Local d'Urbanisme

Sources : PLU de Bourg Saint Maurice

Dossier d'arrêt de la révision simplifiée du PLU de Bourg Saint Maurice

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document réglementaire qui expose les grandes orientations d'aménagement pour le territoire de Bourg Saint Maurice pour les quinze prochaines années. Il a été approuvé en 2006 et révisé en Mars 2014. D'une manière générale il prend en compte les directives nationales et supra communales.

Le PLU a fait l'objet d'une révision allégée, approuvée par le Conseil Municipal le 28 avril 2016. Cette révision porte sur le secteur Malgovert à Arc 1600, site d'implantation futur du projet. Elle consiste en la suppression d'une zone IIAU (3,5 ha) et la création de deux nouveaux secteurs : IAUm sur une surface d'environ 2,2 ha et UTm sur environ 1,2 ha. Le projet s'implantera dans la nouvelle zone IAUm.



Zonage du PLU, avant (à gauche) et après (à droite) la révision allégée (Source : PLU BSM)

Les zones **UT** correspondent aux secteurs urbanisés des stations d'Arc 1600 et Arc 1800. Le secteur **UTm** crée est destiné à recevoir des constructions non touristiques ainsi que des équipements, activités et services compatibles avec cette destination.

Les zones **IAU** sont des secteurs à caractère naturel destinés à être ouverts à l'urbanisation. Ce sont des secteurs à la périphérie immédiate desquels les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existants ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de la zone.

Le secteur **IAUm** correspond au secteur d'urbanisation future de Malgovert, destiné à recevoir des constructions touristiques hôtel, hôtel-club et résidences de tourisme ainsi que des équipements, activités et services compatibles avec cette destination.

Dans les zones **IAU**, les constructions ne sont autorisées que dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble couvrant l'intégralité de chaque zone, et prenant en compte l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Une OAP est élaborée pour préciser les conditions d'aménagement de la zone **IAUm**.

Il est par ailleurs précisé qu'en zone **IAUm**, l'aménagement du secteur devra prendre en compte l'étude réalisée par le RTM en complément du PPRN. Cet aspect est traité dans la partie 3 prise en compte des risques naturels.

La révision du PLU de la commune permet de conforter la station d'Arc 1600 et de la faire vivre en été via le développement de 30 000 m<sup>2</sup> de surface touristique, tout en s'attachant à une modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

**Le projet se situe dans la nouvelle zone **IAUm**, situé dans le secteur de Malgovert. L'approbation du dossier UTN est un préalable à l'ouverture à l'urbanisation de cet espace.**

### 1.7.2 Loi montagne

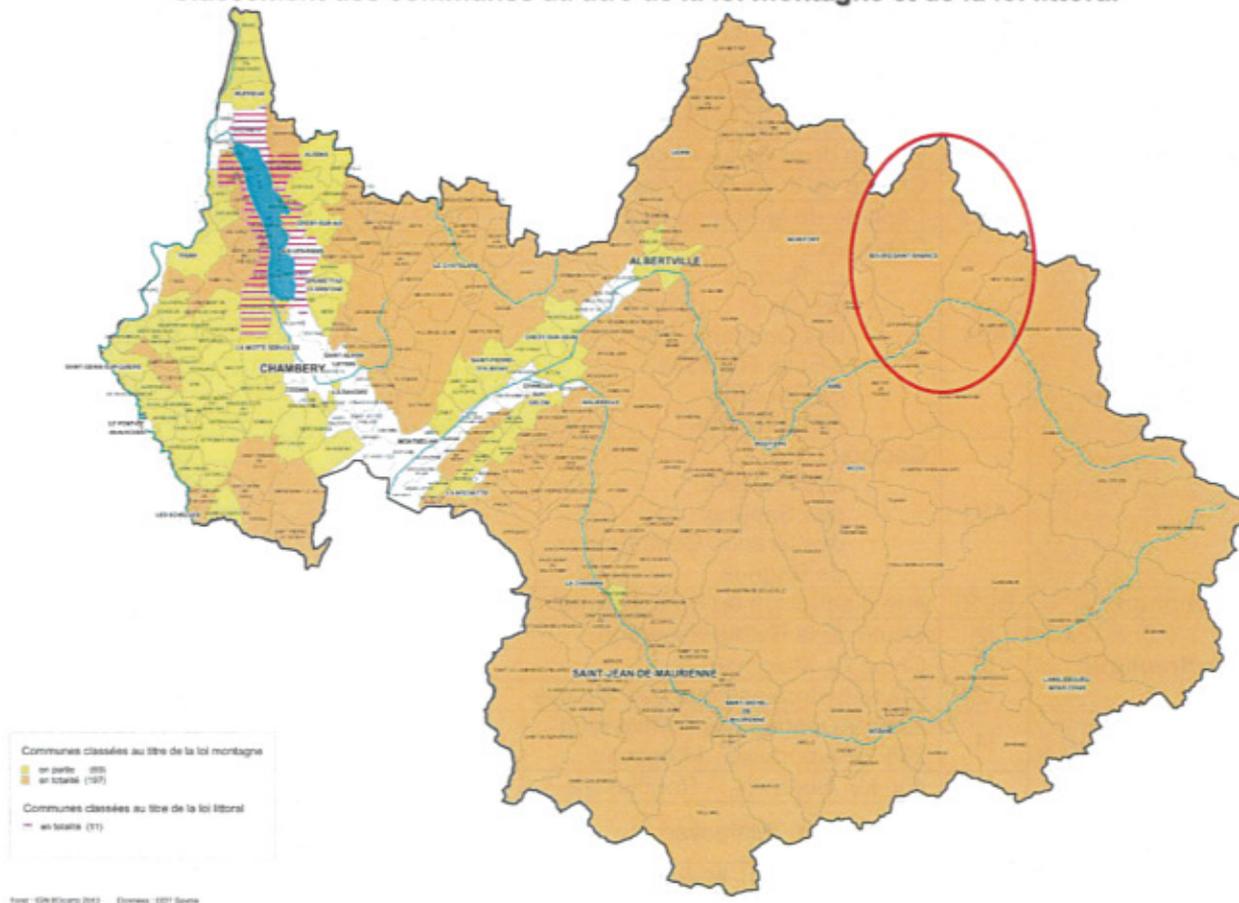
La commune de Bourg Saint Maurice est une commune de montagne au sens de la loi du 9 janvier 1985, dite Loi Montagne. Cette loi reconnaît la différence des territoires de montagne et institue un zonage à l'intérieur duquel peuvent se développer des mesures spécifiques, notamment en matière agricole et de droit de l'urbanisme. Le zonage des territoires de montagne se base sur des critères physiques objectifs : pente, altitude et climat. **La procédure UTN découle directement de cette loi.**

Ce zonage, à l'origine agricole, a pour but de compenser le handicap naturel de telles régions :

- Conditions climatiques difficiles,
- Périodes de végétation significativement raccourcies,
- Fortes pentes limitant la mécanisation des terres.

La commune appartient au massif des Alpes tel que délimité par le décret n°2004-69 du 16 janvier 2004.

#### Classement des communes au titre de la loi montagne et de la loi littoral



Bourg Saint Maurice : commune classée au titre de la Loi Montagne  
(Source : [www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr))



Cartographie : 007 75  
Edition : avril 2016

1 : . ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

### 1.7.3 Servitudes d'utilité publique

Source : PLU de Bourg Saint Maurice

Le territoire de la commune de Bourg Saint Maurice compte un grand nombre de servitudes d'utilité publique. Celles-ci sont listées dans le tableau ci-dessous :

Libellé de la servitude	Réf	Objet	Acte d'institution
Conservation des eaux	A4	L'Isère, cours d'eau non domanial et autres cours d'eau	AP du 01/12/1992
Forêts de protection	A7	Forêt de protection de Ronaz	Décret du 22/11/1991
Protection bois, forêts et dunes	A8	Forêt domaniale RTM de l'Arbonne	AM du 18/07/2005
Zones agricoles protégées	A9	Zone Agricole Protégée de Bourg Saint Maurice (ZAP)	AP du 04/12/2006
Monuments historiques	AC1	Monument inscrit : Maison des Têtes (24 Grande Rue) PPM	Arrêté du 18/02/1987
	AC1	Monument classé : Chapelle St Grat (Hameau de Vulmix)	AM du 10/05/1995
Protection des sites	AC2	Site inscrit : Hameau des Chapieux	Arrêté du 25/05/1943
	AC2	Site classé : Gollet formant les abords Est du Col de Roselend	Arrêté du 29/12/1943
	AC2	Table d'orientation de la Croix du Bonhomme	Arrêté du 04/08/1942
	AC2	Col de la Croix du Bonhomme	Arrêté du 28/02/1944
Champ de tir	AR6	Champ de tir de la Combe de la Neuve	Décision 03/11/1923
	AR6	Champ de tir de La Platte – Pointe Leisette	Décision 20/02/1981
	AR6	Champ de tir de l'Arbonne	Décision 06/06/2000
Protection des eaux	AS1	Captage de la Source de Fevet Bas	DUP du 05/05/1983
	AS1	Captages : - du Rosset - du Céré - des Chavonnettes - d'Eaux Rousses - de Chordely - de La Roche	AP du 16/01/1990
	AS1	Captages : - des Frasses - des Sapieux - des Grands Communaux - de Bagnus	AP du 07/04/2001
Parcs nationaux	EL10	Aire d'adhésion au Parc National de la Vanoise	Décret du 21/04/2009
Energie hydraulique	I2	Chute de la Bathie Roselend	Avenant 23/07/1973
	I2	Chute de Malgovert	Décret du 30/03/1954
	I2	Chute hydroélectrique des Saucés	Décret du 14/10/1960
Lignes électriques	I4	225 kV Contamines – Malgovert 225 kV Albertville - Malgovert	DUP du 10/03/1989
	I4	400 kV Albertville – Rondissone 1 & 2	DUP du 21/01/1985
	I4	63 kV Aime - Malgovert	DUP des 06/12/1971 et 05/06/1978
	I4	63 kV Arc 1800 - Malgovert	DUP du 31/05/1978
	I4	63 kV Arc 1800 – Malgovert – Bourg Saint Maurice	DUP du 04/02/1998
	I4	Ligne 225 kV Passy - Malgovert	DUP du 13/05/1955
	I4	Poste d'Arc 1800	Construit en 1983
Cimetières	Int1	Cimetière communal et abords	
PPRNP	PM1	PPRNP de Bourg Saint Maurice	AP du 14/08/2009

1 : ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

<b>Télécommunications : Protection contre les perturbations électromagnétiques</b>	PT1	Station hertzienne de BSM - Arc 1800 Transarc	Arrêté du 07/06/1996
	PT1	Station hertzienne de BSM - Arc 1800 l'Arpette	Arrêté du 20/12/1996
	PT1	Station hertzienne de BSM - Arc 1600 CT	Arrêté du 22/02/1995
	PT1	Station hertzienne de Peisey-Nancroix – Aiguille Grive	Décret du 23/02/1990
	PT1	Station hertzienne de Bourg Saint Maurice – Arc 1800	Arrêté du 01/06/1990
	PT1	Station hertzienne de Bourg Saint Maurice Ct	Arrêté du 27/11/1989
	PT1	Station hertzienne de Bourg Saint Maurice	Arrêté du 20/02/1973
<b>Télécommunications : Protection contre les obstacles</b>	PT3	FO 73.235	
	PT3	Fibre optique 73101	
	PT3	Câble Fibre Optique 73224	
	PT3	Câbles n°180.3 et n°448.3	AP du 29/08/1980
	PT3	Câble n°1058	
	PT3	Câble RG 73028 Arc 1600 – Arc 1800	Arrêté du 29/06/1976
<b>Voies ferrées</b>	T1	Domaine ferroviaire et ses abords	
<b>Dégagement aéronautique</b>	T5	Station météorologique de Bourg Saint Maurice	AM du 10/06/1994



## 1.8 CONCLUSION GENERALE

---

La commune de Bourg Saint Maurice possède de nombreux atouts qui lui confèrent une position stratégique indéniable sur le marché touristique de la montagne, en été comme en hiver, à l'échelle nationale et internationale :

- Un cadre et un environnement naturel exceptionnel ;
- Les Arcs : station de renommée, une des plus importantes de Alpes ;
- Un bourg dynamique et offrant tous les services d'une ville de vallée ;
- Son accessibilité grâce à des voies et des modes de transports modernes et largement dimensionnés ;
- Ses nombreuses infrastructures et offres sportives, dont la base internationale d'eaux vives ;
- Un patrimoine historique et culturel riche ;

Cependant la commune connaît, à l'instar de ce qu'il se passe à l'échelle de la Tarentaise, une érosion de ses lits marchands au profil du secteur diffus. Sur le secteur d'Arc 1600, la part des lits diffus dépasse les 60%.

Parallèlement, la commune a du mal à trouver de nouveaux clients. La perte de lits professionnels explique en partie ce phénomène.

Afin de conforter son économie touristique et donc l'emploi sur le territoire, la commune essaye de maintenir la qualité et la performance de son offre d'hébergement touristique. Ceci passe par deux biais : la rénovation et l'incitation des particuliers à augmenter le rendement de leurs hébergements et la poursuite de programmes de création de lits marchands touristiques. Les hébergements de type villages club sont identifiés comme l'option la plus efficace à long terme, et sont privilégiés par la collectivité. D'autre part, le foncier constructible sur la station des Arcs s'avère maintenant presque inexistant.

